

L'ECOLE
DE
SAUMUR



ÉDITIONS  DE L'OUEST

D
O
N
de
la



FEDERATION EQUESTRE FRANÇAISE

1986

B 349

B
131.0
FOR

GÉNÉRAL DE FORNEL DE LA LAURENCIE

L'ÉCOLE DE SAUMUR



1935

ÉDITIONS  DE L'OUEST
ANGERS

GÉNÉRAL DE FORNEL DE LA CHAMBRE

L'ÉCOLE DE SAUMUR



1885
ÉDITIONS DE L'ÉCOLE
SAUMUR

AVANT-PROPOS

Les premiers chapitres de cette notice sont en grande partie extraits de l'ouvrage du capitaine L. PICARD : **ORIGINES DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE ET DE SES TRADITIONS ÉQUESTRES**; nous y avons fait de très larges emprunts.

Loin de nous la prétention d'avoir voulu écrire une œuvre définitive; nous avons simplement tenu à fixer quelques souvenirs glanés dans le passé ou cueillis dans le présent..... Toutes les pages de l'avenir restent à écrire et nous léguons ce soin à nos successeurs; ils s'en acquitteront sans nul doute avec plus de talent, mais à le faire ils n'éprouveront pas, nous pouvons l'affirmer, une plus pieuse émotion.

SAUMUR, le 31 décembre 1934.

Le général commandant l'École militaire et d'application
de la cavalerie et du train.

Le Laurencie

CHAPITRE PREMIER

LA PRÉHISTOIRE - LES GAULOIS - LES ROMAINS LES BARBARES - LES FRANCS

Les historiens situent le premier centre habité de la région angevine sur le plateau de Doué (1), au point de convergence des trois rivières Loire, Vienne et Thouet.

A la belle saison les tribus celtiques qui peuplaient cette contrée, attirées par les riches herbages de la triple vallée, descendaient du plateau et accrochaient leurs tentes en peau d'auroch aux flancs des coteaux rocheux.

Quand les pluies d'automne, grossissant les eaux, faisaient se mêler les rivières, les tribus remontaient sur le plateau et abandonnaient la pêche pour chasser le sanglier ou les bêtes fauves dans les épaisses forêts dont les vestiges nous rappellent aujourd'hui l'étendue.

C'est dans ces exercices que les premiers cavaliers acquirent cette hardiesse équestre qui les fera plus tard tant apprécier des recruteurs romains.

Ces tribus se fixèrent bientôt dans les vallées où le climat était moins rude et, pour échapper à la menace des rivières débordantes, elles creusèrent leurs habitations dans le « tuf » des coteaux.

Elles devinrent guerrières et entrèrent bientôt en lutte avec leurs voisins de Touraine, du Poitou, d'Armorique et d'Aquitaine.

Leur réputation cavalière alla grandissante et désormais le cheval partagea la gloire

(1) THEOTWADUM : Le gué de Dieu.

du cavalier. « Cavalier et cheval sont inséparables jusque dans la tombe; à la mort du guerrier, son cheval est enterré avec lui (1). »

Lorsque ROME eut conquis la GAULE, elle recruta pour la meilleure part sa cavalerie dans les tribus gauloises qu'elle venait de soumettre et la région d'ANJOU devint un centre de recrutement particulièrement actif. Au camp de CHÊNEHUTTE, à quelques kilomètres en aval de SAUMUR, une maison porte encore de nos jours le nom de « Maison du Marqueur », en souvenir sans doute du sceau de la légion que l'on imprimait au fer rouge sur l'épaule des enrôlés.

Lors de l'invasion des BARBARES, la TOURAINE et l'ANJOU qui faisaient partie de la province romaine, la TROISIÈME LYONNAISE, passèrent sous la domination des VISIGOTHS.

SIXIÈME, SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME SIÈCLES.

Au début du sixième siècle (507) CLOVIS, à la tête de ses FRANCS, conquiert le pays; l'histoire de la région sort alors des brumes de la légende et peu à peu se fixe autour de notre ville qui prend, en l'an 600, le nom de « MUR » parce que ses habitations, telles qu'on en voit beaucoup encore de nos jours, étaient creusées dans le rocher du coteau dont l'escarpement se dressait sur la vallée comme un mur.

Les FRANCS n'étaient pas un « peuple cavalier », aussi sous leur domination la TOURAINE et l'ANJOU virent-elles s'estomper leur réputation équestre; le souvenir des fêtes romaines auxquelles les cavaliers gaulois avaient toujours pris une si brillante part semblait même à tout jamais effacé.

Mais à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes, les rois FRANCS sentaient le besoin d'accroître leur cavalerie, et c'était à la TOURAINE et à l'ANJOU qu'ils faisaient le plus largement appel.

PÉPIN LE BREF, au retour de ses expéditions d'AQUITAINE, passa à « MUR » et y fit édifier le premier château fort de la ville sur l'emplacement de celui qui existe encore actuellement.

Les rois de la dynastie carlovingienne portèrent une attention spéciale à « MUR » dont ils appréciaient l'importante position.

CHARLEMAGNE et ses successeurs firent de fréquents séjours dans cette cité où la mémoire de ROLAND, le héros de RONCEVEAU, fut longtemps célébrée par des fêtes qui donnaient lieu à de brillantes manifestations hippiques.

(1) Capitaine PICARD.

CHAPITRE II

LA CHEVALERIE

La CHEVALERIE, née du régime féodal, donna à l'art équestre un lustre nouveau.

Le noble baron « au lieu de faire apprendre à son fils la tactique savante des pédagogues de la Grèce ou du Bas-Empire, le met de bonne heure à cheval, lui apprend à rompre une lance et à manier légèrement un lourd destrier bardé de fer ».

« Pendant les longues veillées d'hiver, le chapelain raconte les exploits des Anciens pour faire entrer dans l'âme du page ou de l'écuyer les sentiments de foi, d'honneur et de vaillance que doit avoir un chevalier. »

Les LUTTES DE RIVALITÉS, origine des TOURNOIS, mettaient aux prises les seigneurs de BRETAGNE, d'ANJOU, de TOURAINE et du POITOU.

Elles eurent lieu d'abord sur les pelouses des castels puis les plus belles prirent comme champ clos les prairies même qui encerclaient les villes.

DIXIÈME SIÈCLE.

A cette époque, « MUR » appartenait aux comtes de TOURAINE qui édifièrent son enceinte et, dès lors, commencent à se localiser d'une façon précise, en ce point de contact de l'Anjou et de la Touraine, ces « tournois magnifiques qui sont comme la traduction littérale de la rivalité de ces deux provinces ».

ONZIÈME SIÈCLE.

EUDES I^{er}, comte de BLOIS, pour résister aux attaques de son puissant voisin le comte d'ANJOU, renforça les fortifications de « MUR »; il enferma dans une nouvelle enceinte la place et son faubourg qui avait pris, en raison même de sa situation, le nom de SALMEUR (sous le mur).

La ville s'appellera désormais SAUMUR (an 1000).

En 1025 FOULQUES de NERRA, comte d'ANJOU, s'empara de SAUMUR et l'annexa définitivement au domaine de sa famille.

L'art équestre allait désormais briller en ANJOU d'un très vif éclat.

Un gentilhomme angevin, GEOFFROY de PREUILLY, écrivait son Règlement des Tournois qui était à la fois l'ébauche d'un traité d'équitation et presque un règlement de manœuvre puisqu'il donnait « la manière de tournoyer en troupes dans le champ clos comme sur le champ de bataille ».

A l'« équitation en force » jusqu'alors pratiquée, GEOFFROY de PREUILLY substituait une équitation moins brutale dont les principes s'harmonisaient mieux avec les chevaux que l'apport de sang maure avait rendus plus souples.

L'Anjou devient une « école de prouesses » et le centre de réunion des plus habiles écuyers de France voire même de l'étranger.

Jusqu'alors ces « luttes de rivalités » étaient de sauvages « rencontres », mais avec l'adoucissement des mœurs des règles précises s'établissent pour rendre ces « jeux » moins meurtriers : « Les bannières opposées lutteront à armes courtoises, c'est-à-dire avec des lances dont le fer est émoussé, des épées sans pointes ni tranchants et des masses de bois; il sera défendu de porter des coups au-dessous de la ceinture. »

Les JOUTES et les TOURNOIS se transforment en exercices de combat dans lesquels la brutalité fait place à l'adresse et à l'élégance.

Les seigneurs font de ces « rencontres hippiques » leurs distractions favorites et le goût du cheval gagne le peuple lui-même qui imite ses maîtres dans des fêtes équestres de caractère grotesque comme les « courses de quintaine ».

Joutes, tournois et quintaine se déroulent sur les prairies qui bordent les faubourgs ou sur une des places de la ville et les spectateurs, avides de ces réjouissances, se pressent en foule autour des palissades qui encerclent le « lieu du combat ».

Chaque cité a sa « lice »; celle de SAUMUR, une des plus célèbres de la région, n'est autre que le vaste terrain du CHARDONNET (1) où Madame l'Abbesse de FONTEVRAULT donne tous les ans « réjouissances à ses vassaux ».

(1) Le CHARDONNET était alors d'un côté un marécage où dans leur crues la Loire et le Thouet venaient mêler leurs eaux; de l'autre une grève sablonneuse qui dans les années de sécheresse se couvrait de chardons, de là le nom qui lui est resté.

La noblesse d'ANJOU ramena des croisades quelques chevaux orientaux « dont la légèreté et la souplesse avaient tant étonné nos pesants chevaliers »; les croisements qui en suivirent modifièrent sensiblement le modèle des chevaux angevins et, partant, l'équitation.

DOUZIÈME SIÈCLE.

GEOFFROY V, onzième comte d'ANJOU, surnommé le Plantagenet, ayant épousé la fille du roi d'Angleterre, transmit à sa mort le comté d'Anjou à son fils qui monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de HENRI II (1154) : l'Anjou devenait ainsi province anglaise.

HENRI II aimait beaucoup la « douceur angevine »; au cours de son règne, il vint fréquemment à SAUMUR et les Annales de la ville gardent le souvenir des brillantes fêtes hippiques qui furent données en son honneur dans les prairies de SAINT-FLORENT-DU-THOUET (1).

TREIZIÈME SIÈCLE.

Le roi de France PHILIPPE-AUGUSTE arracha l'ANJOU à JEAN SANS TERRE et annexa définitivement cette province à la Couronne de France (1204).

C'est l'époque des chevaux lourdement caparaçonnés et parés de riches housses brodées aux armes du seigneur.

Quelques années avant sa première expédition en Terre sainte, LOUIS IX voulut « visiter son beau comté d'ANJOU » et vint, suivi de toute sa cour, s'établir au château de SAUMUR. La ville avait déjà pris un certain développement et la présence du souverain y attira un grand nombre de princes et de seigneurs.

Le séjour de la cour à SAUMUR donna lieu à de brillantes fêtes.

L'une d'elles, celle du 24 juin 1241, fut, en raison de sa grande magnificence, appelée la NONPAREILLE.

« Le roi tint ce jour-là, dit Joinville, une grant court et maison ouvert à SAULMEUR en Anjou; et ce que j'en diray c'est pour ce que j'y estais. Et vous certifie que ce fut la Nonpareille chose que je veisse oncques et la mieux aournée et appretée. »

QUATORZIÈME SIÈCLE.

C'est au cours du quatorzième siècle que l'équitation s'évada nettement du domaine de l'empirisme.

(1) Henri II Plantagenet se fit enterrer dans l'abbaye de FONTEVRAULT où on peut encore voir son tombeau.

Les maîtres commencèrent à balbutier les premiers principes de cet art et on vit naître les premiers airs de manège.

Le jeune écuyer, dans la sévère cour du château féodal, s'exerçait à la volte, au repolon, à la passade et au passage :

« Volte. Sorte de demi-cercle fermé pour éviter son ennemi.

« Passade. Ligne droite sur laquelle les chevaliers passaient et repassaient en se croisant, portaient leurs coups de masse, de lance ou d'épée puis, voltant rapidement, revenaient au combat.

« Passage. Trot relevé et cadencé destiné à faire briller son cavalier dans les tournois. »

Les jeux équestres, « joutes et tournois », sont régis par des règles précises qui donnent la victoire à ceux qui les observent.

« C'est ainsi que quand deux chevaliers étaient en présence, chacun au bout de la lice, ils devaient partir ensemble, au même signal, à une allure peu vive, ne précipitant l'allure du destrier que quand ils étaient certains de la direction du coup qu'ils allaient porter ; ce n'est qu'alors qu'ils quittaient la « passade modérée » pour la « passade furieuse » qui triomphait de tout obstacle.

« L'arrêt de la lance devait poser sur l'arrêt de la cuirasse, la pointe dirigée en la place la plus convenable pour toucher l'adversaire, vingt pas avant de le rencontrer. Afin que la lance, se trouvant fixée, put être mieux ajustée, il fallait tenir la main très fermement mais sans raideur et seulement de manière à maintenir la lance sur l'arrêt de la cuirasse.

« Si le bois se rompait dans la poignée, il fallait lever le poignet et secouer le gantelet pour montrer qu'on n'était pas étonné du choc.

« On devait rompre la lance ordinairement entre les épaules, vers la gauche, ou contre les yeux de son adversaire et les meilleurs coups étaient toujours ceux portés à la tête.

« Le coup d'épée se portait sur le devant de la face gauche de l'adversaire et non pas sur la tête, de façon à ne jamais blesser le cheval, ce qui était une infraction aux règles de la Chevalerie. »

Comme on le voit, si la force n'était pas encore totalement exclue du tournoi, l'adresse à manier arme et monture y avait sa très large part.

L'invention de la poudre (1346, bataille de Crécy), en introduisant un élément nouveau dans la bataille, va faire apporter de profondes modifications aux armures. Pour se défendre contre les pistolets et les mousquets, les chevaliers augmentent l'épaisseur de leurs cuirasses ; ils s'alourdissent au point de ne plus pouvoir se mouvoir qu'au pas ou au petit trot et se voient même souvent contraints de mettre pied à terre pour se défendre.

L'usage des armes à feu portatives causa une profonde émotion dans la cavalerie, maîtresse jusqu'alors pour une grande part du destin des batailles : Montluc s'en fait l'écho quand il parle de l'arquebuse.

« Plut à Dieu, dit-il, que ce malheureux instrument n'eut jamais été inventé, je

n'en porterai pas les marques... et tant de braves et vaillants hommes ne fussent pas morts de la main le plus souvent des plus poltrons et des plus lâches, qui n'oseraient regarder au visage celui que de loin ils renversent de leurs malheureuses balles à terre. Ce sont là des artifices du diable pour nous faire entretuer. »

Malgré leurs pesantes armures qui « enlevaient toute grâce à leurs mouvements », les chevaliers continuèrent à s'adonner aux jeux des tournois, mais les malheurs des temps (peste et famine qui ravagèrent l'Anjou, guerre de Cent ans, insurrection de la Jacquerie, etc., etc...) jetèrent un voile de tristesse sur la vie nationale ; aussi les quelques fêtes équestres dont on trouve trace en fin de ce siècle dans les chroniques furent-elles sans éclat.

QUINZIÈME SIÈCLE.

C'est au bon roi RENÉ, duc d'ANJOU, que revient le mérite d'avoir fait revivre les traditions équestres. Il le fit avec une véritable passion, « en exaltant le devoir du chevalier de se faire valoir par tous les moyens aux yeux de sa dame ».

Il composa un Traictié de la forme et devis d'ung Tournoy qu'il orna même de plusieurs dessins de sa main, puis, voulant joindre l'exemple au précepte, il donna en 1446 une grande fête sous le nom d'« EMPRISE DE LA GUEULE DU DRAGON. »

Cette fête se déroula dans les prairies de SAUMUR. « Durant l'espace de quarante jours, rapporte le chroniqueur, le roi et la reine Isabelle, Madame Yolande et quantité d'autres dames et damoiselles et notamment la belle et jeune JEANNE de LAVAL pour laquelle secrètement il fit et dressa cette EMPRISE, avec un grand nombre de seigneurs, y demeurèrent en grande joie et magnifique fête, attendant ceux qui pour acquérir de l'honneur voudraient venir jouter contre le roi RENÉ, chef de l'Emprise. »

Parmi les seigneurs qui se présentèrent pour rompre des lances, on cite les comtes de Tancarville, du Bueil, de Méry, de Brion, de Florigny, Xaintrailles, le duc de Bourbon, le brave Dunois et bien d'autres.

Ce fut le comte de Florigny qui sortit vainqueur du tournoi ; il reçut comme prix de sa victoire « un destrier très excellent ».

Le roi RENÉ, qui affectionnait beaucoup SAUMUR, fit bâtir pour sa mère, dans le faubourg des Ponts, un palais que l'on montre encore sous le nom de « Château de la Reine de Sicile » ; la façade qui donne sur la rue était ornée des armoiries du roi ; celles-ci sont aujourd'hui en partie effacées, mais on y peut encore distinguer l'écu portant les insignes de l'Ordre des « Chevaliers du Croissant » fondé par ce prince en 1448.

Ordre d'une extrême délicatesse si l'on en juge par ses statuts qui « interdisaient expressément aux chevaliers de médire des femmes de quelque rang qu'elles fussent ».

Avec les règnes de CHARLES VII, LOUIS XI, CHARLES VIII et LOUIS XII, nous atteignons la fin du quinzième siècle qui vit naître le principe des Armées permanentes,

grandir le rôle de l'infanterie dans les batailles et donner à l'équitation une orientation de plus en plus militaire.

« La science équestre n'est pas encore régie par un corps de doctrine établissant des principes et des procédés, mais les exercices à cheval au point de vue militaire ont déjà leurs règles. C'est une sorte de règlement de cavalerie qui, pour n'être pas rédigé, n'en est pas moins à l'état latent et fait partie de l'éducation militaire des jeunes hommes. C'est une série de procédés admis, une sorte d'école de cavalerie à l'état de tradition que les jeunes gens se destinant à la carrière des armes acquièrent la plupart du temps sans enseignement, par imitation de ce qu'ils voient faire autour d'eux et avec quelques conseils recueillis dans leur existence de page. »

SEIZIÈME SIÈCLE.

Sous le règne de FRANÇOIS I^{er} les progrès des armes à feu accentuèrent encore l'évolution de la cavalerie. L'arme à feu prenait nettement l'avantage dans la lutte qu'elle avait engagée avec la cuirasse; les mousquets perçaient de leurs projectiles les armures les mieux trempées qu'on ne pouvait alourdir davantage sans risquer d'écraser les chevaux. La cavalerie allait adapter ses traditions aux nouvelles réalités du combat.

Les Compagnies de gendarmerie dont les hommes d'armes conservent l'armure complète (solerets, bavières, gorgeons, cuirasse, cuissots, gantelets, etc...) « tiendront ferme, aussi qu'un fort, pour résister à tout venant et pour fracasser et rompre les assaillants ».

Les Compagnies d'arquebusiers à cheval engageront l'escarmouche en s'aidant de l'arquebuse et à cet effet les arquebusiers « s'étudieront à tirer surement et droit, de toutes mains ou en arrière, même quand leurs chevaux courent, et aussi à descendre soudainement pour garder un pas, comme feraient les arquebusiers à pied ».

Les Estradiots et les Cheval-légers feront les reconnaissances et serviront d'éclaireurs. Ils sont armés de l'épée, de la masse d'armes et d'un « raide et fort pieu »; « certains portent aussi à l'arçon de la selle la petite escopette à rouet nommée pistole, diablerie adoptée par la cavalerie italienne ».

L'art équestre demeure cependant très en honneur et dans les fêtes que donna le roi à son passage à SAUMUR en 1518 l'élite de la noblesse angevine fit voir « par son agilité et sa dextérité dans les combats simulés à pied et à cheval qu'elle était toujours digne de la haute réputation de ses ancêtres ».

La mort tragique du roi HENRI II (1) calma l'ardeur des jouteurs et vint modifier profondément le caractère des « luttes équestres ».

(1) On sait que ce prince — au cours d'un tournoi donné rue Saint-Antoine, le 30 juin 1559, à l'occasion du mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie — fut mortellement blessé d'un coup de lance malheureux porté par Gabriel, comte de Montgomery, capitaine de sa Garde écossaise. Le roi mourut quelques jours après (10 juillet 1559).

« Les Carrousels remplacent les tournois; les cavaliers ne rompent plus de lances en combattant les uns contre les autres, ou bien s'ils luttent encore ce n'est plus qu'un simulacre de combat.

« On se borne à rompre les lances sur la quintaine et ce qui était autrefois l'exercice préparatoire du duel à cheval devient l'application.

« La Quintaine fait bientôt place elle-même au Facquin, homme de peine armé de toutes pièces que l'on courait.

« A l'homme de peine on substitua rapidement une figure de bois montée sur un pivot pour la rendre mobile. Cette figure, véritable mannequin, avait ceci de particulier qu'elle était faite de manière à rester ferme quand on la frappait au front, entre les yeux et sur le nez, ce que l'on considérait comme les meilleurs coups, et qu'en la touchant ailleurs elle se retournait avec tant de vitesse que, si le cavalier n'était pas assez adroit pour l'éviter, elle le frappait vivement d'un coup de sabre de bois sur le dos. »

Dans les combats individuels, les coups d'épée étaient simulés au-dessus de la tête et le pistolet tiré le canon haut.

Dans ces carrousels on voit apparaître les premières « figures du manège » exécutées par des quadrilles, dont les mouvements variés sont réglés comme un ballet. Jeux individuels ou figures de quadrilles apprennent aux cavaliers à manier leurs chevaux avec dextérité et « développent le goût de l'équitation assise ».

Le jeune noble dépose le heaume et le haubert, il se revêt de brillants atours et descend dans l'arène paré aux couleurs de sa dame.

Il ne s'agit plus de mourir pour elle mais de briller et de plaire; les chevaux deviennent plus légers, l'équitation raisonnée prend naissance.

Les chevaux napolitains que M. de SOURDIS, premier écuyer du duc, était allé chercher en Italie (1), maintinrent l'ANJOU en tête du mouvement équestre, malgré l'acuité prise dans cette province par les luttes religieuses qui ensanglantèrent le règne de CHARLES IX et troublèrent si profondément celui de HENRI III.

(1) M. de SOURDIS ramena en Anjou 50 chevaux qu'il paya 40.000 écus.

Les chevaux napolitains avaient à cette époque une réputation universelle; ils la partageaient avec les chevaux importés du sud de l'Espagne où le sang arabe avait été largement introduit.

CHAPITRE III

LES ACADEMIES D'ÉQUITATION

La trêve signée entre le roi de France (HENRI III) et le roi de NAVARRE endormit les passions et ramena un peu de calme en ANJOU (1587).

Le roi de NAVARRE avait obtenu que le gouvernement de la ville de SAUMUR fût confié à l'un de ses plus fidèles coréligionnaires : DUPLESSIS-MORNAY.

Dès son entrée en fonction, le nouveau gouverneur s'occupa activement de la cité dont l'administration lui était confiée.

Il y créa une académie protestante où accoururent en foule les jeunes gens des familles les plus riches et les plus distinguées de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Écosse et d'Allemagne.

Sous l'impulsion du roi HENRI IV, qui considérait les exercices équestres comme « le complément indispensable d'une éducation virile », le gouverneur de SAUMUR ouvrit à côté de l'Académie scientifique une Académie d'équitation.

Académie scientifique et Académie d'équitation prospérèrent parallèlement et acquirent bientôt une très grande renommée.

La mort d'HENRI IV (1610) porta un coup terrible à SAUMUR; l'Académie scientifique soutint assez vaillamment son crédit, mais l'Académie d'équitation, concurrencée par les autres Académies du royaume, perdit rapidement sa primauté.

Les écuyers qui enseignaient l'équitation dans ces Académies professaient les principes de l'équitation italienne que M. de PLUVINEL avait introduits en France et plus particulièrement en ANJOU.

I. — ÉQUITATION ITALIENNE.

La première école italienne d'équitation remonte au seizième siècle.

a) CÉSAR FIASCHI.

Vers 1539, un gentilhomme de Ferrare, le comte César FIASCHI, avait ouvert une école qui était devenue rapidement célèbre. César FIASCHI était l'élève des meilleurs écuyers de son temps et ses principes servaient de guide à ses contemporains.

Ce maître divise son travail en trois livres traitant :

— Le premier : « de la manière de bien emboucher les chevaux et de la nature d'icieux »;

— le second : « des moyens de bien manier les chevaux »;

— le troisième : « du moyen de bien ferrer les chevaux, avec les dessins de fer qui y sont propres ».

Les procédés de dressage utilisés par César FIASCHI consistaient dans l'emploi :

— de la main, de la bride et du caveçon.

— de la voix;

— de la musique;

— de la baguette ou gaule;

— des jambes et de l'éperon,

mais au fond, les principes équestres du maître italien n'étaient que l'application d'effets de force qu'il résumait ainsi, « tirer la bride à toute force de bras ».

Quant aux différents exercices préconisés, c'étaient :

— des voltes au trot, au galop;

— le galop raccourci;

— la cabriole;

— la passade.

b) FRÉDÉRIC GRISON.

En 1583 un nouveau maître, le gentilhomme napolitain Frédéric GRISON, apparaît en ITALIE.

Si Frédéric GRISON n'a pas embrassé autant de questions que César FIASCHI, il témoigne par contre de plus de netteté que ce dernier dans ses aperçus équestres.

Il préconise le travail en cercle pour « fatiguer » et assouplir le cheval, et le reculer pour lui donner de la légèreté. « Quand le cheval, écrit-il, pèsera trop sur la bride et qu'en cheminant il forcera la main du cavalier, il faudra, chaque fois qu'il l'arrête, le faire reculer quelques pas. »

Frédéric GRISON rendait le cheval léger du devant en lui faisant exécuter la pesade, air qui consistait à faire lever le devant très haut, les pieds postérieurs fixés à terre sans avancer ni remuer.



PL. I CÉSAR FIASCHI



PL. II

FRÉDÉRIC GRISON



PL. III

M. DE PLUVINEL



PL. IV M. DE NEWCASTLE

Quand il voulait le rendre léger de l'arrière-main il lui faisait lancer la ruade en le touchant sur la croupe.

Il combinait ensuite la pesade et la ruade en un seul mouvement qu'il appelait la cabriole.

II. — ÉQUITATION FRANÇAISE.

L'équitation française de cette époque est représentée par deux grands écuyers, M. de PLUVINEL et M. de la BROUE, l'un et l'autre disciples de PIGNATELLI, l'élève préféré du maître César FIASCHI.

a) M. de PLUVINEL (1555-1620).

Antoine de PLUVINEL de la BAUME s'était adonné de bonne heure à l'équitation; à peine âgé de 17 ans, il s'était rendu à Naples pour se perfectionner dans cette science auprès de l'écuyer le plus célèbre de l'époque, Jean-Baptiste PIGNATELLI.

M. de SOURDIS, écuyer du duc d'ANJOU, ramena d'ITALIE le jeune de PLUVINEL qui, succédant à son protecteur, devint premier écuyer de la Cour quand le duc d'ANJOU monta sur le trône sous le nom d'Henri III.

A l'avènement d'HENRI IV, M. de PLUVINEL fut nommé précepteur du duc de Vendôme, puis ambassadeur en Hollande et enfin sous-gouverneur et écuyer principal du jeune roi LOUIS XIII.

C'est pour son élève que le maître écrivit ses notes d'équitation que M. de MENOUE, son meilleur disciple, rédigea et publia en 1625, sous le titre de Instruction du Roy en l'art de monter à cheval.

M. de PLUVINEL emprunta à l'école italienne et introduisit en France le travail autour d'un « pilier central »; il perfectionna le procédé en préconisant le travail entre les deux piliers, travail auquel il attribue les trois avantages capitaux suivants :

- les chevaux ne sont jamais durs en bouche;
- ils ne sont point rétifs;
- ils ne peuvent devenir entiers, opiniâtres ou revêches à tourner à main droite ou à main gauche, défauts ordinaires aux chevaux ignorants.

La méthode de PLUVINEL consiste avant tout dans le dressage du cheval à l'aide de moyens artificiels; quant au cavalier, il ne s'occupe que de lui apprendre à tenir en selle sur un cheval dressé et à lui faire exécuter des mouvements tels que passades, courbettes, cabrioles, etc..., en les rappelant au cheval par de simples indications de la main, de la chambrière ou de la housine.

b) M. DE LA BROUE.

Salomon de la BROUE est le premier écuyer français qui ait écrit sa méthode : LE CAVALERICE FRANÇOIS.

Il commence le dressage du cheval de selle avec le mors de bridon qu'il trouve de par sa nature plus doux que le mors de bride et en combine les effets avec ceux du caveçon.

Pour mettre le cheval en main, il substitue au principe de Frédéric GRISON, « résister pour faire céder », celui d'« arrêter et rendre ».

Il pose le premier le principe de l'accord des aides en définissant une bonne main celle « qui sait résister et céder à propos et recevoir avec précision l'action produite par les jambes ».

Si tous les principes et procédés de M. de la BROUE n'ont pas survécu à leur auteur, beaucoup devaient subsister comme des théorèmes fondamentaux de la science équestre.

Il faut en tout cas reconnaître à cet écuyer le mérite d'avoir été le premier à se dégager de l'influence italienne et à émettre des idées personnelles.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

Sous le règne du Grand Roi, l'équitation brilla du plus vif éclat.

De nombreuses Académies se créèrent en FRANCE; les plus célèbres furent celles de Paris, de Tours, de Bordeaux et de Lyon, mais par dessus tout, celle de Versailles où, jusqu'à la Révolution, tous les princes et grands seigneurs français feront leur éducation équestre.

Quant à l'Académie d'équitation de SAUMUR, c'est peut-être la période la plus terne de son histoire.

Cette Académie, comme les autres Académies provinciales, n'était qu'une institution particulière autorisée par le roi. L'écuyer qui la dirigeait était seulement pourvu d'un brevet, il ne recevait aucune rétribution; tous les frais (achat de chevaux, location du personnel, logement, nourriture) étaient à sa charge; les élèves devaient pourvoir, par le prix des leçons, à la totalité des dépenses.

L'éclipse que subit, sous l'attaque des Jésuites, l'Académie protestante, entraîna celle de l'Académie d'équitation et, en 1672, M. de SAINT-VUAL, qui dirigeait cette dernière, se vit, faute d'élèves, dans l'obligation de la fermer.

Cet abandon porta un tel préjudice au commerce de la ville que dès l'année suivante (1673) les habitants réclamèrent la réouverture de l'École.

Ils firent observer au Conseil « qu'il était nécessaire, pour le bien et utilité de la cité, d'y attirer un écuyer sans lequel les étrangers ne s'y arrêteront point; donc, que les propriétaires des maisons et artisans qui gagnent leur vie par leurs loyers et la consommation de leurs fruits, ne pourront vivre et travailler. Que le sieur de SAINT-VUAL qui a quitté l'Académie depuis un an a fait proposer son retour et offre de rétablir la dite Académie moyennant qu'on paie le louage d'une maison; que le sieur de LESSIGNY de MALIVERNE, qui est enfant de la ville, se propose comme écuyer, qu'il convient d'écouter leurs propositions. »

Le 14 mai 1674, le Conseil de ville, faisant droit à la demande des habitants, délibéra

que M. de LESSIGNY de MALIVERNE serait admis comme directeur de l'Académie d'équitation.

M. de MALIVERNE arriva à SAUMUR avec dix chevaux « propres aux exercices de manège » et s'installa tant bien que mal dans le quartier de SAINT-NICOLAS, mais en 1677, ne pouvant couvrir ses frais, il fut contraint de licencier son Académie.

M. de SAINT-VUAL obtint à nouveau le brevet d'écuyer mais, appartenant à la R. P. R. (religion prétendue réformée), ce brevet lui fut retiré l'année suivante.

L'Académie et ses exercices équestres demeuraient donc une fois encore suspendus au grand détriment des intérêts de la ville.

En 1680, le Conseil de la ville, sur l'instance des habitants, adressa un placet au roi pour obtenir la réouverture de l'Académie et demander un brevet d'écuyer en faveur de M. DUPRÉ, fils d'un avocat de SAUMUR, élève distingué de M. de SAINT-VUAL.

Le roi accueillit favorablement cette demande; toutefois, on ne sait sous quelle influence, il donna le brevet non à M. DUPRÉ mais à un sieur DUMONÉ.

Le nouvel écuyer amena six chevaux, mais ceux-ci « étaient plus propres au service d'un relais qu'à monter un gentilhomme ».

Ce voyant, le syndic proposa au Conseil de la ville :

« 1^o De délivrer un mandement de 600 livres pour être employées en achat de chevaux avec cette réserve que, dans le cas d'insuccès, d'ici à cinq ou six ans, les dits chevaux seraient vendus au profit des habitants.

« 2^o D'associer à M. DUMONÉ, M. DUPRÉ fils, qui était en état de le secourir par son bien et par son expérience, ayant travaillé par avance avec le sieur de SAINT-VUAL dans l'Académie de ce dernier. »

La proposition du syndic fut acceptée par le Conseil, mais la combinaison ne ramena pas la prospérité dans l'établissement.

M. DUMONÉ, de caractère difficile, était continuellement aux prises avec ses créanciers; l'Académie fut une fois encore fermée.

M. DUPRÉ fils, ayant obtenu le brevet d'écuyer, rouvrit l'École mais l'acuité que prit dans la région et en particulier à SAUMUR la lutte religieuse ne permit pas au nouvel écuyer de donner à son École l'épanouissement qu'il escomptait; ses ressources personnelles et les profits de l'Académie d'équitation étaient insuffisants pour couvrir les frais de nourriture et de logement du personnel et des chevaux; aussi, le 3 août 1698, le Conseil de la ville délibéra :

« — Que chaque élève paierait à M. DUPRÉ 20 livres par mois;

« — Qu'une subvention de 3.000 livres lui serait en outre payée annuellement;

« — Qu'il serait exempté des droits d'entrée et autres charges de la ville pour la pension de la maison et de l'Académie;

« — Qu'il serait logé par les soins de MM. les Maires et Échevins. »

Malgré ces multiples et substantiels avantages l'Académie d'équitation de SAUMUR ne retrouva pas sa renommée d'antan; elle végéta sans rayonnement.

En cette fin de règne du Roi Soleil tous les regards convergeaient d'ailleurs sur VERSAILLES; c'était là que s'écrivaient les chapitres les plus marquants de l'équitation française... comme ceux de notre histoire nationale.

L'ÉQUITATION FRANÇAISE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

M. LE MARQUIS DE NEWCASTLE.

Un nom, celui du marquis de NEWCASTLE, domine l'équitation du dix-septième siècle.

Bien que le marquis de NEWCASTLE n'ait jamais professé en France, il eut une si profonde influence sur nos institutions équestres qu'il nous paraît nécessaire de donner un rapide aperçu de la méthode de ce célèbre écuyer.

Le marquis de NEWCASTLE, ancien gouverneur du roi Charles II d'Angleterre, s'était retiré à ANVERS où il avait ouvert un manège qui « attirait grand concours ».

En 1658 il publia sa Méthode et Invention nouvelle de dresser les chevaux.

Il se servait du caveçon, du bridon, de la bride, de la gaule garnie d'une molette pour faire détacher la ruade, des éperons variés.

Le caveçon est son aide préféré; il « était pourvu de deux anneaux latéraux fixés à un pouce du chanfrein, une rêne partait de chaque côté de la batte de la selle, traversait l'anneau et revenait dans la main du cavalier; l'effet en était très puissant ».

Le marquis de NEWCASTLE en explique comme suit les avantages qu'il en tire :

« Le caveçon est pour retenir, relever, rendre léger, apprendre à tourner, arrêter, assouplir le col, assurer la bouche, placer la tête, la croupe, conserver la bouche saine et entière, les barres et la place de la gourmette, plier les épaules, les rendre souples, de même que ses bras, ses jambes, plier le col et le rendre souple.

« Il ne faut pas tout faire avec le caveçon, mais il faut que la main de la bride agisse avec le caveçon qui n'est qu'une aide pour la bride. »

Quant au bridon, voici comment le marquis de NEWCASTLE en définit les effets :

« Le bridon n'appuie que sur les lèvres et peu sur les barres, et la barbe se conserve en son entier. Il est bon pour les chevaux qui pèsent à la main, portent bas et s'arment, pour les relever. On peut gourmander un cheval en tirant les deux rênes du bridon l'une après l'autre fortement, et plusieurs fois de suite comme si on voulait lui scier la bouche. Il est bon pour acheminer un jeune cheval, lui apprendre à tourner au pas, au trot, l'arrêter.

« La sujettion de la bride lui peut donner occasion de se défendre et le bridon le dispose à mieux obéir à la bride. »

Le marquis de NEWCASTLE n'est pas partisan du dressage entre les deux piliers; il dit « que cette méthode est contre l'ordre et rebute tous les chevaux. Que les piliers mettent un cheval sur les jarrets, parce que, quoiqu'il plie les jarrets, il n'avance pas les

hanches sous lui pour garder l'équilibre soutenant son devant sur les cordes du caveçon. »

Quant à la position du cavalier préconisée par le marquis de NEWCASTLE, elle est ainsi définie : « Lorsqu'il (le cavalier) est dans sa selle, il s'y doit seoir droit sur l'enfourchure et non sur les fesses; combien que plusieurs croient que la nature les a faites pour s'asseoir dessus, mais il ne faut pas s'en servir à cheval. Étant donc bien placé sur l'enfourchure dans le milieu de la selle, il doit s'avancer vers le pommeau, tenant les jambes droit en bas comme s'il était à pied, les genoux et cuisses tournés au dedans vers la selle, les tenant serrés et fermés comme s'ils étaient collés à la selle, car le cavalier n'a autre chose avec le contre-poids du corps à se tenir à cheval. Il doit se planter ferme sur les étriers, le talon plus bas que les orteils et le jarret raide, les jambes ni trop près ni trop loin du cheval, etc..., etc... »

Les mouvements que prônait le marquis de NEWCASTLE sont les mêmes que ceux de M. de PLUVINEL : courbettes, ballotades, caprioles, pirouettes, etc...

La méthode du marquis de NEWCASTLE fut vulgarisée en France par M. de SOLLEYSEL qui traduisit, commenta et discuta l'ouvrage du grand maître anglais.

Tous les écuyers (1) — il y en eut beaucoup — dont le renom illustra la fin du dix-septième siècle, s'inspirèrent des méthodes de M. de PLUVINEL et du marquis de NEWCASTLE; mais bien qu'élevés dans les principes combinés de ces deux grands maîtres, ils surent « reléguer les moyens empiriques dont ils se servaient au rang d'aides accessoires, en essayant des moyens naturels donnés au cavalier par l'usage combiné de la main et des jambes ».

(1) MM. de BEAUMONT, COULON, de QUERMAY, de ROCHEFORT, de BOURNOUALLE, du PLESSIS, de VENDEUIL, DUVERNET, etc...

CHAPITRE IV

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Ce qui caractérise l'équitation du dix-huitième siècle, c'est qu'elle devient une « équitation essentiellement militaire ».

Pendant toute la première moitié de ce siècle, l'équitation conserva encore son caractère d'« art d'agrément »; en France elle s'enseignait dans quelques manèges réputés tels que ceux de l'École militaire, de l'École des pages, de l'École des cheveu-légers, de l'École de Versailles, de Saint-Germain et de Lunéville, mais à la suite des succès remportés par la cavalerie prussienne pendant la guerre de Sept ans, on se rendit compte en France que nos revers étaient pour une grande part imputables au manque d'instruction de nos escadrons.

Le roi de Prusse FRÉDÉRIC II avait en effet donné à sa cavalerie une impulsion hardie et orienté cette arme vers son véritable rôle sur le champ de bataille.

Il avait créé une cavalerie mobile et souple et en avait fait un « instrument de combat ».

Ses conceptions, dont la justesse fut sanctionnée par l'expérience, se répandirent rapidement dans les armées étrangères et modifièrent profondément tant les principes d'emploi que les méthodes d'instruction alors en honneur dans la cavalerie.

En France un grand ministre, le duc de CHOISEUL, entreprit l'œuvre de redressement nécessaire avec beaucoup d'habileté et un grand courage.

« Bravant les amours-propres et les intérêts de cour froissés » il réorganisa l'armée sur des données nouvelles.

Ses efforts se portèrent d'une façon toute particulière sur la réorganisation de la cavalerie; il toucha à tout : uniforme, harnachement, remonte, règlement de manœuvre, etc... et fit de l'équitation la base de l'instruction des troupes à cheval.

I. — LE ROYAL CARABINIERS.

Les Carabiniers constituaient un corps d'élite qu'on appelait le « Royal Carabiniers de Monsieur » parce que le comte de PROVENCE, frère de LOUIS XV, en était le mestre de camp honoraire.

Le corps des Carabiniers comprenait cinq brigades (effectif total, 1.500 hommes).

Les Carabiniers étaient des hommes de 25 à 40 ans, d'une taille moyenne de 1 m. 76; ils portaient un brillant uniforme : chapeau de feutre bordé d'argent, habit bleu à la française, culotte en peau blanche, cuirasse d'acier ornée d'un soleil d'or.

Les chevaux, de race danoise, étaient grands et de robe noire; les selles étaient recouvertes d'une housse bleue relevée de galon d'argent et les brides agrémentées de bossettes dorées.

En 1763 une brigade du ROYAL CARABINIERS vint tenir garnison à SAUMUR.

La brigade était commandée par le marquis de POYANNE, lieutenant général des armées du roi.

Les officiers, les hommes et les chevaux furent logés en ville et on utilisa à cet effet tous les locaux disponibles : Hôtelleries de la Corne, de l'Oie rouge, de l'Écu de Bretagne, de la Cloche, du Dauphin, etc..., etc...

L'arrivée de ces « brillants cavaliers » ne fut pas sans jeter quelque trouble dans la vie monotone de cette petite ville de 7 à 8.000 âmes dont « les seules distractions étaient la messe, les vêpres et le jeu de paume ».

Suivant en cela les conseils de l'évêque janséniste d'Angers, Mgr ARNAUD, l'accueil fut des plus réservés et la société bourgeoise de SAUMUR « ferma la porte de ses foyers à ces beaux messieurs ».

Mais la rigueur de ces sages résolutions céda bien vite devant « la grâce, l'élégance et les bonnes manières de cette bouillante jeunesse dont le noble maintien annonçait à la fois la naissance et l'éducation ».

Le corps des officiers fit des visites, il fut reçu partout. Le jeu de paume de la Grande-Rue se transforma en salle de spectacle, il y eut des redoutes et des concerts. Des acteurs et des actrices vinrent de Paris et « artistes comiques ou tragiques, les capitaines et lieutenants déposèrent leur épée pour le masque de Scapin ou le poignard de Brutus ».

Parallèlement à une galante vie mondaine, le ROYAL CARABINIERS menait une active vie militaire.

Il construisit (1764) un spacieux manège sur le territoire de la paroisse de Saint-Nicolas.

Ce manège, aujourd'hui « MANÈGE DES ÉCUYERS », peut être considéré comme la première pierre de notre École, le centre autour duquel gravitera désormais toute son histoire.

Vers la même époque le duc de CHOISEUL créa cinq écoles de cavalerie : à Douai, Metz, Besançon, Cambrai et La Flèche.

Ces écoles devaient verser leurs meilleurs élèves dans une école supérieure établie à PARIS.

L'École de La Flèche fut, peut après, transférée à SAUMUR; son état-major avait la composition suivante :

Commandant : Le marquis de POYANNE, lieutenant-Général des armées du roi, commandant de brigade au Corps royal des Carabiniers.

Commandant en second : Le baron de LIVRON, brigadier des armées du roi.

Instructeurs : M. le chevalier de JALAMONDE, M. VILLEMET, M. BEAUREPAIRE, M. LERIVINT, lieutenants au Corps royal des carabiniers.

L'École de SAUMUR prit bientôt le pas sur les autres et le duc de CHOISEUL, voulant uniformiser l'enseignement, imposa à toutes les écoles, les méthodes de l'École des Carabiniers.

Le ROYAL CARABINIERS commença en 1767 la construction du beau quartier qui est aujourd'hui l'ÉCOLE DE CAVALERIE, puis presque en même temps celle d'écuries en bordure du CHARDONNET (1) et d'un second manège (2).

La prospérité de la cité marcha de pair avec celle de l'École de cavalerie; le sort de la ville était définitivement lié à celui de son École.

En 1771, les différentes Écoles furent licenciées; seule, l'École de SAUMUR subsista et chaque année, tous les régiments de cavalerie durent y envoyer un certain nombre d'officiers et de sous-officiers pour parfaire leur instruction équestre.

Le 1^{er} avril 1788, le CORPS DES CARABINIERS quitta SAUMUR pour aller tenir garnison à LUNÉVILLE.

L'enseignement de l'équitation se concentra alors au manège de VERSAILLES et au manège de SAINT-CLOUD, puis à l'École spéciale de cavalerie de SAINT-GERMAIN.

SAUMUR ne fut plus qu'une modeste ville de garnison où se succédèrent les régiments : Dragons de Penthièvre (1788-1790), Royal Roussillon (1790-1792), 1^{er} hussards (1800-1805), 28^e dragons (1805-1807), 26^e chasseurs (1808-1813).

L'École ne devait revenir à SAUMUR qu'à la chute de l'Empire (1814).

II. — L'ÉQUITATION AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

M. DE LA GUÉRINIÈRE.

M. de la GUÉRINIÈRE ne professa jamais à SAUMUR mais son influence fut telle, en France comme à l'étranger, qu'il paraît intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur les méthodes de ce célèbre écuyer.

François ROBICHON de la GUÉRINIÈRE avait le titre d'« Écuyer du Roi ».

Il peut être considéré comme le « Fondateur de l'équitation française ».

(1) Écuries de la MOSKOWA (1767).

(2) Manège MONBRUN (1767).

Il simplifia les moyens de dressage et enseigna au cavalier à chercher ses moyens de tenue dans l'équilibre et dans la rectitude de la position; il professa une équitation raisonnée et naturelle, parla d'équilibrer et d'assouplir le cheval et alla jusqu'à recommander pour les chevaux de chasse de les « habituer à tourner à faux et à serpenter au galop en changeant de pied ».

M. de la GUÉRINIÈRE employait comme moyens de dressage les piliers et le caveçon, mais ses aides « consistaient surtout dans les différents mouvements de la main et de la bride, dans l'appel de la langue, dans le sifflement et le toucher de la gaule, dans le mouvement des cuisses, des jarrets et des gras des jambes, dans le pincer délicat de l'éperon et enfin dans la manière de peser sur les étriers ».

Il faisait un grand usage du travail à la longe, au trot pour assouplir le cheval, « le rendre léger à la main sans lui gâter la bouche et lui dégourdir les membres sans les offenser ».

Pour mettre un cheval sur les hanches, il préconisait l'arrêt, le demi-arrêt et le reculer.

Mais la grande innovation qui caractérise la méthode de cet écuyer, c'est le mouvement de l'« Épaule en dedans ».

« Il faudra, dit-il, mener le cheval au petit pas lent et peu raccourci, le long de la muraille et le placer de manière que les hanches décrivent une ligne et les épaules une autre.

« La ligne des hanches doit être près de la muraille et celle des épaules détachée et éloignée du mur d'environ un pié et demi ou deux, en le tenant plié à la main.

« Cette leçon assouplit les épaules, prépare le cheval à se mettre sur les hanches et le dispose à fuir les talons. »

M. de la GUÉRINIÈRE parle aussi des allures et distingue :

Les allures naturelles, les unes parfaites comme le pas, le trot et le galop; les autres défectueuses comme l'amble, l'entrepas ou traquenard et l'aubin.

Les allures artificielles, qu'un « habile écuyer sçait donner aux chevaux qu'il dresse : passage, pesade, courbette, croupade, balotade, capriole ».

Quant à la « belle posture de l'homme à cheval », voici d'après lui ce qu'elle doit être :

« La gaule dans la main droite, la pointe en haut, la main de bride au-dessus du col du cheval, ni en dedans ni en dehors, à la hauteur du coude, la main droite placée à la même hauteur et près de la gauche quand on mène un cheval les rênes égales; mais quand on se sert de la rêne droite pour le plier à main droite, il faut qu'elle soit plus basse et près de la selle.

« Il faut s'asseoir juste dans le milieu de la selle, la ceinture et les fesses avancées, afin de n'être pas assis près de l'arçon de derrière, tenir ses reins pliés et fermes pour résister aux mouvements du cheval. »

En résumé M. de la GUÉRINIÈRE fit faire à l'équitation une évolution complète; ce fut lui qui, le premier, prescrivit l'aisance à cheval, indiqua les moyens de l'obtenir, et substitua à la « tenue » acquise par la force la « position » obtenue par l'équilibre.

Son ouvrage, Manuel du Cavalier, fut publié en 1742.

CHAPITRE V

PÉRIODE DE 1814 A 1870

ARTICLE PREMIER

ÉCOLE D'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL

Par décret du 23 décembre 1814, le maréchal SOULT, ministre de la Guerre, rétablit à SAUMUR l'« École d'instruction des troupes à cheval ».

Après une courte éclipse, coïncidant avec les désastres militaires qui marquèrent la période des « Cent Jours », l'École rouvrit ses portes.

Le commandement de l'École fut confié au général de la FERRIÈRE.

I. — LE GÉNÉRAL COMTE DE LA FERRIÈRE.

Le général LEVESQUE de la FERRIÈRE était né le 9 avril 1776 à REDON d'une ancienne famille bretonne.

Il avait fait ses études avec succès au collège de RENNES et en 1793, à peine âgé de 16 ans, il était entré comme sous-lieutenant au 93^e régiment d'infanterie.

Il fit avec ce corps les campagnes de 1793 et 1794 aux armées du Nord, du Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse.

Nommé en 1795 aide de camp du général MONET, il le suivit à l'armée de l'Ouest où il devint commandant des guides du général en chef BERNADOTTE. Après la suppression de ce corps il passa dans la cavalerie, se distingua pendant la campagne d'AUSTERLITZ et se signala encore à IÉNA et dans maintes affaires en ESPAGNE.

L'Empereur le récompensa par le titre de baron et un brevet de commandant de la Légion d'honneur.

Comme général-major des grenadiers à cheval de la Garde impériale, il prit brillamment part à la campagne de SAXE (1813) et s'illustra à DRESDE, LEIPZIG et HANAU.

Fait comte et promu général de division dans la Garde, il fit la campagne de FRANCE et soutint sa haute réputation de bravoure aux combats de CHAUMONT, de BAR-SUR-AUBE, de MONTMIRAIL, de CHATEAU-THIERRY, de REIMS et de CRAONNE.

C'est au cours de cette dernière bataille qu'il eut la jambe gauche emportée par un boulet pendant que, sous les yeux de l'Empereur, il chargeait à la tête de ses grenadiers, une batterie ennemie.

Le général de la FERRIÈRE alliait à une grande bravoure et à un coup d'œil sûr, une solide culture militaire.

II. — ORGANISATION DE L'ÉCOLE.

L'École fut organisée sur les bases suivantes :

Un lieutenant-Général en reçut le commandement supérieur. On lui adjoignit un colonel commandant en second, un lieutenant-colonel, deux chefs d'escadrons et six capitaines.

L'enseignement de l'équitation fut confié à deux écuyers et deux sous-écuyers.

Les cours étaient divisés en partie théorique et en partie pratique; ils comprenaient ce qui est relatif « au service et ordonnance de la cavalerie et à l'équitation proprement dite ».

Il y avait deux manèges, l'un militaire, l'autre civil :

Le manège militaire était sous la direction des capitaines.

Le manège civil sous celle des écuyers, assistés des sous-écuyers.

Les deux premiers écuyers furent :

— M. CORDIER, qui commandait aux officiers et aux sous-officiers de cavalerie légère.

— M. le marquis DUCROC de CHABANNES, qui avait sous ses ordres les officiers et les sous-officiers de grosse cavalerie.

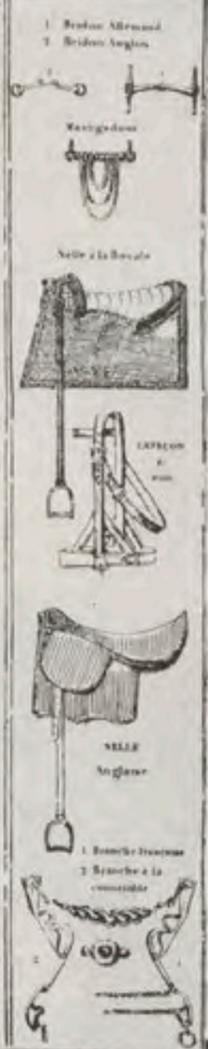
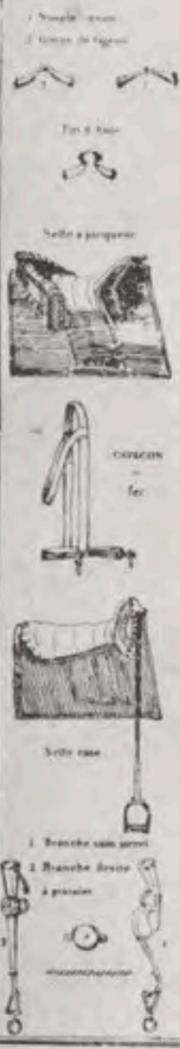
M. CORDIER resta bientôt seul comme écuyer en chef et organisa le service du manège à peu de chose près comme il l'est encore aujourd'hui : reprises d'extérieur et de manège, voltige, sauteurs dans les piliers, etc..., etc...

Les programmes des leçons d'équitation se rapprochaient de nos progressions actuelles; quant à la « Position du cavalier » adoptée, elle fut presque littéralement celle que nous retrouvons dans nos règlements d'aujourd'hui :

« Les fesses portant également sur la selle et le plus en avant possible, les cuisses tournées sans efforts sur leur face interne embrassant également le cheval, le pli des genoux liant, les jambes libres et tombant naturellement, les reins soutenus sans raideur. »

De la manière de panser les Chevaux.

La première chose à faire, c'est de bien nettoyer le cheval, ensuite de le panser avec du sain. Après la litière on étend la selle sur le dos du cheval, on y met le fer, et on le remet en selle. On panse le cheval avec du sain, et on le remet en selle. On panse le cheval avec du sain, et on le remet en selle. On panse le cheval avec du sain, et on le remet en selle. On panse le cheval avec du sain, et on le remet en selle.



PL. V M. DE LA GUÉRINIÈRE



Tous les élèves portaient comme tenue de manège, l'habit-veste, la culotte et les bottes; ils étaient dotés du petit chapeau lampion, qui devint le chapeau traditionnel du manège, celui que porte encore de nos jours le « Cadre noir ».

A l'instruction équestre, on adjoignit un « Cours d'hippiatrique », qui fut professé par M. FLANDRIN (ancien secrétaire de l'École d'Alfort), écuyer professeur.

« Ce cours embrassait les connaissances se rapportant à l'étude intérieure et extérieure du cheval, à son emploi dans tous les services militaires, à sa conservation, à sa propagation, à son amélioration et à son remplacement. »

Dans ce cours « entrant, comme indispensable corollaire, une étude de l'anatomie humaine comparée à celle du cheval et considérée sous le point de vue de la position et de l'action équestre ».

III. — En 1818, le commandement de l'École fut confié au maréchal de camp de LATOUR-FOISSAC.

En 1820, il passa aux mains du maréchal de camp GENTIL de SAINT-ALPHONSE.

Enfin, en 1822, à la suite de la conspiration du général BERTON, dont le drame se déroula à SAUMUR, l'École fut licenciée et remplacée par un régiment de carabiniers.

ARTICLE II

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE (1825-1852)

L'École de cavalerie, ouverte à Versailles après la conspiration du général BERTON, fut transférée de nouveau à SAUMUR en 1825.

Elle prit le titre d'ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE (ordonnance du 11 novembre 1824) et s'adjoignit l'École des trompettes qui avait été supprimée au licenciement de l'École de SAINT-GERMAIN (1).

Cette nouvelle institution avait pour objet « de former les instructeurs des troupes à cheval, d'instruire comme officiers de cavalerie les élèves sortant de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de fournir aux régiments un nombre suffisant de sous-officiers capables de concourir à l'instruction des hommes de recrues et de fournir la cavalerie de maréchaux et de trompettes ».

Le commandement en fut confié au maréchal de camp marquis OUDINOT.

(1) L'École des trompettes devait être définitivement dissoute en 1850.

I. — LE MARÉCHAL DE CAMP MARQUIS OUDINOT.

Le marquis OUDINOT était entré le 25 décembre 1805, comme page à la Maison militaire de l'Empereur. Il fit la campagne d'AUTRICHE de 1809 comme lieutenant à la compagnie d'élite du 5^e hussards, prit part à la campagne d'ESPAGNE et de PORTUGAL (1810-1811) en qualité d'aide de camp du Maréchal Prince d'ESSLING, puis à celles de RUSSIE et d'ALLEMAGNE comme capitaine. Il fut blessé à la bataille de LEIPZIG, se distingua à MONTMIRAIL et fut à nouveau blessé à CRAONNE.

Chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, il commanda le 1^{er} régiment de grenadiers à cheval et le 4 mars 1824 fut nommé Maréchal de camp.

II. — L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉQUITATION.

L'enseignement de l'équitation n'avait pas encore été unifié à l'École, il était grand temps de le faire.

Le 24 mars 1825 l'École fit paraître un Cours d'équitation militaire dans lequel on fonda, en les modifiant au besoin, les documents en vigueur : Manuel du manège, Cours d'hippiatrique de M. Flandrin et Ordonnance provisoire de l'an XIII.

Cette harmonieuse fusion de l'équitation civile et de l'équitation militaire créa, en cette matière, l'unité de doctrine dans la cavalerie française.

Elle eut les plus heureux effets : « De lourde et difficile à manier qu'était notre cavalerie avant la propagation du système, elle est devenue légère, maniable et rapide; de craintifs, incertains, embarrassés qu'étaient nos officiers d'escadrons et nos cavaliers dans le rang, les uns et les autres sont devenus confiants en devenant solides à cheval, hardis et entreprenants, sûrs, les uns de leur coup d'œil et de leurs commandements, les autres de leur exécution et de leurs mouvements dans les manœuvres les plus rapides et les plus compliquées. »

L'équitation s'orienta nettement vers une utilisation militaire.

Dès 1826 le général OUDINOT fit acheter vingt-cinq chevaux irlandais pour les exercer à l'extérieur : C'est l'origine des Chevaux de carrière.

Il obtint également l'autorisation de faire confectionner vingt-quatre selles anglaises « pour exercer les élèves en fin de cours ».

Cette innovation nous semble aujourd'hui un peu naïve; elle n'en reste pas moins l'origine d'une orientation nouvelle donnée à l'instruction équestre de l'École.

« C'est dans le vaste terrain de manœuvres qui borde le bâtiment principal de l'École qu'il fut décidé qu'aurait lieu le travail de carrière; et là, comme complément de l'instruction équestre, les élèves pratiquèrent l'équitation vraiment militaire, c'est-à-dire aux allures franches, développées ou allongées, selon l'occasion, jusqu'au summum.

« Sur ces chevaux et à ces allures développées, afin de les accoutumer aux mouvements violents et leur enseigner pour qu'ils les enseignent à leur tour, les moyens de

tenue nécessaires pour conserver leur assiette, les élèves furent exercés à franchir des fossés, des barrières, des haies, et toutes sortes d'obstacles semblables à ceux qu'on est susceptible de rencontrer à la guerre; genre d'instruction tout nouveau, beaucoup plus utile que le travail des sauteurs en liberté exercés à sauter, non pas naturellement mais pour ainsi dire artificiellement et où le cavalier, emboîté dans une selle à piquer, n'a si on peut dire rien à faire pour se lier aux mouvements du cheval.

« Ici, il en est d'autant moins de même que le travail de la carrière et des différents sauts se fait sur des selles anglaises, rases et ne présentant d'autres moyens de tenue que l'étreinte et l'adhérence vigoureuse des cuisses et des jambes du cavalier et l'aplomb et l'équilibre intelligent et habile qu'il apprend à donner à son corps dans le moment de l'action violente de sa monture. » (Rapport du général Oudinot.)

C'est le progrès le plus important que l'instruction équestre pratique, applicable à la cavalerie, ait fait depuis un siècle.

« Au moins, il est d'autant plus méritoire qu'il était plus nécessaire et qu'il fut calculé avec sagacité et inauguré à propos.

« Ce fut donc d'après cette pensée prudente, progressive et heureuse, que l'équitation hardie et rapide sur chevaux de carrière fut inaugurée et pratiquée à l'École conjointement et complémentirement à l'« équitation académique » devenue aussi plus naturelle et plus vive et mieux appropriée aux besoins du but qu'on était résolu d'atteindre, en secouant enfin le vieux joug de l'école de la GUÉRINIÈRE, quoique cependant elle eut encore à cette époque ses partisans et ses adhérents à l'École des pages de VERSAILLES. »

L'écuyer en chef et les écuyers seront longtemps encore des écuyers civils mais dès 1826 le Cadre de l'École commencera à comprendre quelques officiers écuyers dont le nombre ira en croissant.

Au départ de M. CORDIER (1834) la direction du manège passera aux mains d'un chef d'escadrons, le commandant RENAUX.

III. — L'ORDONNANCE DE 1829 ET LE COURS D'ÉQUITATION.

Il n'entre pas dans le cadre de cette notice de faire l'analyse de nos règlements militaires, mais nous ne saurions passer sous silence l'Ordonnance de 1829 tant fut grande son importance dans l'évolution de la cavalerie.

Cette Ordonnance, œuvre magistrale, codifia l'instruction du cavalier et la manœuvre de la cavalerie.

En 1830, le Cours d'équitation militaire de l'École fut remanié et mis en harmonie avec les dispositions de l'Ordonnance de 1829; c'était la réunion de toutes les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'équitation et reconnues nécessaires à l'officier de cavalerie.

La rédaction en fut faite par l'écuyer en chef de l'École, M. CORDIER et par l'écuyer professeur d'hippiatrique, M. FLANDRIN.

Ce Cours d'équitation militaire se divise en quatre parties principales.

Première partie : La connaissance du cheval. Définition des allures, aplombs, proportions, etc..., etc...

Deuxième partie : L'emploi à la selle qui comprend tout le travail d'équitation proprement dite : Connaissances préliminaires (théorie de l'équitation), instruction pratique (progression du travail du manège et de la carrière.)

Troisième partie : La conservation. Soins à donner au cheval en santé (pansage, ferrure), soins au cheval malade.

Quatrième partie : Traité des races, haras, remontes et réformes.

IV. — LA RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE EN 1840.

Un nouveau règlement de l'École parut en 1840; il traduisit le but de cette institution de la manière suivante :

L'École royale de cavalerie a pour but :

— de former les instructeurs des corps de troupe à cheval;

— d'instruire ceux des élèves de l'École spéciale militaire qui sont désignés pour la cavalerie;

— de créer une pépinière de sous-officiers instructeurs.

D'après ce règlement, on admettait donc à l'École :

1^o Des lieutenants (ou sous-lieutenants) provenant des régiments de cavalerie, d'artillerie et du train des équipages, destinés à être instructeurs (1).

Le cours suivi par ces officiers, qui prennent la dénomination d'officiers d'instruction, dure dix-huit mois.

2^o Les sous-lieutenants sortant de l'École spéciale militaire et destinés au service de la cavalerie ainsi que les sous-lieutenants d'infanterie qui passent dans la cavalerie par permutation.

Ces officiers, dénommés officiers-élèves, suivent un cours de vingt et un mois.

3^o Des brigadiers ou cavaliers désignés dans les corps de troupe à l'inspection générale de chaque année comme susceptibles de devenir par la suite de bons sous-officiers instructeurs. Leur cours est de trente mois.

Une École de maréchalerie et une École de trompettes étaient annexées à l'École dans le but de fournir aux corps de troupe à cheval des spécialistes.

(1) A raison de un officier par régiment de cavalerie, d'artillerie ou escadron du train des équipages.

Le règlement de 1840 ne faisait que préciser celui du 11 novembre 1824; il fixait définitivement l'objet de l'École de cavalerie (1).

Il fut l'œuvre du général de BRACK qui commandait l'École.

LE GÉNÉRAL DE BRACK.

Le général de BRACK était né le 8 avril 1789, à PARIS.

Élève de l'École militaire de FONTAINEBLEAU (1806), il avait été un des plus brillants parmi les jeunes officiers de l'Empire.

Il fit comme sous-lieutenant au 7^e hussards la campagne de PRUSSE et de POLOGNE (1807), comme lieutenant celle d'AUTRICHE (1809), en qualité d'aide de camp du général COLBERT celle de 1812 et comme capitaine au 2^e lanciers de la Vieille Garde celle de 1813.

Nommé chef d'escadrons, il prit part aux campagnes de 1814 et de 1815.

Mis en demi-solde à la chute de l'Empire (15 septembre 1815), il resta quinze ans éloigné de l'armée.

Rappelé à l'activité en 1830, il prit en 1832, comme colonel, le commandement du 4^e régiment de hussards.

Le 24 août 1838, promu maréchal de camp, il fut nommé au commandement de l'École de cavalerie, commandement qu'il conserva jusqu'au 11 décembre 1840.

Il mourut en 1849.

Le général de BRACK donna à l'École une impulsion qui toucha à tous les domaines (casernement, instruction militaire, remonte, équitation, maréchalerie, etc..., etc...).

Qu'il nous suffise de porter à son actif, entre beaucoup d'autres, les améliorations suivantes :

- Création de salles d'études éclairées et chauffées.
- Construction de deux écuries modèles (2) pour remplacer les mauvaises écuries qu'on louait depuis 1786, au prix exorbitant pour l'époque, de 3.580 francs par an.
- Aménagement d'une grande carrière (Carrière du Carrousel) sur le terrain de parcours du haras d'étude (3).
- Suppression de la récitation littérale des règlements pour l'étude desquels il veut qu'il soit fait plus appel à l'intelligence qu'à la mémoire.
- Introduction dans le Carrousel de la manœuvre par peloton et escadron.
- Allègement de la ferrure et règlement des instruments de contrainte employés jusqu'alors pour le ferrage des chevaux difficiles.
- Etc..., etc...

(1) On trouvera plus loin (article V), donné sous forme de tableau, la constitution du cadre organique de l'École.

(2) Achèvement des écuries du manège.

(3) La Carrière du Carrousel fut inaugurée le 24 septembre 1840.

Bien d'autres conceptions du général de BRACK ne furent réalisées que par ses successeurs, comme par exemple :

— Construction d'un hôtel pour le commandant de l'École (idée qui ne fut réalisée qu'en 1853).

— Construction d'une infirmerie-hôpital.

— Achat de terrains pour l'agrandissement du haras d'étude et du jardin botanique.

— Etc..., etc...

Chef au cœur ardent, le général de BRACK fut en outre un écrivain militaire de grand talent : son manuel *Les avant-postes de la cavalerie légère* qu'il rédigea comme colonel du 4^e régiment de hussards, est un ouvrage de haute valeur que tout officier de cavalerie doit avoir lu et médité.

Ce doit être le livre de chevet des jeunes officiers; le charme du style en rend la lecture claire et attrayante; il est impossible « de mettre en moins de pages plus d'excellents conseils, plus d'esprit pratique, plus d'intelligence de la guerre, plus d'amour pour le soldat » (1).

V. — LA RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE EN 1845.

Le règlement de l'École qui parut en 1845 ne modifia pas les principes de base de celui de 1840; il se contenta d'en préciser certains points.

Le but de l'École restait le même.

« L'École royale de cavalerie est instituée :

« — Pour perfectionner les officiers des corps de troupes à cheval dans toutes les connaissances nécessaires à l'officier de cavalerie et spécialement dans les principes de l'équitation;

« — Pour instruire les élèves de l'École spéciale militaire qui sont destinés au service de la cavalerie;

« — Pour former des instructeurs appelés à reporter dans les régiments un mode d'instruction uniforme;

« — Pour créer, dans le même but, une pépinière de sous-officiers instructeurs.

« Elle est également destinée à former des maréchaux-ferrants et des trompettes pour les corps de troupe à cheval. »

Quant aux programmes, ils furent établis sur les bases ci-après :

« L'instruction de l'École de cavalerie est toute militaire, elle est basée sur les Ordonnances et les Règlements en vigueur pour les troupes à cheval et comprend :

« 1^o L'Ordonnance sur le service intérieur des troupes à cheval;

« 2^o L'Ordonnance sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie;

(1) Capitaine PICARD.

- « 3^o L'Ordonnance sur le service des places;
 - « 4^o L'Ordonnance sur le service en campagne, appliqué sur le terrain autant que possible, et surtout pour les reconnaissances;
 - « 5^o Un Cours d'équitation militaire, comprenant la réunion de toutes les connaissances théoriques et pratiques, relativement au cheval et à son application aux exercices et travaux de l'art militaire;
 - « 6^o La Voltige, l'Escrime et la Natation ;
 - « 7^o Un Cours élémentaire de comptabilité pour les élèves instructeurs;
 - « 8^o Un Cours de maréchalerie et un Cours d'hippiatrique élémentaire et pratique pour les élèves maréchaux-ferrants;
 - « 9^o La Sonnerie de l'Ordonnance et la musique militaire pour les élèves trompettes.»
- Les cours étaient de deux ans.

ARTICLE III

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE (1852-1870)

A l'avènement de l'Empire (5 décembre 1852), l'École prit le titre d'« ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE ».

Le général comte de GOYON en conserva le commandement (1).

I. — LE GÉNÉRAL COMTE DE GOYON.

Le général de GOYON était entré à Saint-Cyr en 1819.

Nommé sous-lieutenant aux chasseurs des Pyrénées, il fit avec ce corps la campagne d'ESPAGNE (1823), puis passa au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Après un cours d'instruction à Saumur (1827-1828) il fut promu capitaine mais, mis peu après en réforme, il resta un an hors du service et fut chargé d'une mission diplomatique en Espagne.

Promu colonel en 1846, il prit le commandement du 2^o régiment de dragons, fut fait officier (1848) puis commandeur (1849) de la Légion d'honneur.

En 1850 il fut nommé au commandement de l'École avec le grade de général de brigade.

(1) Commandement que cet officier général exerçait depuis le 24 avril 1850.

II. — RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE EN 1853.

Le Décret de réorganisation (17 octobre 1853) définissait ainsi qu'il suit le rôle de l'École :

« Former des instructeurs destinés à reporter dans les corps un mode d'enseignement uniforme en ce qui concerne les principes d'équitation et les autres connaissances qui se rattachent à l'arme de la cavalerie. »

Il rappelait en outre que l'« instruction à l'École de cavalerie doit être toute militaire et basée sur les ordonnances et règlements en vigueur pour les troupes à cheval ».

Ce décret ne faisait en somme que sanctionner les principes posés par les règlements de 1840 et de 1845; quant au programme et à la durée des cours, il n'y apportait aucune modification (1).

III. — RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE EN 1860.

Le 20 mai 1860 une Décision impériale vint modifier le Décret de réorganisation de 1853.

« L'École impériale de Saumur, dit le ministre de la Guerre dans son rapport, a pour but de compléter l'officier de cavalerie. Il y trouve tout ce qui développe et fortifie les facultés, les instincts militaires; des professeurs d'élite lui enseignent l'art de l'équitation, qui est le point de départ et la condition essentielle de cette instruction individuelle si nécessaire au perfectionnement du cavalier; au haras d'étude, il se pénètre des bonnes méthodes à suivre pour le croisement des races, pour l'élevage du cheval de guerre; à l'atelier d'arçonnerie, il entre dans tous les détails des harnachements; enfin, il met en pratique sur le terrain les principes invariables qui doivent présider à l'instruction des régiments et la maintenir dans une rigoureuse homogénéité. »

Les principales modifications apportées à l'organisation de l'École par la décision impériale sont les suivantes :

- 1^o Les cours sont réduits à un an;
- 2^o Un cours d'art militaire appliqué à la cavalerie complète le programme d'étude;
- 3^o L'École comprend :
 - Une division de lieutenants instructeurs.
 - Une division de sous-lieutenants instructeurs.
 - Une division de sous-officiers élèves instructeurs.
 - Une division de brigadiers élèves instructeurs.
 - Une division de cavaliers élèves.

(1) On trouvera plus loin (article V), donné sous forme de tableau, la constitution du cadre organique de l'École.



PL. VII

M. FLANDRIN



PL. VIII GÉNÉRAL DE BRACK

a) Les lieutenants-instructeurs sont choisis dans les régiments de cavalerie et d'artillerie ainsi que dans les escadrons du train de l'artillerie et des équipages militaires.

b) Les sous-lieutenants instructeurs proviennent des sous-lieutenants sortis de l'École impériale spéciale militaire (Saint-Cyr); ils viennent à l'École après une année de régiment.

c) Les sous-officiers élèves instructeurs sont choisis parmi les sous-officiers des corps de troupe à cheval (cavalerie, artillerie, train).

d) Les brigadiers élèves instructeurs proviennent des régiments de cavalerie.

e) La division de cavaliers élèves est créée. Elle est constituée par les jeunes gens qui, se destinant à la cavalerie, contractent un engagement de sept ans au titre de l'École où ils ne sont admis qu'après un examen subi devant une commission; en fin de cours ces jeunes militaires sont versés dans les régiments.

Quant aux vétérinaires, leur situation avait été définitivement réglée par un Décret impérial du 14 janvier 1860 qui donnait au vétérinaire chargé à l'École de l'enseignement vétérinaire la qualité de « vétérinaire principal ».

Les aides-vétérinaires stagiaires appelés à l'École étaient choisis parmi les aides-vétérinaires des écoles vétérinaires; après un examen devant une commission spéciale, « ils étaient admis à l'École impériale de cavalerie pour y recevoir, pendant un an au plus, des principes d'équitation et être initiés à la pratique de la médecine vétérinaire et au service régimentaire ».

IV. — C'est sur les bases fixées par la décision impériale du 20 mai 1860 que reposera jusqu'à la guerre de 1870 l'organisation de l'École.

Les quelques modifications qui furent apportées pendant cette période à l'organisation de l'École ne touchèrent qu'à des points de détail.

L'École, objet des soins les plus attentifs du gouvernement, continua ainsi à jouer son rôle de « centre d'instruction de la cavalerie » et aucune des questions intéressant cette arme ne lui fut étrangère : connaissance du cheval, équitation, manœuvre, harnachement, armement, ferrure, etc..., etc...

Son rayonnement s'étendit tous les jours davantage; il franchit même nos frontières, comme en témoignent les nombreuses visites que lui firent les personnalités militaires ou civiles les plus marquantes du monde entier et l'importance toujours croissante des officiers étrangers qui demandèrent à suivre ses cours.

L'histoire de l'École reste intimement liée à l'évolution de la cavalerie et c'est à juste titre que cette institution peut être considérée comme le « creuset dans lequel se forgea l'âme de notre arme ».

ARTICLE IV

LES ANNEXES DE L'ÉCOLE

Au cours de cette longue période (1814-1870), des établissements annexes vinrent se greffer sur l'organisation de l'École : certains d'entre eux n'eurent qu'une existence plus ou moins éphémère, d'autres subsistèrent par contre jusqu'à nos jours.

Les principaux de ces établissements furent :

— L'École de maréchalerie.

— Le Haras d'études.

— L'École de dressage.

— L'École d'arçonnerie.

Ils méritent chacun de retenir un instant l'attention.

I. — ÉCOLE DE MARÉCHALERIE.

L'École de maréchalerie fut fondée par l'Ordonnance du 23 juillet 1826. Cette École, dont la conception première remonte aux carabiniers, donna à l'art de la ferrure la plus heureuse des impulsions.

Dès l'origine elle fut placée sous la direction d'un vétérinaire et forma les maréchaux-ferrants des armes montées.

Grâce aux travaux des éminents spécialistes qui y professèrent, elle fut et demeura un centre d'études dont le rayonnement mondial s'est depuis lors maintenu sans aucune éclipse.

Elle passa au crible de l'expérience, avec un éclectisme qu'on ne saurait trop souligner, toutes les théories.

Elle expérimenta tous les procédés de ferrure (ferrure à chaud ou à froid), tous les modèles de fers, tous les perfectionnements.

D'un art empirique elle fit de la maréchalerie une véritable science et donna le jour, pour le plus grand bien de l'armée, à des méthodes pratiques, raisonnées et garanties.

A titre de documentation nous croyons intéressant de donner le programme d'instruction que le règlement de l'École imposait aux élèves maréchaux-ferrants en 1853 :

1^o L'étude théorique d'un manuel de maréchalerie, embrassant la connaissance des fers, aciers et charbons, l'art de forger, la confection et la propriété des différents fers, l'anatomie du pied, des notions sur l'extérieur du cheval, les aplombs, etc..., etc... l'art de ferrer, les opérations chirurgicales bornées à celles qui dépendent de la maréchalerie, des notions sur les plantes médicinales les plus usuelles, la préparation des breuvages, lavements, etc..., etc... et la précaution à prendre dans leur administration;

2^o La pratique de toutes les connaissances théoriques qui précèdent;

3^o L'instruction primaire du premier degré, comprenant la lecture, l'écriture et le calcul;

4^o L'instruction militaire, se bornant à la pratique de l'École des cavaliers à pied et à cheval;

5^o L'escrime et la natation.

C'est à quelques détails près le programme qui est encore suivi aujourd'hui.

Il a fait ses preuves et c'est à lui que l'armée est redevable de ce corps de maréchaux-ferrants dont le dévouement et l'habileté professionnelle ont toujours été si hautement appréciés.

II. — HARAS D'ÉTUDE (1828-1867).

Le Haras d'étude fut créé par le général OUDINOT en 1828 (1).

Il était placé sous les ordres d'un capitaine écuyer et le premier titulaire de cet emploi fut le capitaine CAMPET.

Il comprenait des étalons et des juments poulinières; les meilleurs produits servaient à la remonte de l'École, les autres étaient versés dans les régiments.

Les étalons furent soigneusement sélectionnés et bien qu'en grande majorité provenant d'Angleterre, ils comptèrent, au cours des temps, des représentants de toutes les races (syrienne, arabe, française, etc..., etc...).

Le nombre des poulinières fut des plus variables; il dépassa à l'époque du plein épanouissement de cet établissement le chiffre de 50.

Le Haras d'étude renfermait tous les éléments nécessaires pour compléter l'instruction des officiers et des sous-officiers en ce qui concerne la connaissance du cheval; il produisait en outre de précieux éléments pour l'École qui les utilisait suivant leurs aptitudes, soit à la « carrière », soit au « travail académique ».

Cet établissement eut la plus heureuse influence non seulement sur l'amélioration de la race chevaline du pays mais aussi sur la formation des officiers.

Les reproducteurs qui ont le plus marqué dans les annales du Haras d'étude sont :

— Vers 1830 : LUTZEN, pur sang anglais, qui fit une longue carrière de monte à l'École.

Splendide reproducteur qui, acheté 14.000 francs, fut vendu à la criée sur la place du marché, au prix de 117 francs.

— Vers 1842 : CARAVAN, magnifique étalon, également anglais, qui s'était acquis une grande réputation sur les hippodromes d'outre-Manche.

— Vers 1850 : KOHEL SAADAN et KARCHANE (étalons syriens).

ROYAL GEORGES (étalon anglais).

FÉLIX et HERCULE (étalons français).

(1) Il occupait les terrains sur lesquels sont actuellement établis l'École vétérinaire, l'infirmerie-hôpital et le stade. Il fut supprimé en 1867, reconstitué en 1873, puis définitivement fermé quelques mois après.

III. — ÉCOLE DE DRESSAGE.

L'École de dressage fut instituée par Décret du 17 octobre 1853. Elle était placée sous la direction de l'écuyer en chef qui avait à ses ordres pour ce service un capitaine écuyer ainsi que les officiers et les sous-officiers nécessaires.

Elle comprenait les chevaux qui, « ayant présenté trop de finesse et d'irritabilité pour être utilisés dans les rangs de la cavalerie ou de l'artillerie, étaient envoyés à l'École pour y être soumis à un dressage méthodique ».

L'effectif de l'École de dressage était de 150 chevaux environ, auxquels furent adjoints ultérieurement un certain nombre de jeunes chevaux aptes à la remonte des officiers.

Tous les élèves de l'École concouraient au dressage de ces jeunes chevaux et ce dressage était à juste titre considéré comme une des plus importantes branches de l'instruction équestre.

IV. — ÉCOLE D'ARÇONNERIE.

L'atelier d'arçonnerie fut ouvert en 1846.

A l'origine il ne comptait qu'un petit noyau d'ouvriers spécialistes mais dès 1849 il constitua une véritable École sous les ordres d'un officier.

L'atelier d'arçonnerie prit aussitôt une grande importance.

Ce fut à la fois un centre d'étude et un atelier de fabrication.

Comme centre d'étude, l'atelier d'arçonnerie eut à expérimenter les différents modèles de selle présentés.

Comme atelier de fabrication, il travailla pour l'armée française et pour les armées étrangères (Suède, Espagne, etc...).

Installé dans les terrains avoisinant l'église Saint-Nicolas, il ne cessa de maintenir sa haute réputation jusqu'au moment de sa disparition (1927), date à laquelle la fabrication des harnachements passa au service de l'artillerie (Rennes et Vernon).

ARTICLE V

LE CADRE ORGANIQUE DE L'ÉCOLE

Nous donnons dans cet article, sous forme de tableaux, la constitution organique de l'École aux stades les plus marquants de l'histoire de cette institution.

L'enchaînement de ces tableaux matérialise en quelque sorte l'évolution suivie par l'École.

TABLEAU N° I

L'organisation en 1825
(d'après l'Ordonnance du 11 novembre 1824)

I. — ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Maréchal de camp commandant l'École : général OUDINOT.

Un colonel commandant en second.

Un lieutenant-colonel.

Deux chefs d'escadrons.

Un commandant-major.

Un aumônier.

Trois capitaines adjudants-majors.

Un capitaine trésorier.

Un lieutenant d'habillement.

Un lieutenant porte-étendard.

Un capitaine professeur d'art et d'histoire militaire.

Deux lieutenants professeurs adjoints.

Huit capitaines instructeurs.

Un capitaine écuyer.

Un chirurgien major.

Deux chirurgiens aides-major.

Un vétérinaire en premier.

Un vétérinaire en second.

II. — ÉCUYERS CIVILS.

Un écuyer en chef : M. CORDIER.

Un écuyer professeur d'hippiatrique : M. FLANDRIN.

Cinq écuyers (de 1^{re}, 2^e et 3^e classes).

III. — CAPITAINES D'INSTRUCTION.

Une division : Effectif, 50 à 55 officiers (cavalerie, artillerie et train).

IV. — LIEUTENANTS D'INSTRUCTION.

Une division : Effectif, 40 à 45 officiers (cavalerie, artillerie et train).

V. — SOUS-LIEUTENANTS ÉLÈVES.

Deux divisions : Effectif, 100 élèves (environ).

TABLEAU N° II

L'organisation de 1841
(d'après le Règlement de 1840)

I. — ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Maréchal de camp commandant l'École : général de BRACK.

Un colonel commandant en second.

Un lieutenant-colonel.

Deux chefs d'escadrons.

Un commandant-major.

Trois capitaines adjudants-majors.

Un capitaine trésorier.

Un capitaine d'habillement.

Un lieutenant porte-étendard.

Deux chirurgiens (major et aide-major).

Sept capitaines instructeurs.

Un capitaine écuyer, directeur du haras d'étude.

Trois lieutenants (ou sous-lieutenants) sous-écuyers.

Un vétérinaire en premier, professeur de maréchalerie.

Deux vétérinaires.

II. — ÉCUYERS CIVILS.

Deux écuyers civils : M. ROUSSELET, écuyer en chef; M. BEUCHER de SAINT-ANGE, écuyer de 2^e classe.

III. — OFFICIERS D'INSTRUCTION.

1^{re} division, 16 officiers (cavalerie et artillerie).

2^e division, 25 officiers (cavalerie, artillerie et train des équipages).

IV. — OFFICIERS ÉLÈVES (sous-lieutenants).

1^{re} division, 30 officiers.

2^e division, 42 officiers.

En outre l'École comprend :

Deux escadrons composés des brigadiers élèves instructeurs venus des régiments de l'arme.

Un escadron composé des élèves maréchaux-ferrants et élèves trompettes.

L'effectif total de ces trois escadrons est d'environ 500 hommes.

TABLEAU N° III

L'organisation en 1854

(d'après le Décret du 17 octobre 1853)

I. — ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Général de brigade commandant l'École : général de ROCHEFORT.

Un colonel commandant en second.

Un lieutenant-colonel.

Un chef d'escadrons.

Un commandant-major.

Un capitaine trésorier.

Un capitaine d'habillement.

Un lieutenant porte-étendard.

Un médecin principal.

Un médecin aide-major.

Un vétérinaire en premier.

Un aide-vétérinaire.

Dix capitaines instructeurs.

Un capitaine directeur de l'arçonnerie.

Trois capitaines écuyers (dont un directeur du haras d'études).

Trois lieutenants (ou sous-lieutenants) sous-écuyers.

II. — ÉCUYERS CIVILS.

Un écuyer en chef : M. le comte d'AURE.

Deux écuyers de 1^{re} classe : M. BEUCHER de SAINT-ANGE; M. de MONTIGNY.

III. — OFFICIERS ÉTRANGERS (suivant le cours).

Un sous-lieutenant de l'armée suisse.

IV. — OFFICIERS D'INSTRUCTION.

Deux divisions : Effectif, 100 officiers (cavalerie, artillerie, train).

V. — OFFICIERS ÉLÈVES.

Deux divisions : Effectif, 100 officiers.

VI. — SOUS-OFFICIERS INSTRUCTEURS.

Une division : Effectif, 40 élèves.

VII. — BRIGADIERS ÉLÈVES INSTRUCTEURS.

Deux escadrons : Effectif, 240 élèves.

TABLEAU N° IV

L'organisation en 1860

(d'après la Décision impériale du 20 mai 1860)

I. — ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Général de brigade commandant l'École : général CRESPIN.

Un colonel commandant en second.

Un lieutenant-colonel.
Un chef d'escadron.
Un commandant-major.
Un capitaine trésorier.
Un capitaine d'habillement.
Un lieutenant porte-étendard.
Un médecin principal.
Un chirurgien aide-major.

Un vétérinaire en premier.
Un vétérinaire en premier, professeur de maréchalerie.
Un aide-vétérinaire.
Douze capitaines instructeurs.
Deux capitaines écuyers (dont un directeur du haras d'étude).
Deux lieutenants sous-écuyers.
Un lieutenant directeur de l'École d'arçonnerie.

II. — ÉCUYERS CIVILS.

Un écuyer en chef : M. le comte d'AURE.

Trois écuyers : M. BEUCHER de SAINT-ANGE, écuyer de 1^{re} classe; M. BACHON, écuyer de 1^{re} classe; M. de MONTIGNY, écuyer de 2^e classe.

III. — OFFICIERS ÉTRANGERS (suivant les cours).

Un officier portugais.

IV. — OFFICIERS D'INSTRUCTION.

Deux divisions : Effectif, 100 officiers (cavalerie, artillerie et train).

V. — OFFICIERS ÉLÈVES.

Deux divisions : Effectif, 100 officiers.

VI. — SOUS-OFFICIERS ÉLÈVES INSTRUCTEURS.

Une division : Effectif, 40 élèves.

VII. — BRIGADIERS ÉLÈVES INSTRUCTEURS.

Deux escadrons : Effectif, 240 élèves.

VIII. — CAVALIERS ÉLÈVES.

Un escadron : Effectif variable.

CAVALIERS DE MANÈGE

En outre l'École comprend un escadron de CAVALIERS DE MANÈGE, placé au point de vue administratif sous les ordres d'un capitaine écuyer.

La création des cavaliers de manège fit l'objet de la Décision impériale du 25 juin 1860, et l'organisation de ce corps fut fixée par le Règlement ministériel du 2 novembre de la même année.

Le statut des cavaliers de manège n'a pas sensiblement varié depuis l'origine; recrutés par voie d'engagements volontaires, les cavaliers de manège sont soumis à la discipline militaire; ils sont spécialisés dans les soins à donner aux chevaux et constituent encore aujourd'hui un corps d'élite dont le dévouement est une des plus belles traditions.

ARTICLE VI

L'ÉTENDARD DE L'ÉCOLE

L'École reçut son premier étendard en 1826.

La remise lui en fut faite le dimanche 14 août au cours d'une imposante cérémonie que les Annales de l'École rapportent de la façon suivante :

« L'École fut réunie en grande tenue à 10 heures du matin pour la réception de l'étendard offert par le Roi.

« Tous les officiers, sous-officiers et cavaliers montés étaient à cheval dans la cour du Roi (cour d'honneur) et les cavaliers non montés dans la cour Dauphine.

« La bénédiction de l'étendard eut lieu pendant l'office de la messe. Le Colonel commandant en second le tint déployé pendant toute la cérémonie et au moment de la bénédiction il fut exécuté une salve de mousqueterie.

« La cravate de l'étendard fut attachée par la marquise OUDINOT à qui Madame la Dauphine avait délégué ses pouvoirs.

« Après la bénédiction le Colonel remit l'étendard à l'officier porte-étendard et accompagna cet officier en parcourant le front des troupes de la droite à la gauche, les trompettes sonnèrent la marche et les officiers qui ne comptaient pas dans les rangs saluèrent du sabre l'étendard quand il passa devant eux.

« Le Colonel prit place ensuite au centre des escadrons des officiers et le porte-étendard alla se placer à la gauche du général qui se tenait en face des troupes.

« Quand le Général eut retracé en quelques mots la solennité de cette cérémonie, il fit ouvrir le ban et prononça la formule du serment. Les officiers élèves et les cavaliers qui n'avaient encore prêté serment à aucun étendard passèrent le sabre dans la main gauche et levèrent la main droite en répétant : « Je le jure », lorsque le Général, accompagné de l'étendard, passa devant eux.

« Le Général fit fermer le ban, le porte-étendard vint prendre place à la gauche de l'escadron et il fut exécuté une salve de mousqueterie pour annoncer que la cérémonie de la prestation du serment était terminée.

« L'École défila ensuite sur le Chardonnet devant le Général. »

Le drapeau tricolore, qui devint définitivement le drapeau de la France à l'avènement du roi Louis-Philippe, fut remis à l'École le dimanche 14 septembre 1832 par le général de SPARRE, Inspecteur de la Cavalerie, au cours d'une grande revue passée sur le Chardonnet.

ARTICLE VII

LE CARROUSEL

A l'origine les carrousels n'étaient que de brillantes « parades équestres ».

Au cours du dix-huitième siècle ces parades prirent un caractère militaire, qui n'alla qu'en s'accroissant; les exercices qui constituaient le programme de ces manifestations hippiques étaient une préparation directe au combat :

— Courses de têtes et de bagues, avec la lance, l'épée, le dard ou le pistolet, destinées à développer l'adresse du cavalier dans l'emploi de ses armes.

— Figures variées (cercles, changements de main, etc...) qui avaient pour but de faire valoir l'habileté des cavaliers dans la conduite de leurs chevaux.

— Exercices d'ensemble, véritables évolutions dont l'objet était d'accroître la souplesse manœuvrière des escadrons.

— Simulacres de combat où étaient fréquemment combinées les actions à cheval et les actions à pied.

Au dix-neuvième siècle, les carrousels accentuèrent encore davantage leur caractère militaire, à telle enseigne que le « Cours d'Équitation militaire » paru en 1830, qui était en quelque sorte une annexe de l'ordonnance de 1829, crut devoir les réglementer.

« Les exercices dont le carrousel se compose, dit en sa deuxième partie le Cours d'Équitation militaire, sont dans l'intérêt bien entendu de l'instruction de la cavalerie; ils ont pour heureux résultats l'émulation qu'ils excitent puissamment, ainsi que le haut degré d'habileté dans la conduite du cheval et l'adresse dans le maniement des armes.

« Il faut pour l'exécution d'un carrousel deux troupes de huit cavaliers au moins, qu'on peut porter à douze, seize, etc..., de manière à pouvoir les partager par reprises ou quadrilles de quatre ou trois cavaliers. »

Le Cours d'Équitation définit avec précision les mouvements de maniement de la lance et du dard :

- Portez la lance,
- Lance en arrêt,
- Haut la lance,
- Croisez la lance,
- Salut de la lance,
- Etc..., etc...
- Maniement du dard en huit mouvements.

Il détaille avec minutie les figures et les exercices :

- 1^{re} figure : Doublé dans la longueur,
- 2^e figure : Doublé en tenant les hanches,
- 3^e figure : Changez de main,
- 4^e figure : Serpentin,
- Etc..., etc...
- Course de la bague,
- Course de la tête (à terre ou au poteau),
- Course du dard,
- Etc..., etc...

Enfin il donne, avec la netteté d'un règlement de manœuvre, la succession des mouvements à exécuter (enchaînement des figures, allures, commandements, etc..., etc...).

Le carrousel entre dès lors dans les traditions de l'École, il en marquera désormais toutes les fêtes (visites de souverains, visites de personnalités éminentes, couronnement des cours, etc...) dont il rehaussera l'éclat.

A l'origine les carrousels étaient donnés dans une petite carrière attenante au Manège des Écuyers (1), mais à partir de 1838 ils eurent lieu dans la grande carrière que le général de BRACK fit aménager sur un vaste terrain situé en bordure sud du bâtiment principal et qui ne servait alors qu'au parcours des chevaux du Haras d'étude.

Les dimensions de cette nouvelle carrière, qui s'appellera plus tard carrière d'IÉNA, permirent de donner aux carrousels à la fois plus d'envergure et plus de pompe militaire.

Si nous nous sommes étendu avec une certaine insistance sur le carrousel du Cour d'Équitation militaire, c'est parce qu'il peut être considéré comme le carrousel type; les règles qu'il pose sont encore celles qui régissent aujourd'hui ces sortes de manifestations hippiques.

CARROUSEL DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY

(20 juin 1828)

Il serait fastidieux de décrire les multiples carrousels dont on trouve la trace dans les Annales de l'École, mais il paraît intéressant de donner quelques détails sur celui qui fut exécuté en 1828 à l'occasion de la visite que S. A. R. M^{me} la duchesse de BERRY fit à l'École de cavalerie.

Ce carrousel, qui fut particulièrement brillant, marque en effet l'origine d'une tradition que seuls les troubles politiques, les guerres ou les deuils nationaux ont interrompue.

(1) Cette carrière, qu'on appelait « Carrière des Écuyers », n'existe plus aujourd'hui; en 1929, on a construit sur son emplacement le grand garage de l'Instruction automobile.

Le 20 juin 1828, dès 7 heures du matin, un escadron d'officiers et un escadron de troupe destinés à former l'escorte de la duchesse de BERRY partaient sous les ordres du lieutenant-colonel (lieutenant-colonel DUPORT de SAINT-VICTOR) pour aller au devant de Son Altesse Royale. Les écuyers, les officiers du cadre et le reste des troupes, tant à pied qu'à cheval, sous les ordres du colonel commandant en second (colonel de MORELL), se rendirent sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour former la haie.

A midi l'École se trouvait réunie en grande tenue sur le CHARDONNET où elle fut passée en revue par la Princesse.

M^{me} la duchesse de BERRY se rendit ensuite dans le salon du Roi où les officiers lui furent présentés, après quoi Son Altesse visita les bâtiments de l'École.

L'après-midi un carrousel fut donné en son honneur.

Ce carrousel était composé de deux reprises et de huit quadrilles sous la direction de l'écuyer en chef, M. CORDIER.

Pour les détails de cette fête, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire, en respectant le style, un document de l'époque :

« A trois heures et demie Son Altesse Royale s'est rendue au manège de l'École de cavalerie où l'attendait un spectacle nouveau pour Elle.

« Cette fête militaire, annoncée par les journaux de la capitale, avait attiré une affluence prodigieuse de personnes de distinction venues de plusieurs départements voisins et même de Paris; plus de deux mille dames, rivalisant de grâce et d'élégance dans leurs parures, placées sur un amphithéâtre disposé à cet effet entouraient la carrière où devaient avoir lieu les jeux.

« La Princesse était sur un balcon richement décoré, au milieu de ses dames d'honneur et de son premier Écuyer, de M. le général OUDINOT, commandant l'École Royale de cavalerie, de M. de CHARNIÈRES, maire de la ville de Saumur, que Madame avait daigné faire appeler auprès d'elle et de plusieurs officiers généraux et d'autres personnes de marque.

« L'étendard de l'École ombrageait la tête de Son Altesse Royale et en face, au-dessus de la musique, avaient été placées les armes de BERRY avec deux lanciers en faction.

« Cette immense assemblée, cette vaste arène, cette pompe guerrière enfin, tout rappelait parfaitement à l'imagination l'éclat des joutes et des tournois des anciens chevaliers.

« Nos hardis cavaliers ne portent pas, comme jadis, les couleurs chéries de leurs dames; mais plus d'un cœur bat secrètement et fait des vœux pour un beau et gracieux chevalier; plus d'une gentille damoiselle emportera précieusement une douce image et de tendres souvenirs.

« Écoutez! dans l'immense arène règne le silence de l'attente; tous les yeux sont fixés aux barrières qui viennent de s'ouvrir d'après l'ordre d'élégants écuyers en galant costume de manège. Les fanfares sonnent; une mâle et suave musique annonce l'arrivée des combattants. Pendant qu'elle exécute une marche guerrière, la troupe d'élite s'avance

à la file et se déroule comme une écharpe aux brillantes couleurs. Voici les Dragons chevelus, aux crinières épaisses et flottantes, aux têtes étincelantes; les robustes Cuirassiers, ces formidables leviers qui écrasent celui qui les soulève; le colossal Carabinier, comme eux étincelant de fer, à la sanglante crinière, à la poitrine d'acier; puis les hardis Lanciers qui soutiendraient le ciel sur leurs lances, s'il venait à tomber comme disaient nos aïeux; puis l'alerte chasseur, ce descendant des paladins. Mais combien de doux regards se tournent vers ce gracieux et coquet cavalier, paré comme pour un jour de fête et un cercle de femmes! mais demandez à l'ennemi, comme aux dames, ce qu'est le Houzard de France! J'aime le mâle Artilleur au costume grave et sévère que doit noircir la poudre.....

.....
« Le carrousel était ainsi composé :

« Huit quadrilles armées de lances antiques, de javelots et de sabres, formées par huit écuyers en grande tenue, huit capitaines instructeurs, quatorze lieutenants d'instruction de toutes armes et deux officiers élèves de l'École, sont entrées dans la carrière, ayant à leur tête M. CORDIER, écuyer commandant et chef du carrousel. Tous ces officiers, les chevaux étant par robe dans chaque quadrille et marchant par des pas de côté, sont arrivés successivement, la lance en arrêt, vis-à-vis de la Princesse et ont fait le salut de la lance.

« La scène s'anime : aux deux bouts de la carrière se rangent par divisions les poursuivants du nouveau tournoi; les chevaux mordent le frein et s'échauffent aux sons d'une belliqueuse musique exécutée par les élèves du Gymnase municipal. On donne le signal de l'ouverture des exercices. Ce sont d'abord des évolutions difficiles, compliquées, qui attestent le progrès de l'instruction équestre, la grâce et l'adresse de l'écuyer.

« A ces premiers exercices succèdent les joutes à la lance et au sabre, les courses de la bague et de la tête. Comme nos anciens Preux, nos jeunes cavaliers, au galop de leurs coursiers, pointent avec une merveilleuse justesse la tête du Maure suspendue à un poteau ou la bague qu'ils viennent déposer, dans une cuirasse, aux pieds de la Princesse, Reine de la fête. La course du javelot suit ces joutes brillantes. Les cavaliers s'élancent à la file, un dard à la main. Rien de plus hardi, de plus chevaleresque que cet exercice quand il est exécuté avec adresse et vigueur; c'est une heureuse réminiscence des combats antiques; une tête de Méduse, peinte sur un bouclier, est le but que doit atteindre le javelot; elle se hérissé sous une forêt de dards lancés au galop des chevaux poussés à toute bride.

« Ces jeux brillants, où toutes les quadrilles indistinctement ont rivalisé d'ardeur et d'adresse, ont souvent excité les bravos des spectateurs, et surtout ont paru faire le plus grand plaisir à la Princesse.

« Après la course des bagues, le général OUDINOT ayant prié Madame de daigner permettre qu'il lui fut fait hommage, en mémoire de cette heureuse journée, d'un anneau du carrousel et Son Altesse Royale ayant bien voulu l'agréer, la cuirasse contenant les anneaux enlevés et celui destiné à la Princesse fut aussitôt apportée par un officier du



PL. IX

LE COMTE D'AURE



PL. X

L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE (d'après une ancienne gravure)



PL. XI

M. BAUCHER

1^{er} régiment des Grenadiers à cheval et un officier élève; l'écuyer commandant ayant offert à Madame l'anneau dont elle avait accepté l'hommage, Son Altesse Royale, par un insigne honneur pour l'École, s'en décora aussitôt en faisant l'éloge du carrousel et de l'adresse de tous les cavaliers qui y avaient concouru.

« Sur cet anneau en or était écrit d'un côté : à S. A. R. Madame la Duchesse de BERRY, École royale de cavalerie, et de l'autre : Carrousel, le 20 juin 1828.

« Les jeux ont été terminés par des évolutions et des mouvements d'ensemble, parfaitement exécutés par les quadrilles, attestant tout le pouvoir d'une main habile et exercée sur des chevaux souvent fringants et indociles.

« Dirons-nous les gracieuses et brillantes figures du manège? Les anneaux tournoyants et rapides de la spirale qui se déroule sur elle-même comme un serpent aux mille couleurs?

« Voyez donc! ce large cercle d'hommes et de chevaux se resserre en bondissant, les lames hautes, les crinières au vent, le fer retentissant sur la poitrine des cavaliers et sur les flancs des coursiers! Ces anneaux se pressent, se poussent comme s'ils étaient mus par une seule force dont la puissance est assise sur la croupe du premier cheval. Ils courent sur l'arène, ils volent, ils se croisent à l'œil ébloui dans l'immense circonférence, haletants, poudreux..... Enfin l'espace leur manque; mais l'impulsion est donnée; le dragon furieux n'arrêtera pas ses cercles rapides; voici la tête qui se retourne sur elle-même comme si un ennemi l'eut assaillie par derrière; elle revient, entraîne après elle les anneaux qui la suivent; ils se déroulent ainsi en sens inverse du centre à la circonférence, et à mesure qu'ils s'élargissent dans la carrière la rapidité de leur course augmente : c'est le paroxysme de la rage du dragon. Mais il atteint la circonférence, il vole libre dans l'espace. Sa colère s'apaise, par des demi-voltes successives, le monstrueux dragon se traîne en serpentant, lentement, comme épuisé, d'un bout de la carrière à l'autre : c'est la Serpentine.

« Mais voici un nouveau spectacle que présente la carrière. C'est un champ de bataille. La terre tremble sous la course d'un escadron qui fournit en ordre, avec un ensemble admirable, une charge imprévue, rapide comme l'éclair; les coups de feu, le fer qui heurte le fer, tout concourt à une saisissante illusion. Une compagnie de Grenadiers accueille d'une vive fusillade cette charge foudroyante; la colonne se replie, fait demi-tour et va se reformer pour une nouvelle attaque, à l'extrémité de la carrière. Cette fois, elle est irrésistible, c'est un tourbillon qui doit balayer tout sur son passage. Les tirailleurs qui la harcelaient, le carré qui l'avait attendue à la baïonnette, tous se dispersent et s'élancent, armés, par dessus les barrières que viennent frapper le poitrail des chevaux maîtrisés par leurs habiles cavaliers, immobiles maintenant comme des statues équestres.

« Foudroyé à bout portant par l'infanterie à couvert derrière les barrières, l'escadron se replie rapidement comme la première fois, en ébranlant la terre, et se reforme loin du feu de ses insaisissables ennemis. »

A la demande de S. A. R. M^{me} la duchesse de BERRY elle-même, ce carrousel fut redonné le lendemain 21 juin dans les mêmes conditions; il eut un succès identique.

Les exercices qui avaient servi à la préparation du carrousel s'étaient montrés si « éminemment propres à former le complément de l'enseignement du manège » que, le goût des fêtes équestres aidant, on prépara un carrousel pour 1829.

Il eut lieu le 15 juillet à l'occasion de la fête de Mgr le duc de BORDEAUX. On le répéta le 15 août en l'honneur du général Inspecteur, puis une fois encore le 25 du même mois, jour de la Saint-Louis.

La Tradition était née.

ARTICLE VIII

LE COMTE D'AURE ET MONSIEUR BAUCHER. LE GÉNÉRAL L'HOTTE (1)

La venue de ces deux illustres écuyers (le comte d'AURE et BAUCHER) a été tout un réveil pour l'équitation.

(Général L'HOTTE.)

L'éclat de ces deux grands maîtres, le comte d'AURE et M. BAUCHER, l'âpreté que prit leur rivalité, le retentissement de leurs querelles qu'envenimèrent leurs partisans et que prolongèrent leurs élèves, remplissent les Annales de l'équitation française du dix-neuvième siècle.

Deux camps se formèrent et une lutte ardente s'engagea par la parole et par la plume; jamais l'équitation ne fanatisa autant de cavaliers, jamais elle ne reçut une aussi vigoureuse impulsion.

Qu'étaient ces deux maîtres qui surent s'attacher de si fidèles disciples? Quelles étaient leurs méthodes qui bouleversèrent si profondément le monde hippique? Méthodes si différentes que les deux écoles ne purent être accordées qu'après la mort de leurs chefs quand leur commun élève, le général L'HOTTE, dont la célébrité auréole la fin du siècle, eut calmé les deux camps en prenant à chacun la part de vérité dont ils s'étaient faits les champions.

A) LE COMTE D'AURE.

Le comte d'AURE, né en 1799 à TOULOUSE, avait fait ses études équestres à la célèbre École d'équitation de VERSAILLES où il avait reçu les leçons des meilleurs maîtres

(1) Par le commandant WALLON, Écuyer en chef.

de l'époque, qui n'avaient eu d'ailleurs qu'à développer les qualités natives de leur élève.

« Il se trouvait dans la société à laquelle appartenait sa famille et n'avait trouvé aucune difficulté pour s'y faire admettre. »

A la mort du vicomte d'ABZAC (1827), le comte d'AURE avait obtenu la direction du Manège de VERSAILLES, mais cette institution était trop profondément imprégnée des traditions et des méthodes des anciens écuyers pour que le nouveau directeur ait pu lui imprimer son cachet personnel.

Lorsque le Manège de VERSAILLES fut licencié (1830), le comte d'AURE ouvrit un manège particulier à PARIS et y instruisit les jeunes gens de famille désireux de faire « bonne figure de cavaliers dans le monde ».

Si son renom d'écuyer datait de VERSAILLES, c'est à PARIS que naquit sa réputation de professeur.

Vers cette époque il fréquenta le monde des sports, alors très en vogue, et se lia avec lord SEYMOUR, propriétaire d'une écurie de courses.

Quelques projets ambitieux concernant l'élevage de chevaux de races françaises ayant échoué, non sans avoir détruit une grande partie de sa fortune, le comte d'AURE décida de quitter la France pour « aller chercher à l'étranger de nouvelles lumières sur l'équitation ». A son retour, grâce à la protection du duc de NEMOURS qui avait été son élève, il fut nommé écuyer en chef à SAUMUR (1847) et occupa ce poste jusqu'en 1854.

Il mourut en 1863 à SAINT-CLOUD, dans une annexe du palais où il avait son appartement, et fut inhumé à EMANCET, non loin du château de MONTLIEU (région de RAMBOUILLET) qui appartenait à cette époque à son fils : OLIVIER d'AURE.

Le comte d'AURE ne fut pas seulement un écuyer extrêmement brillant, d'une prestigieuse finesse et d'une parfaite élégance sur tous les chevaux, il fut aussi un cavalier d'une hardiesse inouïe; il aimait l'extérieur, les courses et la chasse.

Cavalier complet, il se plaisait à dire que seul celui qui avait pratiqué l'équitation en toutes circonstances pouvait se targuer d'être un « écuyer ». L'équitation ne fut pas d'ailleurs l'unique objet de ses réflexions : comme en témoigne la diversité de ses œuvres (élevage, hippiatrice, connaissance du cheval sous ses multiples formes) il eut sur toutes les questions équestres des aperçus nouveaux.

Doué de dons exceptionnels : intelligence vive et fine, silhouette de cavalier, tact aiguisé qui n'a peut-être jamais été atteint, il improvisait et sacrifiait souvent au hasard.

« Sa science s'accordait volontiers avec la nature et les qualités qu'elle donne aux hommes et aux chevaux, aussi se refusait-il à s'encombrer des leçons des vieux auteurs. »

D'un caractère froid, facilement dédaigneux, dur envers ses élèves, il professait plus par l'exemple que par la parole, bien qu'il sut clairement exposer et écrire. Il versait dans l'anglomanie, mais en se gardant d'oublier qu'il avait été le disciple des meilleurs maîtres classiques.

Avide de réalisations pratiques qui ne demandaient pas un long travail, le comte

d'AURE — il faut le reconnaître sans que cet aveu puisse porter atteinte au prestige de ce grand écuyer — n'aimait pas l'effort, la vie n'avait eu pour lui que des sourires et sa méthode se ressent des qualités comme des défauts de son caractère ou de son tempérament.

B) MONSIEUR BAUCHER.

M. BAUCHER, né en 1796 à VERSAILLES, était à l'encontre du comte d'AURE de modeste origine.

On connaît mal ses débuts en équitation; il aurait appris à monter à cheval avec un oncle, écuyer du prince BORGHÈSE, qu'il aurait suivi en Italie. Revenu en France à la Restauration, on le trouve un instant piqueur aux écuries de S. A. R. M^{me} la duchesse de BERRY; il fréquenta divers manèges, puis se fixa à ROUEN où il commença à se faire connaître.

Embrassant alors de plus vastes horizons, désireux de propager sa méthode, il vint à PARIS où le comte d'AURE était déjà célèbre et ouvrit un manège en s'associant avec PELLIER; puis, voulant accroître sa réputation, il présenta des chevaux dans le cirque.

Sa vie fut désormais entièrement consacrée à batailler pour faire adopter sa méthode, à parcourir le monde pour fanatiser ses élèves, à dresser des chevaux pour le cirque jusqu'au jour (1855) où, alors que dans l'arène il mettait le pied à l'étrier, un lustre se décrochant du plafond le blessa grièvement et le laissa infirme.

Par la suite BAUCHER remonta quelquefois à cheval, mais ne se produisit plus en public; il vécut de la vente de ses ouvrages et d'une modeste pension que lui servit le cirque; il devint presque aveugle, mourut en 1873 et fut inhumé au cimetière du Père Lachaise.

BAUCHER s'était fait lui-même et, si l'on retrouve dans ses méthodes quelques réminiscences des vieux auteurs, c'est qu'avec le temps il avait trouvé le moyen de beaucoup étudier; mais ses premières œuvres, comme sa première manière, laissent une impression de découverte; c'est dire quel génie intuitif devait posséder cet écuyer qui put seul et sans appui créer une équitation qui non seulement marque un progrès incontestable dans cet art, mais encore est le signe de qualités naturelles inégalées.

La silhouette équestre de BAUCHER était critiquable, mais le travail de haute école de cet écuyer soulevait l'admiration par la facilité d'une exécution tenant du surnaturel.

De caractère irascible, supportant mal la contradiction, d'un orgueil démesuré (il employait souvent quand il parlait de lui des comparaisons qui nous paraissent aujourd'hui enfantines), BAUCHER fut l'objet de nombreuses anecdotes qui prouvent à la fois la sincérité de ses convictions et la liberté dont il usait à l'égard des plus hauts personnages ou des plus célèbres cavaliers.

Écuyer seulement, voire même écuyer de cirque comme on le lui a maintes fois reproché, BAUCHER n'a pas eu le temps, dit-il, de pratiquer l'équitation d'extérieur.

C'est exact, le cirque était son gagne-pain et, toujours plus ou moins besogneux, il avait souvent à la fois cinq à six chevaux en dressage.

Très actif, le travail équestre était pour lui une condition d'existence : enthousiaste, batailleur, d'esprit ouvert, il professait avec clarté, méthode et conviction. Son instruction, quelque peu primaire, ne lui permit pas d'écrire et il fut toujours obligé de faire appel à des collaborateurs pour la rédaction de ses ouvrages. La clarté de ses œuvres, qui ne concernent d'ailleurs que l'équitation, s'en est trouvée souvent compromise, tant il est difficile, quand on traite de questions équestres, d'employer, si on ne rédige pas soi-même, les termes traduisant exactement votre pensée.

La nature avait gratifié BAUCHER de dons d'écuyer exceptionnels, mais elle ne lui a pas fait une existence facile, aussi ne cherche-t-il pas à s'abandonner à elle, mais bien au contraire à l'asservir : sa méthode en est un irrécusable témoignage.

*
* *

Les destinées si contraires du comte d'AURE et de BAUCHER laissent déjà entrevoir les différences qui marquent leur équitation.

Il faut chercher la méthode du comte d'AURE dans le Cours d'Equitation de cet écuyer, cours qui fut officiellement adopté en 1852 à l'École de cavalerie et dans les corps de troupe.

Cette méthode a des buts restreints; elle cherche à mettre en harmonie les possibilités des cavaliers moyens et des chevaux de tous ordres; elle fait la part la plus large à la nature et vise surtout à l'emploi du cheval à l'extérieur. Le comte d'AURE exige avant tout que le cheval soit franc : « En avant, en avant, ne cesse-t-il de répéter, chassez le cheval sur la main; qu'il soit d'aplomb (nous dirions aujourd'hui en équilibre), que ses allures soient régulières, qu'il soit juste assez soumis pour pouvoir tourner facilement. » En un mot, il veut que le cavalier puisse régler les forces du cheval en vue de son emploi dans les larges espaces, il insiste sur la marche directe, ne veut pas que le cheval « tournaille » mais reste sur la main et définit le soutien qui « s'entend du rapport constant qui doit exister entre la bouche du cheval et la main du cavalier ».

Le comte d'AURE ne proscrit pas la Haute École, il la pratiquait lui-même avec maîtrise, mais il la réserve à ceux qui « spécialement doués ou contraints de s'y adonner de par leurs fonctions ont les possibilités ou le loisir de la pratiquer »; il préconise surtout l'emploi pratique du cheval en consacrant dans son Cours un chapitre à la « Progression à suivre dans les exercices à l'extérieur » et un autre aux « Courses ».

Le comte d'AURE n'a jamais varié dans sa méthode et s'il évolue dans les procédés, il reste immuable quant aux principes.

BAUCHER, au contraire, n'a cessé au cours de sa vie de remanier sa méthode, allant parfois jusqu'à renier ce qu'il avait antérieurement professé. Écuyer qui s'est fait lui-même, il découvre à l'infini; aussi serait-il difficile de définir sa méthode ou tout au moins

d'en préciser les principes et les procédés, si le fils du maître n'avait, un an après la mort de son père, fait paraître une dernière édition de la Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes. C'était la quatorzième édition et elle semble bien donner le stade définitif de la méthode de Baucher, quoiqu'on y trouve encore les flexions latérales de l'encolure que le célèbre écuyer aurait, paraît-il, condamnées dans ses ultimes leçons.

Le but final que recherche BAUCHER, c'est la légèreté. Légèreté parfaite, constante, dans tous les mouvements, changements de direction et à toutes les allures.

Le maître n'admet pas que le cheval soit sur la main, il le veut au contraire en arrière de la main, sous réserve de ne pas donner à cette expression le sens que nous lui attribuons aujourd'hui et par laquelle nous désignons un cheval rétif, car BAUCHER comme le comte d'AURE veut un cheval qui coule en avant des jambes.

BAUCHER ne reconnaît au cheval aucun droit à la liberté même restreinte : « Les forces instinctives, répète-t-il, doivent être annihilées et remplacées par des forces transmises »; il exige que le cheval soit dans la possession complète de son cavalier qui le trouve ainsi toujours entre ses jambes et ses mains.

BAUCHER ne s'intéressa que très indirectement à l'équitation pratique et d'extérieur, il rechercha presque exclusivement l'art et le maximum d'impression ou de jouissance artistique.

*
* *

L'opposition qui ressort de la rapide analyse que nous venons de faire des méthodes de ces deux écuyers éclaire la rivalité qui les opposa l'un à l'autre.

Dans les débuts ces deux maîtres se rendirent parfois justice, mais ils étaient tous les deux si captivants (le comte d'AURE comme exécutant et improvisateur, BAUCHER comme professeur) qu'il était impossible qu'ils ne suscitassent pas de fervents disciples dont l'ardeur envenima les controverses. Une véritable bataille s'engagea : le comte d'AURE, hautain et sûr de lui, dédaigna le plus souvent de relever les traits que lui décochait son rival; BAUCHER, plus mordant, habitué à la lutte, ne cessa d'écrire et d'attaquer. De rivaux, ces deux brillants écuyers devinrent d'irréductibles adversaires, voire même des ennemis.

La forme des ouvrages de ces deux maîtres diffère profondément. Le comte d'AURE a écrit son Cours d'Équitation pour une école militaire, on y retrouve le formalisme qui caractérisait alors nos règlements. Ce formalisme nuisible à une facile compréhension par les répétitions, la sécheresse qu'il entraîne, laisse sous un aspect un peu ardu le fond clair, méthodique et simple. BAUCHER au contraire écrivait pour le public, il n'était astreint à aucune règle; bien plus, il confiait ses rédactions à des écrivains qui n'étaient pas dénués de talent, aussi ses ouvrages se présentent-ils sous une forme romancée qui en rend la lecture attrayante : « Qui a ouvert les premières pages ne peut se retenir d'aller jusqu'aux dernières et de conserver une impression d'art, de facilité, d'aisance

dans la polémique, qui trouble jusqu'à la conviction, mais laisse parfois subsister un léger doute, dû au vague de certaines expressions. »

Quant aux principes qui constituent le fond des méthodes de ces deux écuyers, le général L'HOTTE en définit ainsi l'opposition :

« L'équitation du comte d'AURE est simple, pratique, facilement transmissible, mais ses horizons sont limités.

« L'équitation de BAUCHER est artistique, présente les perspectives les plus étendues, mais elle a ses écueils. »

Le comte d'AURE cherche la franchise et l'extension des allures, mais ne donne au cavalier qu'une possession partielle du cheval.

BAUCHER exige au contraire la possession complète, quitte à restreindre non certes la franchise, mais l'extension des allures.

Les avantages de la première méthode résident dans la facilité de sa compréhension et de son exécution; cette méthode n'exige ni des cavaliers particulièrement doués, ni des chevaux spécialement dressés; le cavalier va droit devant lui à travers pays.

Avec la seconde le cheval est dans une position telle que le cavalier peut aborder avec lui toutes les difficultés.

Un cavalier possédant la seconde pourra se soumettre aux exigences de la première, l'inverse n'est pas toujours vrai.

*
* *

Entre ces deux écoles où se tient la vérité?

Nous allons essayer de définir la part qu'il convient d'attribuer à chacune d'elles.

BAUCHER ambitionnait de répandre sa méthode dans le monde; il était donc naturel qu'il essayât d'abord de la faire adopter dans l'armée; soutenu par quelques personnalités qui avaient été frappées de la rapidité avec laquelle cet écuyer dressait ses chevaux, il obtint de faire procéder à des essais de sa méthode à Saumur; ces essais eurent lieu en 1842 sous la direction du maître lui-même. Les rapports du commandant de NOTIVAL, écuyer en chef, conclurent à l'adoption de la méthode et le Commandant de l'École écrivit à son tour : « Je fais des vœux pour son adoption et sa prompte introduction dans l'armée. »

La cause semblait donc entendue; il n'en était cependant rien, car en même temps se produisirent quelques incidents dont nous ne relaterons ici que le plus caractéristique : M. ROUSSELET, alors écuyer à l'École et réputé pour être un habile cavalier ayant été invité à monter un des chevaux de BAUCHER, ne réussit qu'à le faire se cabrer; modestement M. ROUSSELET mit pied à terre en disant : « Il est trop fin pour moi. »

La méthode BAUCHER, bien qu'elle soit l'apogée de l'équitation savante, risque en effet, si elle est mal appliquée, de faire passer le cheval en arrière des jambes et de le rendre rétif; en outre la position qu'elle exige du cheval ne peut être imposée pendant un long travail à l'extérieur.

Aussi cette méthode ne fut-elle jamais adoptée officiellement dans l'armée; elle était dangereuse pour des cavaliers militaires et plus dangereuse encore pour des instructeurs moyens. BAUCHER lui-même a écrit : « Quelque simples que soient les nouveaux moyens que j'indique, ils ne peuvent être bien compris dans leurs détails et dans leur ensemble que par un écuyer habile. »

Pendant ce temps le comte d'AURE faisait de brillants élèves à l'extérieur. Écuyer en chef à SAUMUR, il reçut mission en 1850 d'adapter son Cours d'équitation au service de l'armée et ce Cours fut officiellement adopté par décision du Ministre de la Guerre (9 avril 1852) pour remplacer l'ancien, datant de 1825, « imparfait et ne pouvant plus satisfaire aux besoins de l'instruction ». La Commission chargée d'expérimenter le Cours du comte d'AURE manifesta son enthousiasme en se joignant « avec empressement aux éloges de MM. les Écuyers ».

Le succès de la méthode du comte d'AURE vient de ce que cette méthode répondait au goût du jour; on ne se promenait plus sur les routes aux allures lentes, on ne paradait plus à cheval, on désirait aller vite, galoper à travers pays sur des chevaux de pur sang. La cavalerie militaire allait devenir légère et rapide. « On ne voulait plus perdre son temps à des airs variés d'équitation qu'on jugeait sans utilité. »

Les adversaires du comte d'AURE ne manquaient pas cependant d'accuser le maître d'improviser, de favoriser le cheval mal dressé, voire d'interdire le dressage, d'abuser des chevaux à l'extérieur, de dresser brutalement : « D'AURE, disait BAUCHER, est un massacre et un bourreau de chevaux »; on lui reprochait de galoper à la tête de ses élèves en leur donnant l'exemple mais sans leur donner d'enseignement, on le dénonçait à tort d'ailleurs comme un mauvais professeur.

Quoiqu'il en soit la victoire du comte d'AURE dans l'armée fut définitive, et son Cours d'équitation une fois adopté ne fut jamais abrogé : notre Manuel d'équitation et de dressage s'en est profondément inspiré.

Entre temps le colonel L'HOTTE avait été appelé aux fonctions d'écuyer en chef à l'École de cavalerie (1864-1870). Lieutenant d'instruction et élève du comte d'AURE à SAUMUR, il avait également travaillé avec BAUCHER qui écrivait à son sujet : « J'apprends avec plaisir que le commandement du Manège de SAUMUR vient d'être donné à M. le chef d'escadrons L'HOTTE, qui m'a fait, pendant douze ans, l'honneur de me demander mes conseils et dont la réputation comme écuyer ne peut craindre, avec raisons, le rapprochement d'aucun autre. »

Le colonel L'HOTTE essaya vainement de réconcilier de leur vivant les deux adversaires, mais « le fossé qui s'était creusé entre eux était trop profond pour être jamais comblé ». Les admirant et les comprenant tous les deux, il avait pris à chacun ce qui manquait à l'autre; il compléta le Cours d'équitation du comte d'AURE par la Méthode d'équitation de BAUCHER, élaguant de celle-ci les trop grandes difficultés et la ramenant à la simplicité du premier.

Aujourd'hui où il semble que nos besoins se satisfassent d'une équitation d'extérieur



PL. XII

LE GÉNÉRAL L'HOTTE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

encore plus simpliste qu'au dix-neuvième siècle, auquel des deux maîtres vont nos préférences ?

S'il s'agit de former des exécutants, il est exact que la méthode du comte d'AURE suffit et bien heureux ceux qui se sentent assez doués pour aspirer à la maîtrise de cet illustre écuyer, mais s'il s'agit de former des instructeurs, il est permis d'en douter.

Relisons les Questions équestres que le général L'HOTTE rédigea comme il le dit lui-même, « sous l'inspiration de ses deux illustres maîtres, BAUCHER et d'AURE ».

Abritions-nous derrière l'autorité de ce grand écuyer qui, alors septuagénaire, écrivait : « En équitation il faut savoir beaucoup pour pouvoir en bien enseigner même les éléments. »

Appuyons-nous sur l'expérience de ce chef dont la brillante carrière militaire a égalé la carrière équestre, qui s'est toujours défendu d'être uniquement un spécialiste de l'équitation et qui ne cessa de répéter que « dans le domaine de l'équitation militaire le manège est un moyen et l'extérieur le but ».

C'est une base solide.

*
*
*

BAUCHER, d'AURE, L'HOTTE sont inséparables dans les fastes de l'équitation du siècle dernier. Le troisième, outre ses éminentes qualités personnelles d'écuyer et de chef militaire, a le privilège d'avoir été l'élève des deux premiers, de les avoir réconciliés dans leurs méthodes au-delà de la tombe et d'avoir démontré que s'ils différaient dans leur but, ils n'en portaient pas moins des mêmes principes, nouveaux pour l'époque :

- Suivre une progression méthodique.
- L'accorder aux qualités et aux défauts physiologiques de l'homme et du cheval.
- Rechercher des bases scientifiques (équilibre, poids, force, etc...) (1).
- Rejeter tous les procédés et instruments de torture.

Le comte d'AURE et BAUCHER voulaient tous les deux le cheval en avant des jambes, calme et droit.

*
*
*

La fin de ces trois illustres écuyers fortifie encore le culte que vouent à leur mémoire tous ceux qui ont une âme de cavalier.

(1) Pour ces brillants écuyers, cette recherche était limitée à quelques données générales; les exagérations dans lesquelles sont tombés au cours de notre siècle certains auteurs hippiques, en mal de méthodes dites scientifiques, ne les ont même pas effleurés. Aucun d'eux n'a admis, à juste titre, qu'il peut être traité d'équitation à coups de balances, de mètres et de mathématiques.

Le général L'HOTTE rapporte celle de ses deux maîtres et les dernières paroles qu'ils lui ont adressées :

— Le comte d'AURE, satisfait de son œuvre et fier de son élève, se contentant de lui dire : « L'HOTTE, vous m'aimez bien. »

— M. BAUCHER, inquiet de ne pas être compris, prodiguant jusqu'à ses derniers instants ses enseignements.

Quant au général L'HOTTE, il s'éteignit en 1904. Il avait exprimé le désir que ses trois chevaux, qu'il venait encore voir travailler dans son manège quelques jours avant sa mort, fussent abattus et enterrés à proximité du cimetière de Lunéville où il devait être lui-même inhumé; il ne voulait pas que ses fidèles compagnons fussent montés par d'autres après lui, marquant ainsi l'estime en laquelle il tenait « ceux qui, suivant ses propres paroles, font la valeur morale de l'officier de cavalerie quelle que soit sa destinée, quand il les conserve en affection et travaille avec eux ».

Pour nous que les luttes passionnées du siècle passé ne sauraient plus troubler, mais qu'étreignent l'amour du cheval et la crainte de voir son auréole se ternir, qui redoutons que le « fin dressage » ne cède bientôt le pas au « travail en série », qui croyons aux vertus morales de l'Esprit Cavalier laissons voisiner à portée de notre main le Cours d'équitation, la Méthode d'équitation et les Questions équestres, n'hésitant pas à y chercher sans cesse les précieux enseignements qu'ils contiennent.

Remplis de la même admiration respectueuse, nous nous inclinons devant ces trois noms qui brillent comme des étoiles de première grandeur au firmament de l'équitation :

D'AURE — BAUCHER — L'HOTTE.

ARTICLE IX

LES COURSES

L'engouement pour les « mœurs d'Outre-Manche » qui se manifesta en France aux environs de 1830 eut de très profondes répercussions dans le domaine équestre.

La « chasse au renard », sport favori de la « gentry anglaise », avait donné naissance à la « course au clocher » qui, à son tour, s'était transformée en « steeple-chase ».

Sous l'heureuse impulsion de la « Société d'encouragement pour l'amélioration des chevaux en France », le goût de ce nouveau sport se répandit rapidement dans notre pays.

On vit naître et grandir parallèlement à l'Équitation de manège, seule jusqu'alors en honneur, l'Équitation d'extérieur dont les premiers champions furent : M. le comte de VAUBLANC, M. le capitaine ALLOUARD, M. le comte LE COUTEULX, etc..., etc...

Mais il faut attendre encore près de vingt ans pour que le « sport des courses obtienne droit de cité à l'École de cavalerie ».

Ce n'est en effet qu'en 1850 que, pour la première fois, des officiers de l'École prennent officiellement part à un steeple-chase (courses d'ANGERS).

Cette innovation n'alla pas sans soulever quelques critiques.

« Eh quoi! dira-t-on, des officiers de cavalerie?

« La chose est nouvelle, oui! mais au moins convenez qu'elle est naturelle, surtout lorsque le turf est hérissé de barrières et d'obstacles, quand il représente presque le champ de bataille, avec ses difficultés et accidents de terrain, quand il s'agit de faire de l'équitation, de courir non à une vitesse phénoménale mais à une vitesse mesurée qui n'exclut pas les moyens de conduite, de domination du cheval; oh! alors le turf est le patrimoine de l'officier de cavalerie, il est naturel qu'il y prenne sa place, qu'il y dispute la victoire à tous les concurrents et qu'il y soit vainqueur. »

Cette date de 1850 est à retenir car elle marque l'origine d'une des traditions de l'École qui ne cessa depuis lors, en dépit de quelques restrictions momentanées, de paraître sur les hippodromes.

I. — COURSES DE SAUMUR.

Les courses de SAUMUR furent créées cette même année et il paraît intéressant de donner quelques détails sur la première de ces manifestations hippiques, qui devaient désormais, en digne pendant du carrousel, être considérées comme le couronnement classique de l'enseignement équestre.

Le promoteur de cette réunion de courses fut le général comte de GOYON, commandant l'École.

Il eut l'heureuse idée de faire courir huit des plus beaux chevaux du manège, tous de pur sang et qui avaient été pour la plupart élevés au Haras de l'École.

Le programme de cette première réunion comportait :

a) Course de chevaux de manège. Prix : une paire de pistolets et une cravache d'honneur.

b) Course de barrière (gentlemen-riders). Prix : 800 francs.

c) Autre course de barrière (gentlemen-riders). Prix : 600 francs.

d) Course au trot.

A partir de cette époque, les courses de SAUMUR firent partie intégrante des fêtes qui clôturaient l'année scolaire. Elles comprirent deux jours encadrant le carrousel.

Elles avaient lieu sur les prairies de BRAY qui s'étendent dans l'angle formé par le confluent du THOUET et de la LOIRE.

Nous ne pouvons pas donner dans cette notice les programmes de toutes les réunions, mais il nous a paru intéressant de relever les épreuves de certaines d'entre elles; en les comparant, on peut suivre l'évolution que ce nouveau sport a suivie au cours des temps:

A) COURSES DE 1853 (4 et 6 septembre).

Première journée :

1^o Prix de consolation (gentlemen-riders). Steeple-chase : 2.000 mètres. Pour tous chevaux à l'exception de ceux qui auraient gagné sur un hippodrome, dans un steeple-chase ou dans une course de haies.

2^o Prix du Ministre de la Guerre. Steeple-chase : 2.000 mètres. Pour chevaux de pur sang appartenant à l'École de cavalerie et montés par des officiers.

3^o Prix donné par le commerce de détail de Saumur reconnaissant. Steeple-chase : 1.500 mètres. Pour sous-officiers de l'École de cavalerie montant leurs chevaux d'armes. 12 obstacles sans condition de poids. Cette course était faite en deux pelotons, le premier peloton ayant 200 mètres d'avance.

4^o Autre prix offert par le commerce de détail. Steeple-chase pour sous-officiers d'artillerie.

Deuxième journée :

1^o Prix offert par l'Empereur. Course plate d'officiers.

2^o Course de haies pour officiers de l'École. 2.000 mètres. 7 haies.

3^o Steeple-chase pour gentlemen-riders.

4^o Steeple-chase des officiers. Chevaux d'armes d'officiers. 1.500 mètres. 12 obstacles sans condition de poids.

B) COURSES DE 1857 (30 août et 1^{er} septembre).

Première journée :

1^o Première course : Parcours de 4 kilomètres au trot pour les officiers de l'École de cavalerie, sur chevaux de l'État, sans condition de temps ni de poids.

2^o Sixième course : Course de haies pour les officiers de l'École de cavalerie sur leurs chevaux d'armes. 1.500 mètres. 8 haies.

3^o Septième course : Course de haies pour les officiers de l'École de cavalerie sur des chevaux de carrière. 1.500 mètres. 8 haies.

Deuxième journée :

Quatrième course : Course de haies pour officiers de l'École de cavalerie.

Cinquième course : Course de haies pour les sous-maîtres de manège montant des chevaux entiers.

Septième course : Course de haies pour les sous-officiers d'artillerie montant leurs chevaux d'armes.

Huitième course : Steeple-chase pour les sous-officiers du cadre de l'École montant des chevaux de l'État.

C) COURSES DE 1860 (8 et 11 septembre).

On inaugura cette année-là l'hippodrome des prairies de VARRAINS.

Première journée :

Troisième course : Course de haies pour les officiers d'instruction montant leurs chevaux d'armes.

Quatrième course : Course de haies pour les officiers d'instruction montant des chevaux de carrière.

Cinquième course : Course de haies pour les sous-officiers de l'École sur leurs chevaux d'escadrons.

Septième course : Steeple-chase pour les officiers français ou étrangers montant leurs chevaux ou ceux de leurs amis (les chevaux de pur sang et ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement sont exclus) sans condition de poids.

Deuxième journée :

Quatrième course : Course de haies pour les officiers d'instruction montant des chevaux de carrière.

Cinquième course : Course de haies pour les sous-maîtres de manège de l'École montant des chevaux de carrière.

Sixième course : Course de haies pour les sous-officiers d'artillerie sur leurs chevaux d'armes, chargés.

D) COURSES DE 1867 (25 et 27 août).

Première journée :

Première course : Course au trot pour les lieutenants et sous-lieutenants de l'École montant des chevaux d'armes et de carrière.

Deuxième course : Steeple-chase.

Troisième course : Steeple-chase.

Quatrième course : Steeple-chase.

Cinquième course : Steeple-chase.

Sixième course : Steeple-chase militaire pour les officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers, Nantes et Niort. 1.500 mètres. 8 obstacles. Prix : un objet d'art d'une valeur de 1.200 francs et 300 francs en espèces.

Deuxième journée :

Deuxième course : Steeple-chase pour sous-officiers de l'École.

Troisième course : Steeple-chase pour sous-officiers de l'École.

Quatrième course : Steeple-chase militaire pour tous les officiers en activité de service résidant en France et n'ayant pas pris part au steeple-chase militaire du premier jour. 1.500 mètres. 8 obstacles. Prix : un objet d'art d'une valeur de 1.200 francs et 300 francs en espèces.

II. — STEEPLE DU CHEMIN VERT.

Une mention spéciale est due au steeple du Chemin vert, parcours d'obstacles aménagés en bordure du THOUET, à la sortie sud de SAUMUR.

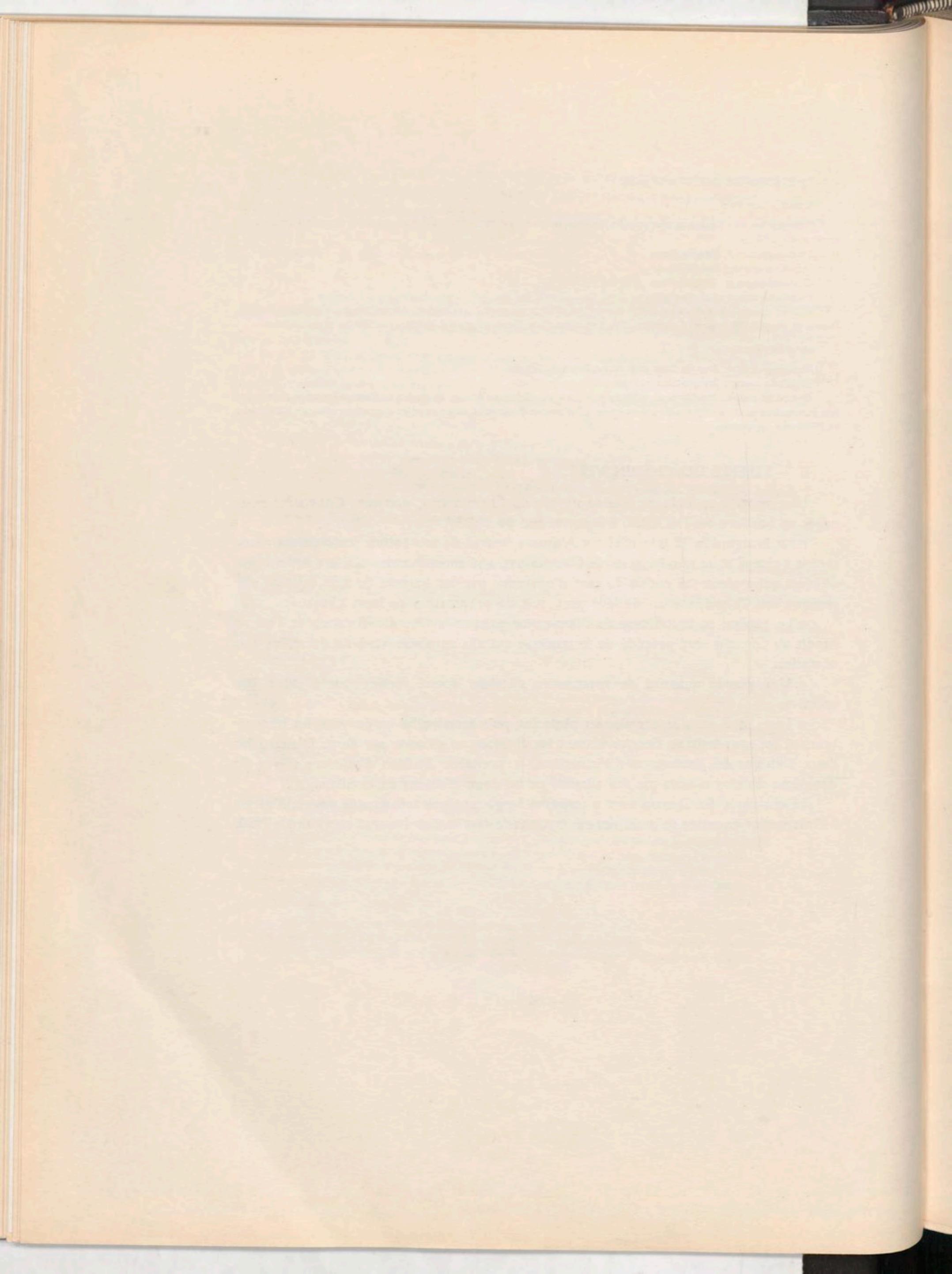
Il fut inauguré le 19 juin 1853 : « A quatre heures du soir toutes les divisions montèrent à cheval et se réunirent sur le Chardonnet, sauf cependant les officiers et les sous-officiers qui avaient été exclus du saut d'obstacles par les écuyers de leur division par manque soit de préparation de leur part, soit de préparation de leurs chevaux.

« Le général et les officiers de l'état-major prirent la tête des divisions et l'on se rendit au Chemin vert précédé de la musique qui alla se placer vis-à-vis du milieu des obstacles.

« Une grande quantité de spectateurs s'étaient donné rendez-vous à cette fête sportive.

« Le général passa le premier les obstacles, puis derrière lui les écuyers, les instructeurs et les sous-maîtres. Ensuite vinrent les divisions en colonne par deux. D'abord les deux divisions de lieutenants d'instruction, la première division d'officiers élèves (la deuxième division n'avait pas été admise) et les deux divisions de cavaliers. »

Le « steeple du Chemin vert » conserva longtemps une très grande vogue, il servit à l'instruction équestre de multiples générations de cavaliers et disparut vers l'année 1920.



CHAPITRE VI

L'ÉCOLE ENTRE LES DEUX GUERRES (1871-1914)

Dès que le Gouvernement se fut rendu maître de l'insurrection de la COMMUNE, il s'occupa de la reconstitution des « forces militaires » de la FRANCE et en particulier de la réorganisation de l'École de cavalerie.

Deux noms sont intimement liés à ce travail de réorganisation.

— Celui du général THORNTON qui en fut le grand animateur.

— Celui du commandant de LIGNIÈRES pour ce qui touche plus spécialement au Manège.

I. — LE GÉNÉRAL THORNTON.

Le général THORNTON avait débuté dans la carrière militaire en 1842 comme engagé volontaire au 59^e régiment d'infanterie. En 1843 il était entré à SAINT-CYR pour en sortir, deux ans après, sous-lieutenant au 8^e régiment de dragons.

Il revint comme capitaine instructeur à l'École spéciale militaire, prit part à la campagne de CRIMÉE, à celle d'ITALIE et, à la tête du 7^e régiment de chasseurs, fit partie du corps expéditionnaire de ROME.

Il commença la guerre de 1870 à l'armée du Rhin, passa ensuite à l'armée de l'Est et prit enfin, comme général de brigade, le commandement d'une division d'infanterie dans les Vosges.

Le 12 février 1872 il était nommé au commandement de l'École de cavalerie.

« Sa haute compétence, ses grandes qualités militaires, sa droiture, sa bouillante ardeur, jusqu'à sa physionomie franche et sympathique en ont fait l'un des chefs les plus aimés de notre armée.

« Il sut donner la note juste à cette jeunesse dont l'exubérance souffrait déjà du deuil de la France; il bannit l'insouciante confiance dans la Fortune qui nous avait trahis et il mit à la place, mais sans contrainte ni tristesse, le sérieux que les circonstances commandaient (1). »

II. — LE COMMANDANT DE LIGNIÈRES.

Le commandant LENTUMÉ de LIGNIÈRES était un ancien élève de l'École de SAINT-CYR (promotion 1851-1853).

Il fit la campagne de CRIMÉE comme sous-lieutenant au 4^e régiment de Hussards et, après son cours de lieutenant d'instruction, fut maintenu à l'École comme sous-écuyer (1860).

Il partit à la guerre contre la PRUSSE comme chef d'escadrons au 2^e régiment de Dragons, fut fait prisonnier et resta en captivité jusqu'à l'armistice.

Le 27 février 1872, il prit la direction du Manège à l'École de cavalerie.

Comprenant que l'éducation militaire ne devait pas se borner à l'enseignement qui s'était jusqu'alors presque exclusivement donné à l'École et qu'on avait à juste titre qualifié d'académique, il voulut faire œuvre de tout ce qui pouvait développer le goût du cheval : la hardiesse et les moyens de conduite.

Il introduisit le cheval de pur sang dans les écuries de l'École, fit rétablir à Saumur les courses plates qui avaient été supprimées et, sans toutefois négliger le manège, orienta les jeunes officiers vers une saine équitation d'extérieur.

Comme écuyer en chef, le commandant de LIGNIÈRES marqua son passage à l'École; il fut un modèle pour les jeunes générations qu'il eut à former et on garde encore dans les Annales du Manège le souvenir de ses chevaux favoris : BORNÉO, MÉDUSE et NICANOR avec lesquels il conduisit de si brillantes reprises.

On lui doit le rétablissement du Haras d'étude qui avait été supprimé en 1867. Ce haras, que l'écuyer en chef considérait comme un établissement nécessaire pour l'instruction des officiers de cavalerie, devait comprendre trois étalons (un de pur sang, un de demi-sang anglo-normand, un de pur sang arabe), six juments poulinières (de toutes races) et au maximum vingt poulains.

III. — LE RÈGLEMENT MINISTÉRIEL SUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE (30 août 1873).

Ce document ministériel donnait un caractère officiel à l'organisation que le général THORNTON avait mise sur pied.

Il définissait ainsi qu'il suit l'objet de l'École:

(1) Capitaine PICARD.

x
« L'École de cavalerie est plus spécialement instituée en vue de compléter et de perfectionner l'instruction des lieutenants de cavalerie, désignés pour en suivre les cours.

« Elle demeure en outre chargée :

« 1^o de poursuivre l'instruction des élèves de la Section de cavalerie de l'École spéciale militaire;

« 2^o de donner à un certain nombre de sous-officiers, aspirant à l'épaulette, la somme de connaissances que tout officier de cavalerie doit posséder;

« 3^o de former des instructeurs appelés à reporter, dans leurs régiments, les méthodes d'instruction reconnues les meilleures;

« 4^o de former un certain nombre de sous-officiers capables et bons instructeurs;

« 5^o enfin d'initier au service régimentaire les aides-vétérinaires stagiaires nouvellement promus.

« Dans ce but, cette École recevait :

« 1^o des officiers d'instruction de cavalerie (cours d'un an);

« 2^o des officiers d'instruction d'artillerie et des trains (cours d'un an);

« 3^o des officiers élèves (sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr) (cours d'un an);

« 4^o des sous-officiers de cavalerie élèves officiers (cours de dix-huit mois);

« 5^o des sous-officiers élèves instructeurs d'artillerie et des trains (cours d'un an);

« 6^o des cavaliers élèves sous-officiers (cours de dix-huit mois);

« 7^o des aides-vétérinaires stagiaires (cours d'un an).

« L'École de cavalerie recevait aussi, à des époques et pendant une durée fixée par des instructions spéciales :

« 1^o des officiers de gendarmerie sortant de l'arme de l'infanterie (cours de six mois);

« 2^o des élèves maréchaux-ferrants provenant des corps de troupe à cheval. »

Le cadre constitutif de l'École comprenait :

A) ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Un général de brigade commandant.

Un colonel (ou lieutenant-colonel) commandant en second.

Un major.

Un capitaine d'habillement.

Un capitaine trésorier.

Un lieutenant porte-étendard (adjoint à l'habillement).

Un lieutenant adjoint au trésorier.

Un médecin principal de 1^{re} classe.

Un médecin major de 1^{re} classe.

Un médecin aide-major.

Sept commis d'administration (civils).

B) INSTRUCTION MILITAIRE.

Deux chefs d'escadrons (instructeurs en chef).
Douze capitaines instructeurs.

C) ENSEIGNEMENT ÉQUESTRE.

Un chef d'escadrons (écuyer en chef).
Douze écuyers ou sous-écuyers (capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants).

D) ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

Un chef d'escadrons directeur des études, remplissant en même temps les fonctions de professeur d'art militaire et de topographie.

Un capitaine professeur adjoint au directeur des études.

Un capitaine professeur d'allemand.

Un professeur de grammaire et de style.

Un professeur d'histoire et de géographie.

Un professeur d'arithmétique et de géométrie.

Un professeur de physique et de chimie.

Un professeur d'artillerie et de fortification.

Un professeur de législation, d'administration et de comptabilité (le major de l'École).

Un professeur d'hygiène militaire (un médecin de l'École).

E) SERVICE ET ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRES.

Un vétérinaire principal.

Un vétérinaire en premier, professeur de maréchalerie.

Un vétérinaire en second.

F) ATELIER D'ARÇONNERIE.

Un chef d'escadrons directeur de l'arçonnerie.

Un capitaine sous-directeur.

G) PERSONNEL SUBALTERNE.

Le personnel subalterne comprenait le personnel affecté aux divers services de l'École :

Personnel militaire : Manège, salle d'escrime, maréchalerie, ateliers, infirmerie, remonte, etc..., etc...

Personnel civil : Lithographe, gardien de la bibliothèque, jardinier, portiers, hommes de corvées.

H) LES CHEVAUX.

L'effectif des chevaux de l'École était de 850 (environ), se répartissant de la façon suivante :

- 150 chevaux de manège.
 - 200 chevaux de carrière.
 - 270 chevaux d'armes.
 - 8 chevaux de fourgons.
- } Total : 628.

Et en outre :

- 40 chevaux des officiers du cadre
 - 60 chevaux amenés par les officiers d'instruction.
 - 120 chevaux de l'École de dressage.
- } Total : 220.

LES PROGRAMMES DES COURS

Les programmes des différents cours étaient fixés avec une très grande précision et variaient avec chaque catégorie d'élèves.

a) Officiers d'instruction de cavalerie.

- Règlements sur les exercices de cavalerie.
- Hippologie.
- Équitation.
- Art militaire.
- Topographie.
- Fortification passagère.
- Législation et justice militaire, administration et comptabilité des corps de troupe.
- Escrime de l'épée et du sabre.
- Tir de la carabine et du revolver.

b) Officiers d'instruction d'artillerie et des trains.

Ces officiers étaient envoyés à Saumur dans le but d'acquérir les connaissances militaires et équestres qui leur étaient nécessaires comme instructeurs d'équitation et de conduite des voitures.

Leurs cours comprenaient :

- Règlements sur les services et les exercices de la cavalerie, dégagés de tout ce qui a trait aux exercices des tirailleurs.
- Hippologie.
- Équitation.
- Escrime de l'épée et du sabre.
- Tir de la carabine et du revolver.

c) Officiers élèves.

Les officiers élèves étaient envoyés à Saumur dans le but d'y continuer leurs études à partir du point où elles avaient été laissées à Saint-Cyr.

Les programmes étaient établis en conséquence.

d) Aides-vétérinaires stagiaires.

Les aides-vétérinaires stagiaires étaient placés spécialement sous la direction du Vétérinaire Principal qui leur professait un cours d'hippologie et profitait de tous les éléments d'instruction de l'École pour les initier à la pratique de la médecine vétérinaire et au service régimentaire.

Ils recevaient des leçons d'équitation sur des bases conformes aux besoins de leur spécialité.

e) Sous-officiers de cavalerie élèves-officiers.

Les sous-officiers élèves-officiers envoyés à Saumur devant posséder à leur entrée à l'École une connaissance convenable des règlements militaires de service et de manœuvre, le développement de leur instruction était principalement dirigé en vue de leur faire acquérir les connaissances générales et professionnelles exigibles de tout officier.

En conséquence :

Leurs cours militaires devaient se borner à des exercices théoriques et pratiques sur les règlements de manœuvres (jusqu'à l'École du régiment inclusivement), sur les différents services et surtout sur celui de la cavalerie en campagne, sur l'hippologie, l'équitation et le dressage.

Les autres cours comprenaient les matières suivantes :

- Grammaire et style.
- Histoire et géographie.
- Arithmétique, géométrie, physique et chimie.
- Hygiène militaire.
- Législation militaire et administration.
- Artillerie.
- Fortifications.
- Topographie.
- Art militaire.
- Langue allemande.

f) Sous-officiers instructeurs d'artillerie et des trains.

Leurs cours comprenaient :

- Les règlements sur les différents services et les quatre premiers titres du règlement sur les exercices de la cavalerie, dégagés de tout ce qui a trait au service des tirailleurs.
- Un abrégé du cours d'hippologie.
- Un abrégé du cours d'équitation.
- Le travail de manège, de carrière, voltige, etc...

g) Cavaliers élèves sous-officiers.

Cette division était formée de jeunes gens admis à contracter un engagement volontaire à Saumur dans des conditions déterminées.

Leur programme d'étude comprenait :

- Règlements d'exercices.
- Hippologie.
- Travail de manège et de carrière.
- Législation militaire.
- Artillerie.
- Fortifications.
- Art militaire.
- Topographie.
- Langue allemande.

Programme simplifié et adapté à cette catégorie d'élèves.

IV. — *Le Règlement ministériel de 1873, dont nous venons d'exposer avec quelques détails les dispositions, fixa d'une façon presque définitive, jusqu'à la grande guerre, les statuts de l'École.*

Les Règlements qui parurent dans la suite (notamment ceux du 26 mai 1881, du 24 juin 1885 et du 29 juin 1904) ne touchèrent pas aux principes de base de celui de 1873 ils respectèrent l'esprit de ce règlement dont ils se bornèrent à mettre les prescriptions en harmonie avec l'évolution de la cavalerie.

Il nous paraît donc suffisant de noter pour ainsi dire chronologiquement les principales mesures qui sont venues modifier la vie journalière de l'École, ainsi que les événements les plus saillants dont les Annales de cette institution conservent le souvenir.

1^o Le 5 mai 1874 : Visite du maréchal de MAC-MAHON, président de la République.

Le maréchal arriva à Saumur le 4 mai et descendit, avec sa Maison militaire, à l'hôtel BUDAN.

Le lendemain il passa l'École en revue sur le CHARDONNET, puis visita les différents services.

2^o En mars 1875 : Inauguration du tir couvert, construit dans le potager de l'École, en bordure de la route du BRAY.

3^o Du 6 au 12 avril 1876 : GRAND CARROUSEL donné par l'École au Palais de l'Industrie à Paris à l'occasion du concours hippique.

Le détachement qui y prit part fut composé de :

- L'écuyer en chef.
- Onze écuyers ou sous-écuyers.
- Vingt lieutenants d'instruction de cavalerie.
- Dix lieutenants d'instruction d'artillerie.

- Trente sous-lieutenants officiers élèves.
- Sept sous-mâtres.
- Soixante-dix cavaliers de manège.
- Cent quinze chevaux.

4^o En 1876 nous relevons deux innovations :

- a) L'établissement d'un stand à grandes distances sur les landes de MARSON, permettant d'effectuer des tirs jusqu'à 1.000 mètres.
- b) La construction en bordure Est du CHARDONNET d'un couloir d'obstacles destiné au dressage des chevaux en liberté.

5^o Le 17 juin 1877 : Inauguration de l'hippodrome de VERRIE.

Le goût des courses, très brillamment entretenu par les succès des sous-écuyers, avait profondément pénétré l'École sous l'énergique impulsion du commandant de LIGNIÈRES et de son successeur à la direction du Manège, le commandant PIÉTU (1).

Le STEEPLE du CHEMIN VERT n'était plus qu'un jeu d'enfant; il fallait trouver mieux.

L'École annexa l'hippodrome de VERRIE et en fit un remarquable Terrain d'extérieur: « les plus durs obstacles semés dans le pays le plus difficile, des landes mouvementées et crevassées, des roches alternant avec des marécages, le vrai terrain de cross-country ».

L'inauguration du nouvel hippodrome eut lieu le 17 juin 1877 et on relève sur le programme de cette première journée de courses les épreuves suivantes :

- a) Prix des Veneurs. Pour chevaux de chasse et de promenade.
- b) Prix du Parc. Course de haies.
- c) Prix du château de Marson. Pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés dans l'arrondissement.
- d) Prix de Verrie. Steeple-chase-walker.
- e) Prix de consolation. Pour tous chevaux ayant couru dans les prix des Veneurs et du château de Marson.

Les courses de VERRIE, dès leur création, entrèrent dans les traditions annuelles de l'École; elles s'y sont toujours régulièrement maintenues en s'adaptant à l'évolution de ce sport.

C'est ainsi que nous trouvons :

A) EN 1883.

Première réunion, 8 avril :

Steeple-chase (1^{re} série) de 3.000 mètres pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes ou des chevaux appartenant à des officiers en activité de service.

Steeple-chase (2^e série) de 3.000 mètres pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes.

Prix du Fagot (course de haies de 2.500 mètres) pour gentlemen.

(1) Le commandant PIÉTU montait encore en courses comme chef d'escadrons; il était particulièrement remarquable dans l'équitation d'extérieur et surtout à l'obstacle.

Deuxième réunion, 1^{er} juillet :
Steeple-chase militaire de 3.000 mètres pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes.
Steeple-chase militaire de 4.000 mètres pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes ou des chevaux leur appartenant n'ayant jamais gagné que dans les steeple-chases militaires.
Prix de Saumur (steeple-chase à réclamer : 3.600 mètres).

B) EN 1887.

Première réunion, 27 juin :
Prix du Fagot (course de haies de 2.500 mètres) pour gentlemen.
Prix du château de Marçon (course de haies) pour les chevaux de l'École de cavalerie montés par des officiers de l'École
Steeple-chase militaire (3^e série) de 3.000 mètres.
Rallye-paper pour les sous-officiers de grosse cavalerie montant leurs chevaux d'armes.

Deuxième réunion, 28 juin :
Cross-country pour chevaux de chasse et de promenade.
Steeple-chase (1^{re} série) de 3.000 mètres pour officiers en activité de service.
Rallye-paper pour les sous-officiers élèves-officiers de cavalerie légère montant leurs chevaux d'armes.

6^o Cette même année 1877 fut prise une heureuse mesure : « Les noms des écuyers français célèbres et des écuyers en chef du Manège de Saumur furent inscrits sur des tables de marbre placées dans les tribunes centrales du manège des écuyers.

« Les bâtiments, les portes des cours, les corridors, les amphithéâtres, les salles, etc..., ainsi que les diverses dépendances de l'École reçurent des désignations tirées de notre histoire nationale et rappelant les noms des grandes batailles ou de faits de guerre mémorables, les noms d'hommes de guerre illustres, de généraux de cavalerie célèbres.

« La maréchalerie et ses dépendances furent désignées par des noms d'hippiatres célèbres. »

Ces noms ont été, pour la plupart, pieusement conservés. Après la grande guerre (1914-1918) on substituera à quelques-uns de ces noms, ceux de généraux de cavalerie tombés au champ d'honneur; c'est ainsi que le grand amphithéâtre VAUBAN s'appellera amphithéâtre BRIDOUX, en souvenir du commandant du 1^{er} corps de cavalerie, tué le 17 septembre 1914 à POUILLY.

7^o L'année 1878 est marquée par :

— L'acquisition des prairies du BRAY (50 hectares environ) dont on fit un terrain de manœuvre et sur le pourtour duquel on traça une piste d'obstacles.

— L'établissement d'un gymnase à proximité de la carrière du Carrousel.

8^o En 1879 : Création de l'École de télégraphie.

L'École de télégraphie fut installée dans les greniers des écuries BOUVINES (bordure nord du CHARDONNET).

C'est dans ce modeste local que l'organisateur de ce nouveau service, M. MONTILLOT, aménagea ses salles de manipulation, ses ateliers et ses magasins.

Les cours s'ouvrirent aussitôt avec une quarantaine de cavaliers élèves détachés des régiments.

9° En 1880 :

a) Le Comité de cavalerie, dont la composition est donnée ci-après, vint visiter l'École (13 mai) :

- Le général de GALLIFFET, commandant le 9° C. A.
- Le général THORNTON.
- Le général de BRIVE.
- Le général HUYN de VERNEVILLE.
- Le général de GRESSOT.
- Le général LOIZILLON.
- Le colonel de LIGNIÈRES.
- Le colonel HUMANN.
- Le commandant MARIN.

b) Suppression de la division des cavaliers élèves.

c) Premières écoles à feu d'artillerie à POITIERS pour les lieutenants d'instruction. Cette mesure fut rapportée en 1882, les écoles à feu s'effectuèrent dès lors à SAUMUR (champ de tir de FONTEVRAULT) où fut détachée à cet effet une batterie d'artillerie.

d) Remise à l'École de son nouvel étendard (25 juillet).

10° Construction de nouveaux manèges.

Au cours de cette période (1871-1914), on construisit deux nouveaux manèges.

En 1875 : Le manège LASALLE, à l'angle nord-est du CHARDONNET.

En 1907 : Le manège MARGUERITTE, à l'entrée de la route du BRAY.

L'École disposait définitivement de cinq manèges :

Le manège des ÉCUYERS (1764, rebâti en 1863).

Le manège MONTBRUN (1767).

Le manège KELLERMANN (1834).

Le manège LASALLE (1875).

Le manège MARGUERITTE (1907).

CHAPITRE VII

L'ÉCOLE APRÈS LA GRANDE GUERRE

ARTICLE PREMIER

LA RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE

I. — A la mobilisation (2 août 1914) l'École fut licenciée, les officiers, les hommes de troupe et les chevaux furent répartis dans les états-majors et dans les régiments.

Pendant la guerre, l'École, utilisant des officiers et des sous-officiers de réserve de classes anciennes, servit à la formation des aspirants de cavalerie et au dressage des chevaux.

Lorsque l'Amérique se rangea aux côtés des alliés, elle installa à Saumur une École d'artillerie qui utilisa comme champ de tir les landes de FONTEVRAULT.

II. — Au lendemain de la guerre, le gouvernement confia au colonel THUREAU le soin de réorganiser l'École.

C'était à la fois une délicate mission et une lourde tâche.

Une délicate mission parce que, tout en renouant les traditions qui constituent l'armature solide de l'École, il fallait orienter l'enseignement dans la voie que les réalités de la guerre avaient ouverte à la cavalerie.

Une lourde tâche parce que tout était à reprendre : Personnel, remonte, casernement, etc..., etc...

Le colonel THUREAU était mieux qualifié que quiconque pour mener à bien cette œuvre de reconstruction.

Élève de l'École spéciale militaire (1886-1888), il s'était affirmé comme un officier de cavalerie de haute valeur.

A plusieurs reprises au cours de sa carrière il avait rempli les fonctions d'instructeur militaire à SAUMUR; il était imprégné des traditions de l'École.

Promu chef d'escadrons en 1911, il commandait à la mobilisation la section de cavalerie de Saint-Cyr et trouva la récompense de son apostolat dans l'intelligente ardeur avec laquelle les jeunes officiers qu'il avait su former à son image jetèrent leur cœur dans la lutte.

Pendant la guerre le commandant THUREAU exerça différents commandements dans la cavalerie; il commanda notamment comme colonel le 9^e régiment de cuirassiers à pied, ce corps d'élite qui s'illustra à l'attaque du moulin de LAFFAUX (5 et 6 mai 1917) et à la tête duquel il fut blessé au cours des grandes batailles de NOYON (24 mars 1918).

Le colonel THUREAU prit comme base de réorganisation le vieux cadre traditionnel des anciens services de l'École. Il s'attacha d'abord à redonner à l'assiette de l'École sa physionomie faite à la fois d'harmonieuse grandeur et de sobre élégance; il fit démolir les nombreux baraquements que l'armée américaine avait élevés un peu partout (carrière des Écuyers, carrière du Carrousel, Chardonnet (1), etc..., etc...) pour loger ses hommes et abriter son matériel.

Il établit des programmes d'études solidement basés sur les enseignements de la guerre et reconstitua l'instruction équestre.

Dans ce dernier domaine il fut puissamment aidé par le commandant WATTEL dont le nom restera étroitement attaché à la réorganisation du « Manège ».

Le commandant WATTEL, ancien élève de l'École de Saint-Cyr (1897-1899), avait été sous-écuyer puis écuyer à Saumur.

Pendant la guerre il avait successivement commandé un escadron de cavalerie et un bataillon de chars de combat.

Cavalier d'extérieur prestigieux, écuyer de grande classe, il se révéla organisateur méthodique et opiniâtre.

L'École rouvrit ses portes et reprit sans heurts le cours de sa glorieuse histoire; seule la suppression de la division des lieutenants d'artillerie vint rompre une tradition.

A côté des divisions de lieutenants d'instruction, de saint-cyriens, d'élèves officiers de l'active, on institua des cours pour les officiers qu'avaient nommés à titre temporaire pendant la guerre et qui vinrent recevoir à l'École le complément d'instruction tant générale que militaire qui leur était nécessaire.

(1) Les baraques de la partie centrale du Chardonnet subsistent seules; elles abritent aujourd'hui (1935) les services de la 21^e compagnie mixte du train.

III. — LE CENTRE D'INSTRUCTION D'AUTOS-MITRAILLEUSES.

En 1916, on avait créé à Versailles un « Centre d'instruction automobile » qui comportait une « section de cavalerie » destinée à la formation des officiers et sous-officiers appelés à servir dans les unités d'autos-mitrailleuses. Cette section, transférée en 1918 à Saumur, prit le nom de « Centre d'instruction d'autos-mitrailleuses » et s'installa dans les baraques américaines du Chardonnet.

Le Centre d'instruction d'autos-mitrailleuses (C. I. A. M.) peut être considéré comme le berceau du Service automobile de l'École dont le développement ira croissant avec celui de la motorisation dans la cavalerie.

Lorsque le ministre prescrivit (D. M. du 2 juin 1927) que l'instruction automobile figurerait au programme de tous les officiers élèves et de tous les élèves officiers, le C. I. A. M. fut doté d'un important matériel.

Son directeur, le commandant LACROIX, prit le titre d'instructeur en chef d'automobile et devint un des grands chefs de service de l'École.

Ce nouveau service fut établi dans les locaux de l'atelier d'arçonnerie (1) et abrita momentanément son matériel dans le manège LASALLE, en attendant l'achèvement (1931) du grand garage dont on avait entrepris la construction sur la carrière attenante au Manège des Écuyers.

Le Service automobile constituait désormais un des organes capitaux de l'École de cavalerie.

ARTICLE II

LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR CONFÉRÉE A L'ÉTENDARD DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

La croix de chevalier de la Légion d'honneur fut conférée à l'étendard de l'École de cavalerie par décret du 9 mai 1922.

La remise en fut faite par M. André MAGINOT, ministre de la Guerre et des Pensions, au cours d'une prise d'armes qui eut lieu sur le CHARDONNET le 12 mai 1922.

Nous relevons dans le discours que prononça à cette occasion le ministre de la Guerre et des Pensions les passages suivants :

« C'est un devoir pour le ministre de la Guerre de rendre hommage, en cette École,

(1) L'atelier d'arçonnerie avait été transféré à Rennes.

à la CAVALERIE FRANÇAISE qui, au cours de la grande guerre, s'est montrée digne de son glorieux passé.

« Par la force de ses traditions militaires, ses qualités d'initiative et d'audace, sa magnifique intrépidité, la cavalerie mérite d'être considérée comme une arme d'élite.

« Son rôle peut se modifier en s'adaptant aux exigences de l'organisation militaire moderne, mais son utilité demeure et l'on ne peut concevoir qu'elle n'ait sa place dans une armée digne de ce nom. »

On lira ci-après :

— Le rapport que M. le Ministre de la Guerre adressa au Président de la République pour lui proposer de conférer la Légion d'honneur à l'étendard de l'École.

— Le texte du décret sanctionnant cette proposition.

— Le libellé de la citation à l'ordre de l'armée de l'École de cavalerie.

I. — RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le Président,

L'École de Saumur est une des plus anciennes écoles militaires de France et notre seule école de cavalerie.

Donnant son enseignement à la presque totalité de nos officiers de cavalerie, elle exerce sur l'armée une influence déterminante. Les traditionnelles qualités de vaillance, d'abnégation et de valeur militaire qu'elle a toujours su développer chez ses élèves s'étaient déjà brillamment manifestées au cours des campagnes antérieures à celle de 1914-1918.

Elles se sont à nouveau affirmées d'une manière éclatante au cours de la dernière guerre.

Dès les premières rencontres, nos escadrons ont nettement marqué leur supériorité sur la cavalerie ennemie qui n'a plus joué aucun rôle dans la suite des opérations sur le front français.

En outre, nos 3.900 officiers de cavalerie d'avant-guerre ont largement fourni à toutes les armées, et sur tous les champs de bataille, des cadres dont la valeur et le mérite ont été unanimement appréciés. Leurs pertes ont été élevées.

A l'École d'application de cavalerie revient l'honneur de les avoir formés; il est équitable de reconnaître le rôle primordial qu'elle a ainsi joué, par l'attribution d'une récompense qui sera en même temps un hommage à rendre à nos officiers de cavalerie et à l'armée tout entière.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer de conférer les insignes de la Légion d'honneur à l'étendard de l'École d'application de cavalerie.

Si vous approuvez cette manière de voir, je vous serais reconnaissant de vouloir bien revêtir de votre signature, le projet de décret ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la Guerre et des Pensions,
A. MAGINOT.





PL. XIV LE COLONEL WATTEL

- a — Saut
- b — Piaffé

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



a



b

II. — DÉCRET CONFÉRANT LA LÉGION D'HONNEUR A L'ÉTENDARD DE L'ÉCOLE.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de la Guerre et des Pensions,
Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852,
Le Conseil de l'ordre entendu,

DÉCRÈTE :

Article premier. — La croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à l'étendard de l'École d'application de cavalerie.

Article 2. — Le ministre de la Guerre et des Pensions et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 mai 1922.

A. MILLERAND.

Pour le Président de la République :
Le ministre de la Guerre et des Pensions,
A. MAGINOT.

Vu pour exécution :
Le grand chancelier de la Légion d'honneur,
Général DUBAIL.

III. — CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

En exaltant les qualités traditionnelles de la cavalerie française, l'intrépidité, l'esprit d'entreprise et de sacrifice, a formé des cadres dont la valeur et les vertus guerrières se sont brillamment manifestées dans toutes les armes au cours de la grande guerre.

Fait le 18 mai 1922.

Le ministre de la Guerre,
MAGINOT.

Ces documents officiels non seulement attestent la « valeur traditionnelle » de la cavalerie, mais encore justifient la « foi » que les cavaliers gardent dans les destinées de leur arme.

Nous y trouvons la récompense de nos efforts, les jeunes y puiseront l'« espérance », cette vertu qui illumine notre métier et nous aide à bien servir.

ARTICLE III

LE MONUMENT AUX MORTS DE LA CAVALERIE

Le Comité du monument que la cavalerie a élevé à ses morts sur le Chardonnet avait été constitué sous le patronage du ministre de la Guerre et du général FERAUD, ancien inspecteur général de la cavalerie.

Il comprenait :

Président d'honneur : Le commandant comte d'ALSACE, prince d'HÉNIN, sénateur des Vosges.

Président : Le général de division AUBIER.

Vice-président : Le général de division de RASCAS.

Secrétaire général : Le commandant GABRIELLI.

Membres : Le commandant G. de GRANDMAISON, député de Maine-et-Loire; le général MORGON, le duc de BRISSAC, le baron DUBRETON, le général BLACQUE-BELAIR, le colonel de RIBAINS, S. A. le prince MURAT, le commandant ROLLE, le capitaine GRANJEAN, le vétérinaire inspecteur FRAY, le vétérinaire principal ALIX.

Le monument est l'œuvre du statuaire FROMENT-MEURICE et de l'architecte DECHARD.

— Sur la face antérieure d'un portique à quatre colonnes ressort en haut-relief le groupe principal : deux Centaures qui inclinent une couronne tressée de feuilles de chêne et de laurier sur une stèle portant une épée et un casque; au-dessous, l'étendard repose sur un lit de feuilles de chêne.

A droite et à gauche du portique, un large banc orné de trophées, lances, selles, éperons, mors et étriers qu'encadrent deux bas-reliefs : l'un rappelle le rôle des cavaliers dans les tranchées, dans les autos-mitrailleuses, dans les chars et dans l'aviation; l'autre, la collaboration de l'armée d'Afrique.

— La face postérieure du monument porte au centre la silhouette d'un cheval cabré se profilant sur un fond auréolé du soleil de la victoire; à ses pieds, l'aigle impérial allemand, les ailes brisées.

Enfin, au revers du banc, deux autres bas-reliefs remémorent les services rendus par le corps des vétérinaires pendant la grande guerre.

L'inauguration du monument eut lieu le 15 novembre 1925, sous la présidence de M. le maréchal FRANCHEY d'ESPEREY.

La chronique rapporte cette cérémonie de la façon suivante :

« Dans la matinée, des offices religieux sont célébrés à l'église Saint-Nicolas et au temple protestant.

« A 14 heures, les troupes, sous les ordres du commandant DECARPENTRY, com-

mandant en second l'École, se rassemblent à cheval en tenue de campagne le long des lices du CHARDONNET, face à l'École.

A 14 h. 15, l'étendard est pris, avec le cérémonial habituel, à l'hôtel du commandement par deux pelotons de sous-lieutenants élèves et les troupes lui rendent les honneurs; encadré par deux sous-officiers, il vient se placer devant le monument.

« Un commandement bref ! Les troupes présentent les armes et le maréchal FRANCHEY d'ESPEREY, accompagné de toutes les autorités militaires et civiles, se dirige vers la tribune élevée dans la cour d'honneur. Le Maréchal est entouré des représentants du Président de la République, du Ministre de la Guerre et des maréchaux, des généraux GOURAUD et WEIGAND, d'un grand nombre d'officiers, des officiers étrangers détachés à l'École, des autorités civiles : M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Saumur, etc..., etc... Au pied de la tribune des places spéciales sont réservées aux officiers du cadre et à leurs familles, aux différentes délégations dont celles des officiers de réserve, des mutilés et des anciens combattants.

« A 14 h. 30 le général AUBIER, président du Comité, monte à la tribune spécialement réservée pour les orateurs; il retrace la genèse du projet et de l'exécution du monument et remercie toutes les personnalités qui, à un titre quelconque, ont bien voulu seconder le Comité dans l'accomplissement de cette œuvre sacrée du souvenir.

« Il rappelle que sur 6.000 officiers de cavalerie d'active et de réserve, près de 5.000 furent détachés dans les autres armes dont 4.000 dans l'infanterie : 2.128 trouvèrent une mort glorieuse. Les trompettes sonnent le Garde à vous, tous les assistants debout saluent ou se découvrent et pendant que le voile tombe le général AUBIER remet au Général commandant l'École le monument qui commémorera le suprême sacrifice des cavaliers.

« D'autres discours sont prononcés par le vétérinaire inspecteur FRAY, parlant au nom des vétérinaires de l'armée, par le général LAFONT, commandant l'École de cavalerie, par le général THUREAU, commandant la 1^{re} division de cavalerie, ancien commandant de l'École, enfin par le général ROBILLOT, inspecteur général de la cavalerie, représentant le Ministre de la Guerre, qui retrace le rôle des cavaliers pendant la dernière guerre et exhorte les survivants et les jeunes à maintenir les glorieuses traditions de l'arme.

« Le Maréchal et les autorités qui l'entourent se placent alors devant le monument et le défilé commence sous les ordres du commandant en second de l'École.

« A l'issue du défilé, le Maréchal et les personnalités présentes se rendent à la salle d'honneur pour signer au Livre d'or de l'École et fixer ainsi le souvenir de cette émouvante et pieuse cérémonie. »

Nous donnons ci-après le texte des discours et allocutions qui ont été prononcés au cours de cette cérémonie. Discours et allocutions se complètent mutuellement pour constituer l'hommage le plus beau mais aussi le plus vrai qui ait été jamais rendu à la cavalerie.

DISCOURS DU GÉNÉRAL AUBIER

Président du Comité du monument

Monsieur le Maréchal,
Mes Généraux,
Mesdames,
Messieurs et chers Camarades,

Au nom du Comité, j'ai tout d'abord le devoir de saluer et de remercier respectueusement M. le Président de la République, M. le Ministre de la Guerre, MM. les maréchaux JOFFRE, FOCH, PÉTAÏN, LYAUTEY, FAYOLLE, de nous avoir accordé l'honneur de se faire représenter. Je salue et je remercie M. le maréchal FRANCHEY d'ESPEREY, MM. les généraux GOURAUD, WEYGAND, et tant d'autres chefs militaires, les autorités civiles, les fonctionnaires ou magistrats, et toutes les personnes qui ont bien voulu, par leur présence, accentuer la signification et rehausser l'éclat de cette solennité.

L'École de SAUMUR s'honore, Monsieur le Maréchal, d'avoir compté votre père parmi ses instructeurs les plus marquants.

Je dois ajouter que M. le maréchal LYAUTEY, qui appartient à notre arme et qui n'a pas encore, en France, d'état-major constitué, vient de me demander par télégramme de le représenter; c'est un honneur dont je suis très fier. Il me charge de vous exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir être aujourd'hui avec nous.

Par une lettre émouvante où l'on sent vibrer son cœur de vieux cavalier, le commandant d'ALSACE, sénateur des Vosges, qui me précéda dans la présidence de notre Comité, et qui, au temps de notre jeunesse, fut pendant de longues années l'officier d'ordonnance de notre grand entraîneur, le général de GALLIFET, me prie de vous dire quelle est sa tristesse de ne pouvoir participer à cette journée du souvenir.

Permettez-moi d'exprimer le regret qu'une personnalité plus qualifiée que je ne le suis, n'ait pas été appelée à lui succéder lorsque son état de santé, heureusement aujourd'hui amélioré, l'obligea à résilier ses fonctions. Je tiens à déclarer que c'est à lui et à ses collaborateurs de la première heure qu'est dû, pour la plus grande part, le succès de notre œuvre.

Dans leur tâche, ils ont été activement soutenus et conseillés par le général FÉRAUD, alors inspecteur de la cavalerie, véritable animateur dont l'impulsion communicative fit surgir les plus efficaces concours; et aussi par le général THUREAU qui commandait alors l'École et auquel sont dus l'idée première du monument et le choix de son emplacement.

Ce choix a été ratifié avec le plus cordial empressement par le maire et la municipalité de SAUMUR, qui ont fait gracieusement don du terrain, et par M. le Préfet de Maine-et-Loire qui a immédiatement donné les autorisations nécessaires.

A tous nous devons exprimer notre gratitude. Nous devons l'exprimer encore à d'autres artisans de notre œuvre : d'abord à nos souscripteurs, qui nous ont le plus souvent adressé leur obole accompagnée de lettres touchantes qui en relevaient le prix; ensuite, s'il est permis de m'exprimer ainsi, à deux « entités cavalières » : la SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE, représentée par son distingué président, notre camarade le colonel baron du TEIL, qui nous a fait un très généreux don, et l'ÉCOLE DE SAUMUR elle-même qui, par le brillant carrousel exécuté au concours hippique de l'année dernière, a permis à la Société de nous attribuer ce don.

Dans l'expression de notre reconnaissance, nous ne voulons pas oublier les deux artistes, M. le statuaire FROMENT-MEURICE et l'architecte DECHARD qui ont bien voulu se charger de l'exécution de ce monument à des conditions qui leur promettaient plus d'honneur que de profit.

Vous pourrez, dans quelques instants, contempler leur œuvre dans son ensemble et dans ses détails, constater combien elle s'accorde harmonieusement au style de notre École et combien les motifs des bas-reliefs sont artistement composés. Ici, je ne puis qu'en évoquer la signification morale.

* *

Si, en effet, ce monument est le symbole de notre reconnaissance envers nos glorieux morts et de notre fidélité à leur souvenir, il doit aussi évoquer leur exemple et perpétuer leurs enseignements. Notre geste de gratitude doit être en même temps un « acte de foi » :

Un acte de foi en notre arme dont le rôle et l'utilité sont trop souvent contestés, et dont cependant tout un passé glorieux et les multiples services rendus au cours de la guerre garantissent la valeur.

Certes, devant les grands chefs militaires dont la présence ici affirme l'intérêt qu'ils portent à la cavalerie, je n'aurai pas la présomption d'exprimer des idées personnelles. C'est à eux-même, à ce qu'ils ont dit ou écrit, que j'emprunterai l'autorité dont je suis dépourvu.

Par un concours de circonstances qui ne se reproduiront peut-être jamais, la cavalerie n'a pas eu l'occasion de jouer dans cette longue guerre les rôles de large envergure auxquels elle s'était ardemment préparée. Les vastes déploiements stratégiques qui dès les débuts mirent les armées face à face, l'organisation des tranchées et l'intervention de l'armistice avant l'acte terminal,

ne lui ont pas permis de livrer, contre une rivale qui, d'ailleurs, parut se refuser systématiquement aux abordages, ces grands duels à l'arme blanche dont nos conceptions d'avant-guerre faisaient le prélude et la conclusion des batailles.

Bien rares ont été les chefs qui ont pu charger à la tête de leurs escadrons et éprouver cette sensation intense dont un de nos ancêtres du premier Empire, le général Édouard COLBERT, écrivait : « Qui n'a pas chargé à la tête de ses cavaliers n'a jamais eu le vrai bonheur au cœur. »

Et cependant, dans les occasions trop rares où la cavalerie a pu accomplir son rôle normal, elle l'a fait avec cette décision, cette vigueur et cette audace qui furent toujours dans ses traditions, tels, pour ne citer que les exemples les plus connus, les raids de la division de CORNULIER-LUCINIÈRE (dont je suis heureux de saluer ici le valeureux chef) et, en Orient, de la brigade JOUINOT-GAMBETTA.

Mais, si elle n'a pu qu'exceptionnellement et dans les limites restreintes combattre à cheval, elle n'est restée cependant ni inactive, ni inutile.

Il n'y a qu'à parcourir les historiques des corps de cavalerie commandés par des chefs tels que les SORDET, BRIDOUX, BUISSON, ABONNEAU, CONNEAU, de MITRY, FÉRAUD, ROBILLOT, pour se rendre compte des multiples et précieux services qu'ils ont rendus en apportant rapidement, là où il le fallait, l'appoint de leurs canons, de leurs mitrailleuses et de leurs carabines. Leurs divisions, et tout particulièrement ces divisions légendaires de cuirassiers à pied, ont su combattre dans les tranchées de telle manière que le maréchal FAYOLLE, m'exprimant le regret de ne pouvoir assister à la cérémonie d'aujourd'hui, a bien voulu rendre à notre arme un témoignage dont je me reprocherais de ne pas vous citer cet extrait : « J'ai eu à plusieurs reprises, sous mes ordres, des divisions de cavaliers à pied. Chose extraordinaire ! Ils étaient devenus les meilleurs des fantassins et, en vérité, je n'ai pas connu de troupes d'infanterie plus ardentes ou plus opiniâtres. » D'autres chefs parmi les plus illustres ont bien voulu exprimer la même opinion sur les éléments de cavalerie qu'ils eurent sous leurs ordres. Et, tout dernièrement encore, leur rendait ce même témoignage, le grand soldat qu'est le général GOURAUD, qui a tenu par sa présence à témoigner l'intérêt qu'il porte à notre arme, et dont le frère, chef d'escadrons de cavalerie, est tombé dans nos rangs au champ d'honneur.

Aussi bien, dans sa Note pour les armées, au sujet de l'instruction de la cavalerie, le maréchal PÉTAINE a écrit ses lignes qui constituent pour notre arme un honneur et un encouragement dont elle lui restera profondément reconnaissante :

« Plus que jamais il importe de conserver les précieuses qualités de vigueur, d'énergie, d'audace et de dévouement traditionnelles à l'arme. »

Ces qualités ont permis à la cavalerie, au cours de la guerre, de faire face aux situations les plus imprévues et de constituer au profit des autres armes un réservoir inépuisable de cadres qui partout et toujours se sont distingués.

* * *

Je devrais m'arrêter sur ce haut témoignage dont l'autorité s'impose, si je n'avais, comme président du Comité, l'impérieux devoir de rappeler, en face de ce monument, le rôle tout de dévouement et de sacrifices joué par nos officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers, dans les autres armes où ils furent versés, et où ils apportèrent ces qualités que le chef même de nos armées a bien voulu leur reconnaître et qui ont fait d'eux, partout où ils ont passé, des éléments d'élite.

Par là, ils ont montré que ce qu'on appelait « l'esprit cavalier », loin d'être particulariste, était au contraire large, libéral, souple, prêt à s'adapter à toutes les situations.

C'est, en effet, comme fantassins, artilleurs, aviateurs, conducteurs de chars d'assaut, que sont tombés la plupart de ceux dont ce monument consacre la mémoire.

Sur 6.000 officiers de cavalerie d'active et de réserve, près de 5.000 furent détachés ou passèrent de leur propre gré dans d'autres armes : 2.128 furent tués ! Je ne connais pas les chiffres des gradés et cavaliers, mais ils sont certainement proportionnels à celui des officiers.

C'est ce qui a fait dire au général DEBENEY, chef d'état-major général de l'armée, en exprimant ses regrets de ne pouvoir aujourd'hui se joindre à nous : « Une arme qui a envoyé 5.000 officiers et sous-officiers combattre au milieu de ses camarades de l'infanterie plus constamment engagés, a prouvé une valeur morale exceptionnelle. »

Est-il rien de plus admirable, en effet, que cette émulation dans le sacrifice, cette course au danger, à la mort, dont notre cavalerie a donné le plus magnifique exemple ?

Comment ils ont su mourir ? Vous ne l'ignorez pas, vous dont les pères ou les époux, les fils ou les frères sont tombés au champ d'honneur.

Laissez-moi seulement vous rapporter ces paroles d'un jeune capitaine de vingt-quatre ans, mortellement blessé quelques semaines avant l'armistice, à la tête de la compagnie de chasseurs à pied que, depuis deux ans, il avait conduite sur tous les théâtres de la guerre. A l'aumônier qui se penchait sur lui, il confia cette recommandation suprême : « Dites à mon père que je ne regrette rien ; c'est une belle mort ! » Une belle mort en vérité, et combien glorieuse ! Mais combien douloureuse aussi pour les familles, la Patrie, qui ont vu disparaître toute cette magnifique génération de jeunes hommes dont on peut bien dire qu'ils étaient les braves entre les braves, les meilleurs entre les meilleurs.

N'est-ce pas le moins que nous puissions faire d'élever à leur mémoire ce monument d'admiration et de gratitude, en face

de cette École où se sont affirmés et développés ces sentiments nobles et chevaleresques que leur avaient inculqués les admirables femmes que furent et que seront toujours les « mères françaises », ces mères incomparables qui nous ont donné de tels fils, et que nous avons le devoir d'associer aujourd'hui à l'émouvant hommage rendu à leurs enfants.

* * *

Mais, à côté de ces hommages, nous devons aussi évoquer la haute leçon que leur exemple nous a léguée.

Si nous avons pu, après les premiers revers dus à la soudaineté et à l'envergure de l'agression, effectuer ce merveilleux redressement de la Marne dont on a pu dire que c'était un miracle, c'est assurément à la fermeté du commandement et à la maîtrise des états-majors que nous le devons; mais cette fermeté et cette maîtrise fussent demeurées impuissantes si elles n'avaient pas eu à leur service une pléiade d'admirables soldats.

Or, les hommes de mon âge qui, après 1871, ont assisté et participé à la réorganisation et au relèvement de notre armée, savent quelles luttes ils durent parfois soutenir contre une opinion trop souvent aveuglée par de pernicieuses et déprimantes propagandes. Ils savent que c'est grâce au patient et silencieux travail accompli dans les régiments qu'ils purent entretenir la flamme du patriotisme dans quarante générations de Français.

Ces luttes, ces propagandes, vous aurez, vous aussi, à les affronter et à en triompher; vous aurez, au milieu des difficultés toujours croissantes, à préparer des combattants dignes de ceux de la grande guerre, capables d'affronter peut-être de plus grands périls.

Certes, personne ne saurait, sans réprobation et sans horreur, envisager le fléau abominable que serait le retour d'une guerre nouvelle. Et en vue de le prévenir, l'Europe à peu près entière vient de conclure des accords dont on voudrait bien croire qu'ils constituent l'aurore d'une définitive paix.

Mais l'histoire — l'implacable histoire — nous enseigne qu'au lendemain de tous les traités qui ont prétendu créer en Europe un équilibre stable, on a ardemment cru et aspiré à la paix; et que cependant ces traités, depuis ceux de WESTPHALIE jusqu'à ceux de nos jours, n'ont jamais constitué que des trêves et n'ont pas pu résister à l'épreuve des âpres et éternelles concurrences entre les nations.

Formons donc des vœux pour que les récents pactes aient un plus favorable avenir, mais ne comptons pas trop sur leur pérennité. Gardons-nous des illusions décevantes que font trop souvent naître, chez les natures généreuses, des idées assurément très belles au point de vue humanitaire, mais parfois dangereuses au point de vue national. Ne nous laissons pas chloroformer par la mystique d'un pacifisme idéal et ne remettons pas exclusivement les destinées de notre Patrie entre les mains d'un consortium international, si bien agencé qu'il puisse paraître.

Souvenons-nous que de l'autre côté du Rhin existe une grande nation dont la natalité est puissante, dont l'amour de la revanche est ardemment cultivé et qui — il faut bien le dire puisque c'est de l'histoire — n'a jamais hésité à enfreindre ses engagements quand elle a cru l'heure venue où elle pouvait le faire sans risques.

Souhaitons qu'assagie par l'épreuve, cette nation renonce à courir la sanglante aventure d'une agression nouvelle. Mais tenons pour certain qu'elle y renoncera d'autant plus volontiers qu'elle pourra en redouter le péril. Ce qui revient à dire que c'est dans la force de la France que réside la meilleure garantie de la paix.

C'est pour cela, c'est par un désir bien compris de la paix que nous devons solidement conserver notre armature; c'est pour cela que nous devons soigneusement entretenir ces vertus civiques et militaires, cette union sacrée dans le culte de la Patrie poussé jusqu'au sacrifice suprême, dont ceux que nous glorifions aujourd'hui, ceux qui ont donné leur vie pour que la FRANCE vive, nous ont légué le plus haut exemple.

Ils ne se préoccupèrent pas de savoir, ces héros disparus, s'ils étaient de droite ou de gauche, bourgeois ou prolétaires, ouvriers ou paysans. En face du devoir national, ils avaient balayé loin d'eux ces mesquines dissensions politiques, ces fastidieuses querelles de parti.

Bien au-dessus de ces passions stériles ou de ces intérêts vulgaires, une seule figure leur apparaissait, celle de la Patrie, une seule volonté les animait, celle de vaincre.

Ils ne nous pardonneraient pas si, par nos dissensions ou nos abandons, nous allions rendre vain leur héroïsme.

On a redit souvent le cri sublime qui semble résumer les efforts surhumains des combattants de la grande guerre : « Debout les morts! »

Répétons-le en face de ce mausolée. Oui : « Debout les morts! », pour enseigner aux vivants leurs devoirs; et aussi : « Debout les vivants! », pour l'accomplir.

J'imagine qu'au spectacle quotidien de ce monument élevé à la mémoire de leurs camarades tombés au champ d'honneur, les générations de cavaliers qui passeront par cette École puiseront le réconfort nécessaire pour résister à la déprimante action de l'oubli, et qu'ainsi s'établira entre le passé et l'avenir, entre les morts et les vivants, l'indestructible lien et la perpétuité des efforts qui font les armées fortes et assurent la grandeur des nations.

C'est dans cette pensée et sur ce vœu que je remets à M. le Général commandant l'École de Saumur, le « monument aux morts de la cavalerie ».

ALLOCUTION DE M. LE VÉTÉRINAIRE INSPECTEUR FRAY

Monsieur le Maréchal,
Mon Général,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai le grand honneur d'être ici le représentant de mes confrères et leur interprète pour glorifier devant vous les vétérinaires morts pour la France.

Dès la mobilisation, tous nos camarades — ceux de l'active et ceux de complément — furent indistinctement chargés d'assurer un service très complexe et très divers dans ses modalités et ses attributions. Chacun fit de son mieux pour bien remplir la mission qui lui était confiée. Quatre années d'une guerre terrible, dévorant tout le cheptel national, soulignèrent l'importance du rôle des vétérinaires, démontrèrent de façon péremptoire que la bonne volonté ne suffit pas pour remplacer la compétence et qu'il importe que chacun soit à sa place, utilisé selon ses aptitudes et ses moyens.

Ces bons et modestes ouvriers d'une tâche ingrate et souvent dangereuse, je les ai vus à l'œuvre, et je les ai admirés. Recherchant avant tout la satisfaction du devoir accompli, imbus de la notion des saines disciplines, pénétrés de cet esprit d'abnégation sublime qui animait alors tous les enfants de la France envahie, ils étaient prêts au sacrifice suprême.

Confrères dont les noms seront inscrits au Livre d'or de l'École de Saumur, vous dont ce monument commémore à la fois le trépas prématuré et l'immortelle gloire, recevez l'hommage ému, affectueux de cette profession vétérinaire que vous avez si grandement honorée. Vous serez toujours notre orgueil; vous resterez pour nous l'exemple; « morts pour la France », vous vivrez éternellement dans la mémoire des hommes :

Nulla dies unquam memori vos eximet aevo.

Si parfois, découragés ou désabusés, nous étions tentés de dire : à quoi bon les pensées généreuses, la science aux fruits amers et le dévouement dans l'ombre? Oh! si ce doute impie effleurait jamais nos âmes, et si nous sentions « nos fronts peser et nos genoux fléchir », votre souvenir suffirait pour nous donner le réconfort et l'espérance. Car vous nous enseignez clairement le sens de la vie, l'utilité de l'effort, la beauté du devoir et la grandeur du sacrifice.

ALLOCUTION DU GÉNÉRAL LAFONT

Commandant l'École de cavalerie

Au nom de l'École d'application de cavalerie,

J'ai l'honneur de remercier M. le Président de la République d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de cette cérémonie en s'y faisant représenter; je remercie également de s'y être fait représenter M. le Ministre de la Guerre, M. le maréchal FOCH, M. le maréchal JOFFRE, M. le maréchal PÉTAÏN, M. le maréchal LYAUTEY et M. le maréchal FAYOLLE.

Monsieur le Maréchal,

En venant assister en personne à l'inauguration du monument aux morts de la cavalerie, vous avez donné à cette arme que vous connaissez et que vous avez su employer en Orient d'une manière particulièrement brillante, un témoignage d'estime et d'affection dont l'École vous est profondément reconnaissante.

Elle exprime de même sa reconnaissance à M. le Gouverneur militaire de Paris, venu nous apporter le haut témoignage de son intérêt en même temps qu'honorer la mémoire d'un frère, capitaine de cavalerie, mort pour la France; à MM. les Membres du Conseil supérieur de la guerre; à MM. les Généraux de corps d'armée, de divisions de cavalerie, de brigades; à MM. les Colonels et les Officiers venus représenter leurs régiments; aux autorités civiles et aux sociétés locales.

Mon Général,

Au nom de l'École d'application de cavalerie, j'ai l'honneur de recevoir du Comité que vous présidez ce monument à nos morts de 1914-1918. En le dédiant aux officiers, vétérinaires militaires, sous-officiers, brigadiers et cavaliers tombés pour

la France, en unissant dans l'hommage et le souvenir les chefs et les soldats, votre Comité a rendu un solennel témoignage à l'esprit de confiance et d'affection mutuelle qui unissent indissolublement dans la cavalerie française tous ceux qui ont l'honneur d'y servir à quelque échelon que ce soit.

Vous l'avez dit tout à l'heure; ce monument est un souvenir et un exemple.

Un souvenir des vertus magnifiques pratiquées par nos morts, un témoin des traditions en honneur dans notre arme traditions que le sang versé nous rend plus sacrées. C'est l'esprit de ces traditions qui a constamment animé tous ceux qui sont tombés, tant dans les régiments à cheval que dans les incomparables régiments de cuirassiers à pied ou les unités d'A. M. C., tous ceux qui sont tombés dans les rangs de l'infanterie, de l'artillerie, des chars, de l'aviation où ils avaient sollicité le périlleux honneur de combler les vides sanglants.

Je suis certain que chacun d'entre eux a trouvé dans la mort, expression suprême de son patriotisme, le réconfort de cette pensée qu'il contribuait à la gloire d'une arme dont il avait le culte passionné.

Il est aussi un exemple constamment placé sous les yeux de nos jeunes officiers, élèves officiers, élèves de notre École vétérinaire; il leur montrera que si le redoutable cataclysme de la guerre a brusquement bouleversé un passé récent d'idéal et d'ardent désir de paix, il a du moins trouvé dans le sacrifice de leurs aînés un obstacle invincible au but qu'il se proposait.

Généreux et dévoués, ils développeront en eux-mêmes, comme ils développeront dans le cœur des jeunes hommes que la Patrie leur confiera, ces vertus de discipline et d'abnégation aussi nécessaires au bon citoyen qu'au bon soldat. Ils donneront à la France cette force sans laquelle une nation fière ne peut développer en pleine indépendance ses aspirations vers la paix. Ils appliqueront dans son intégrité cette devise que l'étroitesse de beaucoup rejette, faute de la comprendre, mais dont nous sommes fiers de savoir apprécier la grandeur : « SERVIR ».

ALLOCUTION DU GÉNÉRAL THUREAU

Commandant la 1^{re} division de cavalerie
(ancien commandant de l'École de cavalerie)

Au moment où, le voile tombé, apparaît à nos yeux ce monument, hommage impérissable aux cavaliers morts pour la victoire, je m'incline avec émotion et respect. Puis ma gratitude s'adresse à ceux auxquels nous sommes redevables de l'imposante solennité d'aujourd'hui : aux membres du Comité du monument, officiers généraux, officiers de cavalerie et vétérinaires militaires, qui ont généreusement consacré l'indépendance que leur laisse la retraite ou la vie civile à la réalisation de cette œuvre destinée à la glorification de notre arme; œuvre, certes, salubre, si l'on considère que trop longtemps les services rendus par la cavalerie échappèrent à une juste renommée, et que son héroïsme parut parfois payé d'ingratitude.

Mais maintenant que la victoire a auréolé toutes les armes, à chacune doit être attribuée sa juste part de gloire. C'est pourquoi il convient aujourd'hui que la cavalerie célèbre ses actions d'éclat et les compare avec fierté à celles qui jouissent de la plus éclatante renommée; il convient que la cavalerie compte ses héros en s'attribuant une large part de la gloire conquise par ceux qui, soumis aux nécessités de la guerre, allèrent semer palmes et étoiles sur les drapeaux des autres armes.

La pensée d'honorer par un monument la mémoire sacrée de tant d'héroïsme devait de bonne heure prendre naissance en cette École où de suite après la guerre se multiplièrent les récits et souvenirs d'actions d'éclat comparables parfois aux plus belles légendes de l'histoire, surexcitant des enthousiasmes qu'il était juste de satisfaire. Il semblait à ces âmes généreuses, attentives aux leçons des sublimes sacrifices, que les grands morts seraient moins perdus pour nous, si de la matière modelée en leur honneur et empreinte de leur souvenir faisait mieux sentir leur présence invisible parmi nous.

L'École toutefois ne pouvait à elle seule accomplir une œuvre digne de ses aspirations et elle eut recours à de généreuses interventions, qui se groupèrent pour constituer le Comité du monument à élever à Saumur.

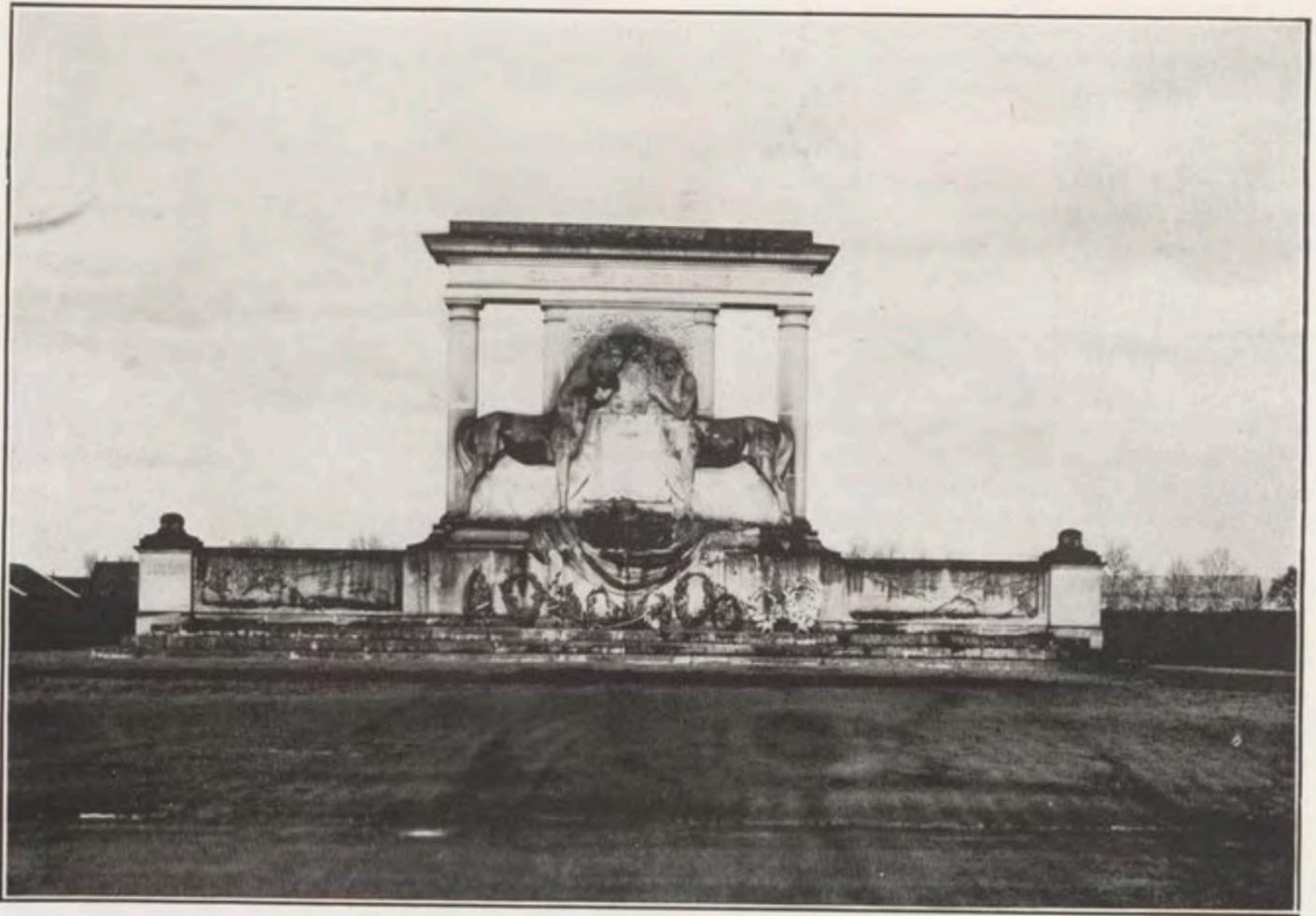
L'idée prit alors plus d'ampleur. Aux glorieux services rendus par nos escadrons s'ajoutèrent les louanges unanimes adressées par leurs chefs d'adoption aux cavaliers mis au service des autres armes, illustrant magnifiquement les qualités traditionnelles de notre arme : énergie, audace, dévouement; qualités développées et entretenues de longue date chez le cavalier par la pratique des sports et la préparation constante au combat poussée jusqu'à la recherche du corps à corps. Les jeunes générations de la guerre avaient donc bien conservé les saines doctrines de leurs anciens et s'étaient imprégnées de la vivifiante atmosphère belliqueuse entretenue par eux.

C'est pourquoi le Comité qui concevait un monument érigé en culte du souvenir, voulut étendre l'hommage aux cavaliers de toutes générations tombés pour la France sur les champs de bataille et évoquer, avec les prodromes de la grande victoire, les hauts faits et héroïques chevauchées des guerres précédentes, magnifiques actions d'audace ou sublimes sacrifices qui ont préparé les combattants de la grande guerre à des actes d'énergie et de dévouement dignes de la victoire.



PL. XV Décoration par M. MAGINOT, ministre de la Guerre,
de l'étendard de l'ÉCOLE, que tient le général THUREAU

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



PL. XVI

LE MONUMENT AUX MORTS

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

En médaillon, le bas-relief du verso



Concurremment, le monument sortit de l'enceinte trop enclose de l'École, et vint s'élever en face d'elle, sur ce terrain confié à sa garde, où tous ceux qui comptent dans leur souvenirs des cavaliers de leur sang tombés au champ d'honneur pourront leur rendre hommage, comme y viendront chercher les consolations de la gloire, ceux qui vénèrent dans la douleur des héroïsmes plus récents.

Toutefois, ce monument n'est pas un cénotaphe, et quand, sortant des heures de travail auxquelles se prêtent ces austères bâtiments et du recueillement inspiré par l'exergue de la face antérieure du monument, le jeune élève se livrera sur ce même terrain, dans la joie de l'action, à ses exercices de cavalier, il apercevra sur l'autre face le « soleil de la victoire » et c'est sous ses rayons que, confiant dans l'avenir, il développera avec entrain ses qualités d'énergie et d'audace. Belle conception qui sut synthétiser en ces mêmes pierres l'hommage à nos grands morts et l'éclat de la victoire. Honneur lui soit rendu.

C'est en admirant cette belle réalisation du vœu de l'École, que j'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont permis que nos morts soient glorifiés ici par un monument digne d'eux, et que je remercie les membres du Comité qui, avec persistance et dévouement, ont surmonté toutes difficultés pour atteindre leur but. Ma reconnaissance va spécialement à leur respecté président, qui s'arracha généreusement à la méditation de ses peines glorieuses pour se consacrer à cette œuvre patriotique à laquelle il donna, sans compter, le concours de son talent et de sa belle activité.

Mais mes remerciements sont de peu de prix pour des cœurs si sensibles aux plus nobles aspirations; leur vraie récompense est cette apothéose de nos héros, exaltée par la conviction qu'au souvenir de leurs exploits les générations futures, s'inspirant de leurs exemples, aimeront la Patrie comme ils l'ont aimée et seront toujours prêts à la servir comme ils l'ont servie, « jusqu'au SACRIFICE ».

DISCOURS DU GÉNÉRAL ROBILLOT

Inspecteur général de la cavalerie

Monsieur le Maréchal,
Messieurs,
Mes chers Camarades,

M. le Ministre de la Guerre en me chargeant, après les cérémonies commémoratives de Fontainebleau, de l'École polytechnique et de l'École centrale, de le représenter à l'inauguration du monument élevé par votre piété à la mémoire des cavaliers morts pour la France, a voulu témoigner que la reconnaissance du chef de l'armée était la même pour tous ceux qui ont donné leur vie à la Patrie, quelle que fut leur origine, que son hommage allait à tous également.

C'est cet hommage que j'apporte en son nom aux cavaliers tombés au champ d'honneur.

Cette mission remplie, permettez à l'inspecteur général de la cavalerie de parler en son nom personnel.

Tout à l'heure, en m'associant du fond du cœur aux remerciements adressés à ceux dont la pensée, la générosité et le talent, se sont unis pour réaliser ce monument consacré à la mémoire des cavaliers morts pour la France, il me semblait le voir s'éclairer davantage à l'évocation de leur sacrifice, et ces mots me venaient aux lèvres : « La gloire, auréole qui s'élève du front des héros, traverse les pierres des mausolées pour en illuminer le faite. »

J'ai senti alors qu'en érigeant ce monument devant votre cour d'honneur, plus encore que le souvenir des morts, c'était le culte de leur gloire qui vous était confié.

Et ce grand titre : la gloire ! si lumineux, si pur, si lourd aussi à gagner et à porter pour les vivants, me paraissait léger pour ceux auxquels vous le conférez aujourd'hui.

* *

Souvenez-vous !

1914, au nord : cinq divisions de cavalerie lancées en couverture et en exploitation à travers la Belgique et le Luxembourg.

Pour nos éclaireurs, nos pelotons et nos escadrons de découverte, le rêve du passé réalisé ; les belles chevauchées au bout desquelles la cavalerie déchirant, sabre et lance au poing, le rideau de la couverture ennemie, arrache aux Allemands le secret non seulement de leur plan : la manœuvre enveloppante par la rive gauche de la Meuse ; mais aussi celui de leurs moyens, le nombre des corps d'armées chargés de l'exécuter.

Plus au sud, en Lorraine et en Alsace, quatre autres divisions, et combien de régiments de corps ! engagés dès la première heure, en liaison avec les autres armes, dans cette âpre lutte, pied à pied, qui, le 4 septembre, obligera le grand quartier général

allemand à écrire ce considérant d'une directive célèbre : « Un refoulement de toute l'armée française contre les frontières suisses en direction du sud-est n'est plus possible. »

A l'ouest c'est la couverture du flanc menacé des armées, les Anglais dégagés le 26 août dans le Cambrésis, le glissement à l'est de Paris de la 1^{re} armée allemande dévoilé dès le 30 août; enfin la participation à la bataille de la Marne et cette héroïque chevauchée de la 5^e division de cavalerie dans les lignes ennemies que von KLUCK qualifiera plus tard « d'acte de folle audace ».

Puis, la bataille de la Marne gagnée, c'est la course à la mer, la cavalerie couvrant successivement l'entrée en ligne des armées françaises et anglaises, de Noyon à la frontière belge, et s'enterrant, au terme de sa course, dans les boues de l'Yser, pour prouver qu'elle aussi peut créer l'inébranlable rempart.

1915. Le front est stabilisé. Les cavaliers tiennent les tranchées comme les camarades.

Mais l'infanterie a cruellement souffert des premiers mois de guerre, l'artillerie a des besoins sans cesse croissants, l'aviation naît et toutes les armes font appel à la cavalerie dont le rôle semble terminé.

Alors, répondant à l'appel, les cavaliers de France deviennent fantassins, artilleurs, aviateurs, heureux de se prêter à cette transfusion du sang en faveur des armes sœurs. Et ce ne sera pas un des moindres honneurs de la cavalerie de s'être révélée apte à s'assimiler, en pleine bataille, les propriétés et la technique des autres armes, de leur avoir fourni aussi bien que des simples soldats des chefs de section, des commandants de compagnie ou de batterie, des chefs de corps, voire des généraux.

La cavalerie a-t-elle perdu pour cela son esprit?

Demandez-le aux fantassins allemands qui, tapis dans les tranchées de deuxième ligne, virent, au cours de la première bataille de Champagne, surgir devant leurs réseaux les escadrons français et levèrent les mains devant ceux dont l'audace seule les écrasait.

En même temps que le développement de l'artillerie, 1915 amenait la diminution de la cavalerie. Privée de chevaux, malgré l'inépuisable dévouement d'un corps de vétérinaires aussi éclairés que dédaigneux du danger, celle-ci s'acharne à subsister : de chaque escadron, de chaque régiment démonté, renaît un escadron à pied ou un bataillon. Ceux-ci forment bientôt des régiments. Pendant un an, les tranchées de l'Artois en furent pleines.

Mais la guerre se prolonge, les efforts deviennent plus violents. 1916, c'est Verdun, la Somme et ce sont aussi les « divisions de cuirassiers à pied » issus de votre sang et versant le leur sans compter aux côtés de nos héroïques fantassins.

1916, c'est la lutte en commun de toutes les armes se confondant pour la défense opiniâtre du front.

1917 nous apporte un nouveau fleuron.

Nous sommes au point culminant de la résistance.

Tiendra-t-on? Fléchira-t-on? Des marques de découragement nées à l'arrière ont atteint le front, un vent d'indiscipline souffle sur les armées. L'inquiétude est partout!

Partout? non!

L'affection et la confiance réciproques qui, dans la cavalerie, soudent les hommes à leurs officiers, portent leurs fruits.

Le défaitisme n'entame pas l'armure des cavaliers, et c'est en pleine crise que les divisions de cuirassiers à pied enlèvent de haute lutte l'imprenable **moulin de Laffaux**.

Et voici **1918**. L'année de sacrifice pour les uns, celle de la victoire couronnée par la griserie de la poursuite pour les autres.

Au début, le front cédant aux coups de béliers de l'ennemi, la cavalerie, jetée dans toutes les brèches, les aveuglent assez vite et assez solidement pour permettre aux camarades d'arriver et de refaire le mur.

Plus tard, la riposte : et à pied ou à cheval, la cavalerie prenant part à toutes nos offensives, suivant ou précédant tous nos bonds en avant.

Découplée enfin dans les Flandres, elle n'est arrêtée que par l'armistice à une étape de Bruxelles.

En Orient, en Syrie, exploitant la victoire jusqu'à sa consécration suprême, « la capitulation des armées ennemies ».

* * *

N'a-t-elle pas donné tout ce qu'on lui demandait cette cavalerie écrasée sous le poids et démunie de moyens de feux? De l'exploration et de la sûreté, jusqu'à l'exploitation en passant par toutes les missions du combat et même du sacrifice.

N'ont-ils pas donné plus qu'on n'eut pu le prévoir, ces cavaliers qui, au fur et à mesure des besoins, devinrent fantassins, artilleurs, aviateurs et partout égalèrent les meilleurs?

N'ont-ils pas mérité la gloire ceux qui ont succombé au cours de cette tâche écrasante?

Sont-ils tombés sans gloire, les éclaireurs de Belgique, du Luxembourg, de Lorraine et d'Alsace, les cavaliers de la forêt de Compiègne, ceux de l'Yser, de Champagne, de Laffaux et tous ceux de 1918 qui, à l'heure du sacrifice, s'y offrirent si généreusement qu'en trois mois de crise le pourcentage des pertes de la cavalerie dépasse celui de toutes les autres armes ? N'est-il pas auréolé de gloire ce monument auquel tout à l'heure vous rendrez les honneurs ?

Et alors, serions-nous dignes de ceux qui l'ont inspiré si, après un rapide salut, nous ne voyions en lui qu'un « mausolée du passé ».

En l'érigeant ici, au centre de cette École, pépinière des cavaliers de France, ses créateurs ont voulu qu'il fut mieux qu'un hommage du passé, un immortel exemple pour l'avenir, un appel adressé à la foi des cavaliers dans les destinées de leur arme. Cet « acte de foi », permettez-moi de le formuler aujourd'hui.

Tant que la guerre sera possible, tant que la conduite des armées nécessitera une découverte et une sûreté, tant que la vitesse, avec ce qu'elle comporte d'esprit de décision et de promptitude d'exécution, sera un facteur de surprise et de victoire, tant que l'esprit de devoir et de discipline feront la force principale des armées, tant que l'acceptation du sacrifice demandé restera la sauvegarde des échecs, le rôle de la cavalerie ne sera pas diminué.

Mais plus les effets du feu deviendront meurtriers et se feront sentir de plus loin, plus les zones de morts seront étendues, plus les routes s'encombreront de matériel et seront mieux battues par l'aviation et l'artillerie à longue portée, plus le poids des engins alourdira l'ensemble, plus les surprises seront efficaces ou redoutables, plus aussi il faudra passer et manœuvrer vite par tous les temps à travers tous les terrains, et plus le rôle de la cavalerie grandira. Si vous voulez rester à hauteur de ce rôle, tournez les yeux vers ces pierres, pensez à ceux dont elles glorifient le sacrifice et conservez entier leur esprit.

Cet « esprit cavalier » fait de décision et d'audace, du goût du risque et des responsabilités, d'amour des grands espaces, nourri du culte du devoir, de l'abnégation et de la foi dans l'avenir; cet esprit cavalier qui porte le chef à servir d'exemple, à marcher devant sa troupe et sans tourner la tête parce qu'il connaît tous ses hommes, les aime et sait qu'ils le suivront partout.

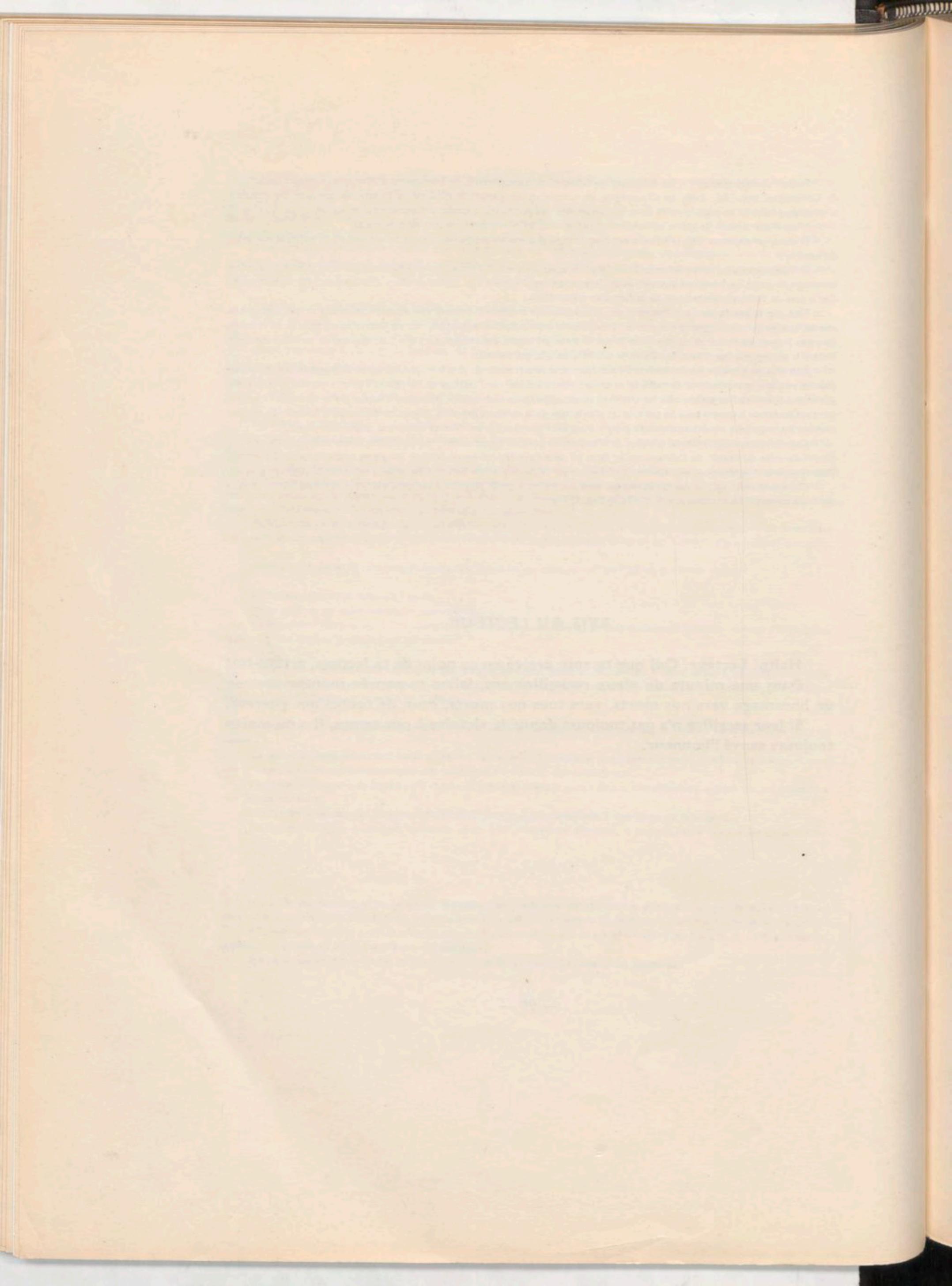
Cet esprit enfin qui, né des traditions qui sont éternelles, a guidé jusqu'au bout ceux qui lui sont restés fidèles et vous conduira comme il les a conduits, « A L'IMMORTALITÉ ! »

AVIS AU LECTEUR

Halte! Lecteur. Qui que tu sois, arrivé en ce point de ta lecture, arrête-toi!

Dans une minute de pieux recueillement, laisse ta pensée monter comme un hommage vers nos morts, vers tous nos morts, ceux de toutes nos guerres.

Si leur sacrifice n'a pas toujours donné la victoire à nos armes, il a du moins toujours sauvé l'honneur.



CHAPITRE VIII

L'ÉCOLE MILITAIRE ET D'APPLICATION DE LA CAVALERIE ET DU TRAIN

Le décret du 9 août 1928 qui rattache l'arme du train des équipages à la direction de la cavalerie (1) fondit l'École du train dans l'École de SAUMUR, qui prit dès lors, le titre d'« ÉCOLE MILITAIRE ET D'APPLICATION DE LA CAVALERIE ET DU TRAIN ».

ARTICLE PREMIER

CADRE ORGANIQUE DE L'ÉCOLE

I. — COMMANDEMENT.

Le commandement de l'École est confié à un général de brigade.

Cet officier général est assisté d'un colonel commandant en second qui remplit les fonctions de :

- Chef d'état-major auprès du général commandant l'École.
- Chef de corps, en ce qui concerne le personnel proprement dit de l'École.

(1) Avant ce décret, l'arme du train relevait de la direction de l'artillerie et son école d'application fonctionnait à Versailles.

Le général commandant de l'École dispose d'un état-major constitué par le « bureau du colonel commandant en second ».

Ce bureau comprend :

- Un chef d'escadrons adjoint au colonel commandant en second.
- Un officier adjoint au général.
- Un officier détaché d'un des services de l'École.

II. — CADRE DE L'ÉCOLE.

Le cadre de l'École est constitué par :

1^o Un cadre administratif comprenant :

- Un chef d'escadrons major.
- Un capitaine trésorier.
- Un capitaine chargé du matériel.
- Un officier chargé du personnel civil.

2^o Un cadre enseignant (officiers professeurs et instructeurs) dont le détail est donné à l'article III ci-après.

3^o Des unités d'École (voir article IV ci-après) :

- Le petit état-major.
- Le 4^e groupe de cavaliers d'École.
- La 21^e compagnie mixte d'École du train.

4^o Des services (voir article VI ci-après) :

- Services administratifs (major, trésorier, matériel, effectifs, etc...).
- Service de la place (garnison, santé, vétérinaire, génie, intendance).

5^o Un personnel civil comprenant le personnel des bureaux, agents subalternes, ouvriers, infirmières, etc... (effectif total, 250 environ).

ARTICLE II

DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÉLÈVES

L'École comprend plusieurs catégories d'élèves qui se différencient par leur recrutement, l'objet et la durée des cours.

Un programme d'instruction est établi pour chacune de ces catégories d'élèves suivant le but à atteindre.

Ces différentes catégories sont :

- 1^o Lieutenants d'instruction (cavalerie et train);
- 2^o Sous-lieutenants (cavalerie et train);
- 3^o Elèves-officiers de l'active (cavalerie et train);
- 4^o Elèves-officiers de réserve (cavalerie et train).
- 5^o Sous-officiers de carrière (cavalerie et train);
- 6^o Vétérinaires élèves-officiers de l'active (E. O. A.);
- 7^o Vétérinaires élèves-officiers de réserve (E. O. R.);
- 8^o Perfectionnement équestre;
- 9^o Elèves sous-maîtres;
- 10^o Enfants de troupe;
- 11^o Gradés mécaniciens.
- 12^o Maréchaux-ferrants.

I. — COURS DES LIEUTENANTS D'INSTRUCTION.

Le cours a pour but :

- de préparer les lieutenants aux fonctions de capitaine commandant,
- de développer leur instruction militaire générale,
- de leur fournir en outre une documentation leur permettant, au stade de leur carrière où ils se trouvent, de s'orienter dans la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes (état-major, instructeurs dans les écoles, spécialistes, etc...).

Les lieutenants de cavalerie (35 à 40) appelés à suivre le cours sont désignés par le ministre et choisis sur l'ensemble de l'arme; ils constituent la division « A » (deux brigades). Le cours est de dix mois (1^{er} octobre au 31 juillet de l'année suivante) et les résultats sont sanctionnés par un classement officiel.

Les lieutenants du train (10 environ) ne viennent suivre à SAUMUR qu'un simple cours d'information dont la durée est d'environ six semaines.

II. — COURS DES SOUS-LIEUTENANTS.

Le cours a pour objet de former des chefs de peloton au double point de vue instruction et emploi de la troupe.

Les sous-lieutenants sont issus de deux origines :

— Les sous-lieutenants de Saint-Cyr provenant de la section de cavalerie de l'École spéciale militaire.

— Les sous-lieutenants de Saumur (E. O. A. de la cavalerie et du train de l'année précédente).

Ils constituent la division « B » qui comprend quatre brigades :

Deux brigades de sous-lieutenants de Saint-Cyr (35 à 40 élèves au total).

Une brigade de sous-lieutenants de Saumur (cavalerie) (20 à 25 élèves).

Une brigade de sous-lieutenants de Saumur (train) (15 à 20 élèves).

Le cours est de dix mois (1^{er} octobre au 31 juillet de l'année suivante) et les résultats sont sanctionnés par un classement d'après lequel les officiers-élèves choisissent leurs garnisons.

III. — COURS DES ÉLÈVES-OFFICIERS DE L'ACTIVE (E. O. A.).

Le cours a pour but de préparer ces élèves à leur rôle d'officier en développant leur culture générale, leurs connaissances professionnelles et leurs qualités d'exécutants.

Les E. O. A. (cavalerie et train) proviennent des sous-officiers de leur arme respective et sont recrutés par voie de concours.

Ils constituent la division « C », qui comprend deux brigades :

La brigade des E. O. A. de la cavalerie (30 élèves environ).

La brigade des E. O. A. du train (20 élèves environ).

Le cours est de dix mois (1^{er} octobre au 31 juillet de l'année suivante) et le classement qui sanctionne les résultats détermine l'ancienneté des élèves comme officiers.

IV. — COURS DES ÉLÈVES-OFFICIERS DE RÉSERVE (E. O. R.).

Les E. O. R. proviennent :

— Soit des élèves de certaines grandes écoles (Hautes-Études commerciales, École des sciences morales et politiques, Institut agronomique, etc...) dans lesquelles la préparation militaire supérieure est organisée.

— Soit des jeunes gens du contingent ayant passé par les pelotons préparatoires d'E. O. R.

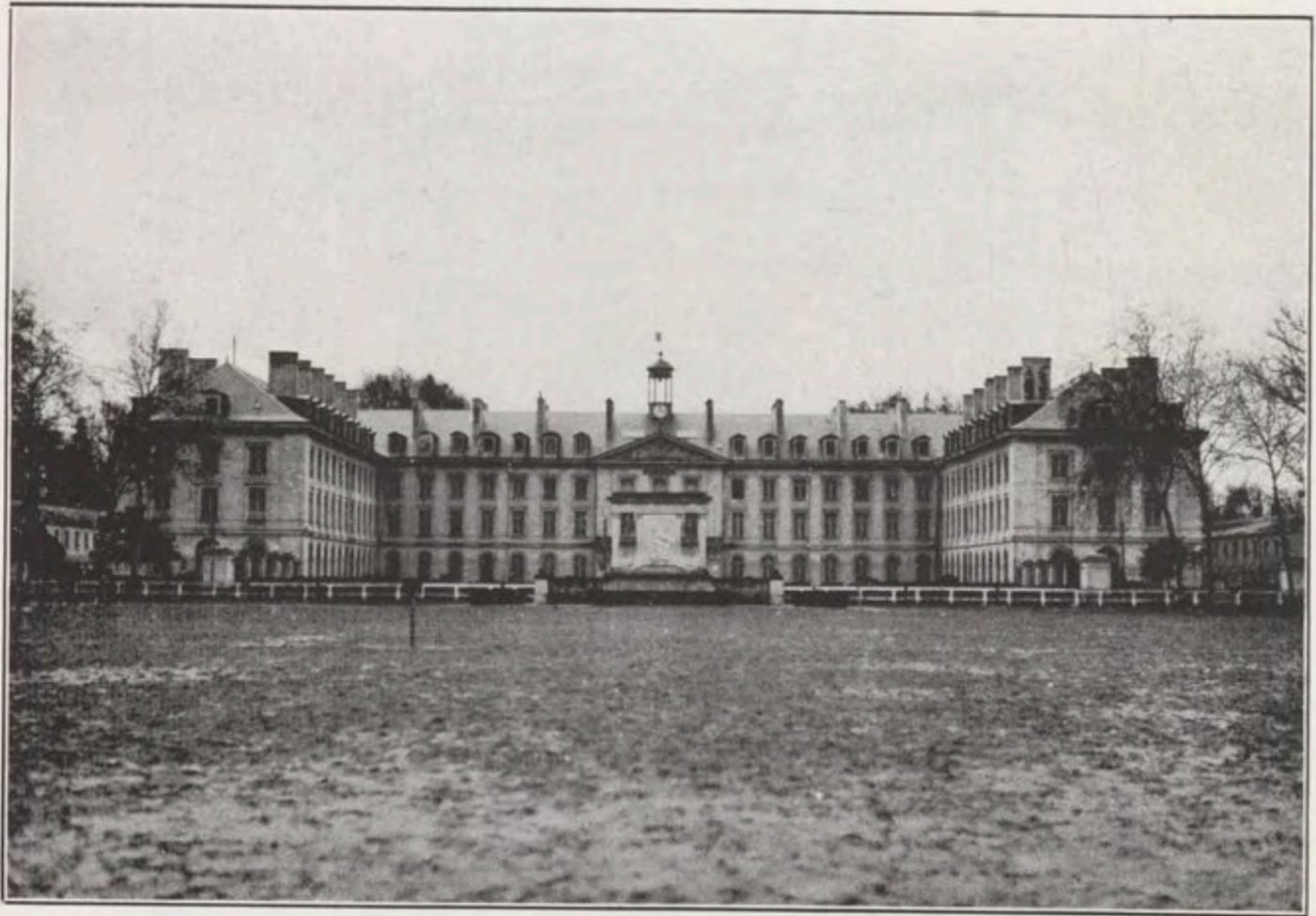
Le cours des E. O. R. a pour objet de former des chefs de peloton susceptibles de participer à l'instruction de la troupe et aptes à commander leur unité dans toutes les circonstances de la vie en campagne.



LA GRILLE DE LA COUR D'HONNEUR

PL. XVII

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



PL. XVIII

L'ÉCOLE (batiment central)

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

Au premier plan, la carrière du Chardonnet.
Le monument aux morts cache en partie le pavillon central



HOTEL DU COMMANDEMENT (coté du parc)

PL. XIX

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



PL. XX

LE COMMANDEMENT

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Capitaine de Gombaud de Séréville, médecin-capitaine Freyche, commandant Faugère de Biensans, capitaine Caron, colonel de Gaulier des Bordes, lieutenant Lamazière, général de Fornel de la Laurencie, capitaine Guibourd de Luzinai, médecin-lieutenant-colonel Touzet, médecin-capitaine Brousse, commandant Courteaux, capitaine Clochard, capitaine Agnus

Il y a deux cours par an, chaque cours est de cinq mois :

a) Le cours d'hiver (octobre à mars) comprenant :

120 à 140 élèves de la cavalerie.

60 à 70 élèves du train.

b) Le cours d'été (avril à septembre) comprenant :

70 à 80 élèves de la cavalerie.

60 à 70 élèves du train.

Les E. O. R. constituent la division « D » qui comprend un nombre variable de brigades :

Brigade de cavaliers à cheval.

Brigade de cavaliers motorisés.

Brigade du train.

Les résultats du cours sont sanctionnés par un classement d'après lequel le ministre nomme les élèves, soit officiers, soit sous-officiers de réserve.

V. — COURS DES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.

Les « sous-officiers de carrière » appelés à suivre les cours sont choisis par le ministre dans les corps de troupe ou formations de leur arme respective.

Le cours a pour but de développer l'instruction militaire du cadre des sous-officiers.

Il ne comporte ni spécialisation, ni classement; sa durée est de quatre mois (avril à août).

Le cours de sous-officiers de cavalerie (50 environ) comprend :

— Des sous-officiers de la cavalerie (à cheval ou motorisés).

— Des gardes-mobiles.

Le cours des sous-officiers du train (25 environ) comprend des sous-officiers du train hippomobile et automobile.

VI et VII. — COURS DES VÉTÉRINAIRES SOUS-LIEUTENANTS (E. O. A.) ET DES VÉTÉRINAIRES AUXILIAIRES (E. O. R.).

Le but commun que poursuivent ces deux cours est la spécialisation dans l'art vétérinaire militaire des vétérinaires qui ont acquis dans les écoles vétérinaires civiles (ALFORT, LYON, TOULOUSE) le grade de docteur en médecine vétérinaire.

Le cours des premiers (10 élèves environ) est de dix mois.

Le cours des seconds (50 à 55 élèves) est de trois mois (octobre à janvier).

Les résultats des cours sont sanctionnés par des classements.

VIII. — COURS DE PERFECTIONNEMENT ÉQUESTRE.

Le cours a été institué pour perfectionner en équitation des officiers spécialement qualifiés par leurs aptitudes (5 environ).

Il assure un recrutement éclairé des écuyers et des spécialistes des concours hippiques internationaux; il présente en outre l'avantage de répandre dans les unités de la cavalerie et du train le goût de l'équitation et de diffuser les méthodes réglementaires concernant cette branche de l'instruction.

Le cours est de dix mois (1^{er} octobre au 31 juillet de l'année suivante). Il est suivi par des officiers de la cavalerie et du train désignés par le ministre sur proposition du général commandant l'École.

IX. — COURS DES ÉLÈVES SOUS-MAÎTRES.

Le cours a pour objet la sélection de sous-officiers de carrière en vue du recrutement des sous-maîtres.

Il y a deux cours de trois mois par an, chaque cours comprenant 10 élèves environ.

En fin de cours, les sous-officiers qui ont été jugés aptes reçoivent un brevet de leur spécialité.

X. — CENTRE D'INSTRUCTION DES ENFANTS DE TROUPE.

Le centre d'instruction pour les enfants de troupe a été créé en 1923 en vue de former des spécialistes pour les autos-mitrailleuses de cavalerie.

En 1930, une dépêche ministérielle transforma le centre d'instruction en un « centre de spécialisation » commun à la cavalerie et au train.

Les enfants de troupe (30 environ) qui sont détachés au centre proviennent de l'École professionnelle de TULLE : ils doivent être âgés de 18 ans.

Le cycle d'instruction est en principe de deux années.

Première année : Cours de spécialisation.

Deuxième année : Cours de perfectionnement.

1^o Cours de spécialisation :

En arrivant à l'École les enfants de troupe contractent un engagement :

— Au 4^e groupe de cavaliers d'École pour ceux qui se destinent à la cavalerie;

— A la 21^e compagnie mixte d'École du train pour ceux qui se destinent à l'arme du train des équipages.

En fin d'année ils choisissent un corps dans l'ordre de leur classement et sont répartis en trois catégories.

Première catégorie : Les sujets d'élite destinés à devenir officiers et qui sont versés dans les régiments qu'ils ont choisis.

Deuxième catégorie (trois premiers quarts) : Ceux qui seront maintenus à SAUMUR pour suivre le cours de perfectionnement.

Troisième catégorie (dernier quart) : Ceux qui sont envoyés dans leurs régiments.

2^o Cours de perfectionnement :

A l'issue du cours de perfectionnement, les élèves qui ont obtenu les notes jugées suffisantes sont envoyés par le ministre à l'École d'application de FONTAINEBLEAU pour y suivre le cours de « chef d'équipe d'entretien du matériel automobile », les autres rejoignent leurs corps.

XI. — COURS DES GRADÉS-MÉCANICIENS.

Le cours des gradés-mécaniciens a été institué en 1931 dans le but « d'élargir le recrutement des chefs d'atelier de la cavalerie par l'organisation d'un cours préparatoire au cours de chefs d'équipes d'entretien de l'École de Fontainebleau ».

L'instruction des gradés mécaniciens est faite sous l'autorité de l'instructeur en chef d'automobile par l'officier instructeur des enfants de troupe.

La durée des cours est de neuf mois (octobre à juillet).

Le ministre fixe chaque année le nombre des candidats à admettre (30 à 40); ceux-ci sont sous-officiers, brigadiers ou cavaliers, ils doivent en tout cas être liés au service pour un temps supérieur à celui du contingent.

En fin de cours certains de ces militaires sont désignés par le ministre pour aller suivre à FONTAINEBLEAU le cours de « chefs d'équipes d'entretien du matériel automobile ».

XII. — COURS DES MARÉCHAUX-FERRANTS.

Le cours a pour objet de former des maréchaux-ferrants et des gradés maréchaux pour les armes montées (cavalerie, artillerie, train).

Il y a en principe deux cours par an.

Premier cours (décembre-mai).

Deuxième cours (juin-novembre).

L'effectif total des élèves-maréchaux-ferrants passant annuellement à l'École (deux cours) varie de 150 à 200.

Les résultats sont sanctionnés en fin de cours par l'obtention, après classement, d'un diplôme de maître maréchal.

ARTICLE III

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION

L'instruction donnée à l'École a pour objet général :

- de développer la valeur militaire des cadres subalternes (officiers et sous-officiers) de la cavalerie et du train,
- de former des spécialistes pour les unités de la cavalerie et du train.

Le général commandant l'École est responsable de l'instruction; il la dirige en prenant comme base les règlements en vigueur et d'après des programmes qu'il a soumis à l'approbation du ministre de la Guerre.

Le colonel commandant en second exerce, sous la haute autorité du général commandant l'École, une surveillance générale sur toutes les branches de l'enseignement et coordonne l'action des instructeurs en chef ou des chefs de service.

Les différentes branches de l'instruction sont les suivantes :

- Enseignement général.
- Instruction militaire.
- Instruction équestre.
- Instruction automobile.
- Division du train.
- Enseignement vétérinaire.
- Service de santé.

Dans chaque branche, l'instruction est donnée par un officier supérieur instructeur en chef ou directeur, secondé par des officiers professeurs ou instructeurs.

I. — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

L'enseignement général groupe toutes les matières d'ordre général : Sciences, histoire, géographie, organisation, législation, administration, topographie, transmissions, emploi des armes (cavalerie, infanterie, artillerie, génie, aéronautique), langues, etc...

Il s'adresse à toutes les catégories d'élèves, chaque catégorie ayant son programme particulier.

Le lieutenant-colonel chargé de cette branche de l'instruction porte le titre de directeur des études; il a en outre dans ses attributions l'instruction militaire des lieutenants d'instruction de la cavalerie.

Il a sous ses ordres directs :

- Neuf officiers professeurs (cavalerie, infanterie, artillerie, aviation, génie, etc...).
- Deux officiers instructeurs militaires (chefs de brigades des lieutenants d'instruction).



a



c



PL. XXI

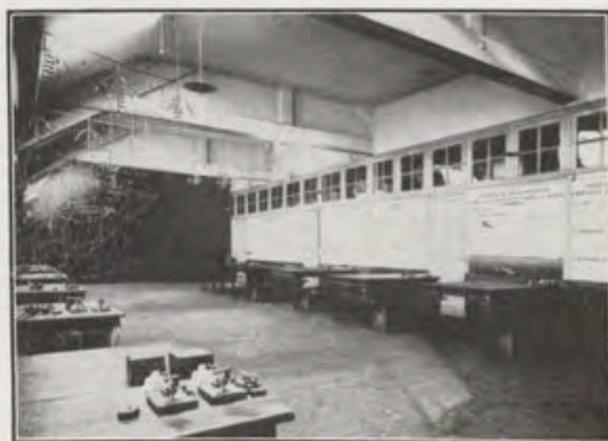
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Capitaine Léon, capitaine de Lambilly, capitaine Servy, capitaine Nivelot de la Brunière, commandant Rey, lieutenant Beussant, capitaine Duvernois, lieutenant-colonel du Bessey de Contenson, capitaine du Thelin, commandant Pichon, capitaine Gailly de Taurines, commandant Michel, capitaine de Saint-Vincent, commandant Baunard



b

- a — Démonstration de chars
- b — Séance de topographie
- c — Manœuvre du 75
- d — Salle de transmissions



d



PL. XXII

L'ÉCOLE DE MUR EN 1935

(Photographie aérienne de la 31^e escadre, 6^e escadrille — P. : lieutenant Thabault ; observateur : lieutenant du Jonchay)



a



c



PL. XXIII

INSTRUCTION MILITAIRE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Capitaine de Tarragou, lieutenant Beaumont, capitaine de Boysson, lieutenant Cabanne de Laprade, commandant Gelly, lieutenant Codet, lieutenant-colonel Desprez, lieutenant Mir, capitaine Ruffier d'Épenoux, lieutenant Bouchet de Beauregard, capitaine Caron, lieutenant Rouvillois, capitaine Maldan, lieutenant Nodet



b

- a — Passage de rivière
- b — Le stade
- c — Service en campagne
- d — Instruction de tir



d

II. — INSTRUCTION MILITAIRE.

L'instructeur en chef militaire est chargé de l'instruction militaire :

- des sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr
 - des sous-lieutenants sortant de Saumur
 - des élèves officiers d'active (E. O. A.)
 - des élèves officiers de réserve (E. O. R.)
 - des sous-officiers de carrière (S. O. C.)
 - des vétérinaires.
- } de la cavalerie.

Il est également chargé :

- de l'instruction du tir
 - de l'éducation physique
- } de toutes les catégories d'élèves de l'École
(cavalerie, train, vétérinaires).

Il a en outre dans ses attributions l'organisation des épreuves sportives (à l'exclusion des épreuves hippiques ou automobiles) organisées à l'École et l'entraînement des équipes appelées à prendre part aux compétitions disputées en dehors de l'École.

Il dispose de dix officiers instructeurs et d'un certain nombre d'instructeurs auxiliaires détachés des corps de troupe pour l'instruction des E. O. R. et des sous-officiers de carrière.

III. — INSTRUCTION ÉQUESTRE.

Le « CADRE NOIR de SAUMUR » constitue une Académie d'équitation chargée de l'étude de l'histoire de l'art équestre et de l'étude de toutes les questions qui se rapportent à cet art.

Fidèle gardien des traditions de l'équitation française, il s'attache à lui conserver le caractère de précision, d'élégance et de hardiesse que lui ont donné les grands maîtres dont nos règlements ont codifié les méthodes.

Le cadre noir est sous les ordres de l'écuyer en chef (colonel, lieutenant-colonel ou commandant). Il comprend :

Onze officiers instructeurs d'équitation (écuyers ou sous-écuyers).

Deux maîtres (adjudant-chef et adjudant) et dix sous-maîtres (maréchaux des logis-chefs et maréchaux des logis).

L'écuyer en chef, qui porte le titre d'instructeur en chef d'équitation, est chargé, pour toutes les catégories d'élèves de l'École, de l'instruction équestre et de l'enseignement de l'hippologie.

Il a en outre dans ses attributions toutes les questions se rapportant aux sports équestres : entraînement des cavaliers et des chevaux, organisation des épreuves (concours hippiques, courses, championnat, etc...) se disputant à l'intérieur de l'École.

REPRISE DU CADRE NOIR.

Il est dans les traditions de l'École que le cadre noir donne chaque semaine une reprise publique dans son manège.

Cette reprise a lieu le mardi à 10 heures. Elle comprend :

- Une reprise de manège.
- Une reprise des sauteurs (ou une reprise de saut de barres).

IV. — INSTRUCTION AUTOMOBILE.

L'instruction automobile embrasse toutes les questions (technique, entretien, conduite, etc...) relatives à l'utilisation des véhicules automobiles et à l'administration des unités motorisées (comptabilité).

Elle est donnée à toutes les catégories d'élèves de la cavalerie (à l'exclusion des vétérinaires et des élèves sous-maîtres).

Les lieutenants d'instruction et les sous-lieutenants de la cavalerie doivent en fin de cours, être susceptibles de recevoir le brevet de conduite pour autos de tourisme, voitures spéciales, motocyclettes, camionnettes, etc..., etc...

Elle est dirigée par l'instructeur en chef d'automobile (lieutenant-colonel ou commandant) qui dispose :

- d'un certain nombre d'officiers instructeurs,
- d'un atelier de réparation qui fonctionne sous les ordres d'un capitaine; cet atelier comprend des chefs d'ateliers militaires qui encadrent un important personnel d'ouvriers civils.

V. — DIVISION DU TRAIN.

Le lieutenant-colonel « directeur des cours du train » est chargé de l'instruction militaire et de l'instruction technique (I) des élèves de la division du train.

Pour cette instruction qui comprend deux branches (train hippomobile et train automobile) il dispose de :

- Un capitaine instructeur en chef du train.
- Cinq officiers instructeurs.
- Un nombre variable d'instructeurs auxiliaires (officiers détachés des corps de troupe) pour l'instruction des E. O. R. et des sous-officiers de carrière.

VI. — ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.

Le vétérinaire lieutenant-colonel (ou commandant), « directeur du service et de l'enseignement vétérinaires », est chargé de l'instruction des vétérinaires militaires de l'active et de la réserve au point de vue clinique, laboratoire et maréchalerie.

Il les forme également au point de vue administratif.

(I) L'instruction générale et l'instruction militaire générale des élèves du train sont du ressort du directeur des études.

Le vétérinaire directeur du service dispose :
— de trois vétérinaires capitaines,
— d'un vétérinaire détaché d'un corps de troupe pendant le cours des vétérinaires auxiliaires (E. O. R.).

Il a sous ses ordres l'École de maréchalerie qui assure l'instruction technique des élèves maréchaux-ferrants.

Il est en outre conservateur adjoint du Musée du cheval.

VII. — SERVICE DE SANTÉ.

Le Service de santé coopère à l'instruction des élèves en traitant toutes les questions relatives à l'hygiène (hygiène du temps de paix et hygiène en campagne).

VIII. — COMPLÉMENT DE L'INSTRUCTION.

L'instruction est complétée par les dispositions suivantes :

I. SÉJOURS DANS LES CAMPS.

Chaque année, les lieutenants d'instruction, les sous-lieutenants, les E. O. A. et les E. O. R. de la cavalerie font un séjour de quelques semaines dans un camp d'instruction. Des unités d'infanterie (bataillon), d'artillerie (batterie), d'aviation (escadrille) sont, pendant ce séjour, mises à la disposition de l'École, ce qui permet de parfaire dans des exercices pratiques l'instruction tactique des élèves.

2. AVIATION.

Un officier aviateur compte au cadre de l'École (Enseignement général) (1).

Le travail en liaison avec l'aviation (2) se poursuit toute l'année, tant à Saumur qu'au camp. Il comporte :

- des missions photographiques,
- des exercices techniques de transmissions,
- des manœuvres avec troupe,
- des reconnaissances aériennes effectuées par les élèves.

L'École ne dispose pas de terrain d'atterrissage, mais l'ouverture d'un terrain civil sur le plateau du moulin des CORDEAUX comblera, dans un très prochain avenir, cette lacune.

(1) Cet officier remplit conjointement les mêmes fonctions à l'École d'application de l'infanterie et des chars (Saint-Maixent).

(2) Escadrille du 31^e d'aviation de Tours.

3. ÉCOLES A FEU D'ARTILLERIE.

Les lieutenants d'instruction assistent chaque année à des démonstrations de tirs d'artillerie à l'École d'artillerie de POITIERS.

Les lieutenants d'instruction, les sous-lieutenants et les E. O. A. exécutent eux-mêmes des tirs de 75 pendant le séjour au camp.

4. MESURES DIVERSES.

Le programme d'instruction comporte en outre :

— La participation à des compétitions sportives (concours hippiques, courses, escrime, tir), dont les principales sont :

— Le parcours de l'estafette.

— Le challenge annuel qui se dispute entre l'École de Saumur et l'École de Saint-Maixent.

— La visite d'un centre de mobilisation, d'un bureau de recrutement et de l'École des pontonniers du génie (lieutenant d'instruction).

— La visite du haras du PIN (lieutenants d'instruction et officiers étrangers) et l'assistance aux épreuves du concours de la Société hippique française et d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre.

— La visite des grandes usines automobiles (Citroën, Renault, René Gillet, Société des transports en commun de la région parisienne).

— La visite d'abattoirs et d'usines de conserves (vétérinaires).

Enfin, un certain nombre d'officiers du cadre prennent part annuellement, pendant les mois d'août et de septembre, à des instructions de cadres et à des manœuvres, soit comme exécutants, soit au service de l'arbitrage.

ARTICLE IV

LES UNITÉS D'ÉCOLE

Les éléments de l'École sont, au point de vue administratif, répartis en trois unités :

— Le petit état-major de l'École.

— Le 4^e groupe de cavaliers d'École.

— La 21^e compagnie mixte d'École du train.

I. — LE PETIT ÉTAT-MAJOR DE L'ÉCOLE.

Le petit état-major de l'École, commandé par un officier du cadre, administre :

— Le cadre de l'École (officiers et sous-officiers des services).

— Les élèves (officiers, sous-officiers, hommes de troupe).

— Les chevaux d'armes des officiers et sous-officiers du cadre et ceux des élèves.



a



c



PL. XXIV ENSEIGNEMENT ÉQUESTRE (Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Lieutenant de Minvielle, capitaine de Boisseson, lieutenant Imbert de Balorre, capitaine Laffargue, lieutenant Giraud, commandant Wallon, capitaine Aublet, lieutenant Cavallé, capitaine de Villèle, lieutenant Jalenques de Labeau, capitaine Licart, lieutenant Lavergne

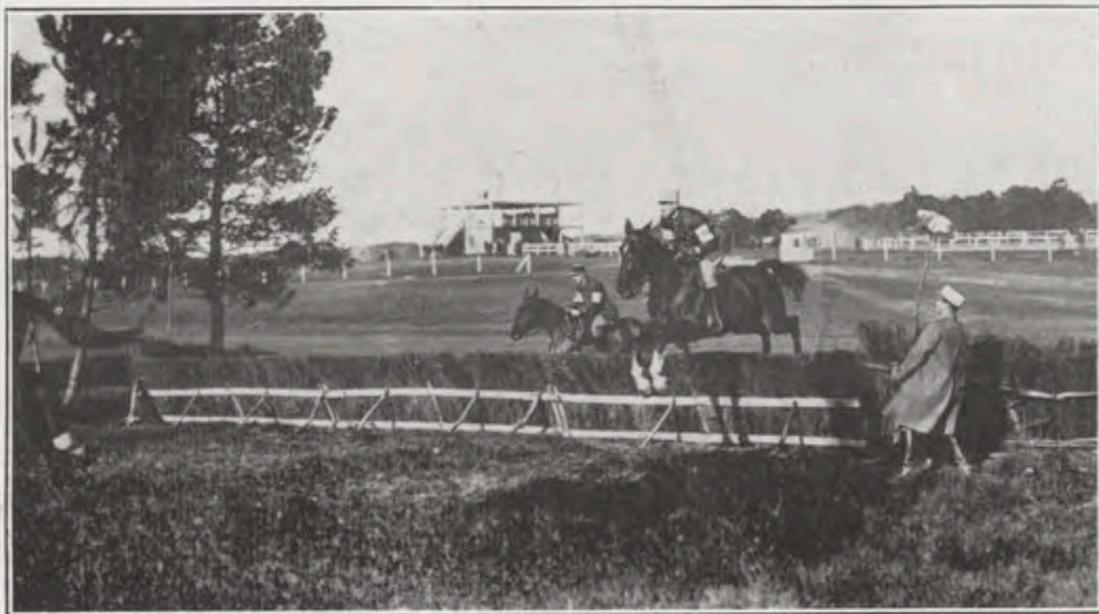


b

- a — Croupade
- b — Capriole
- c — Courbette
- d — Saut



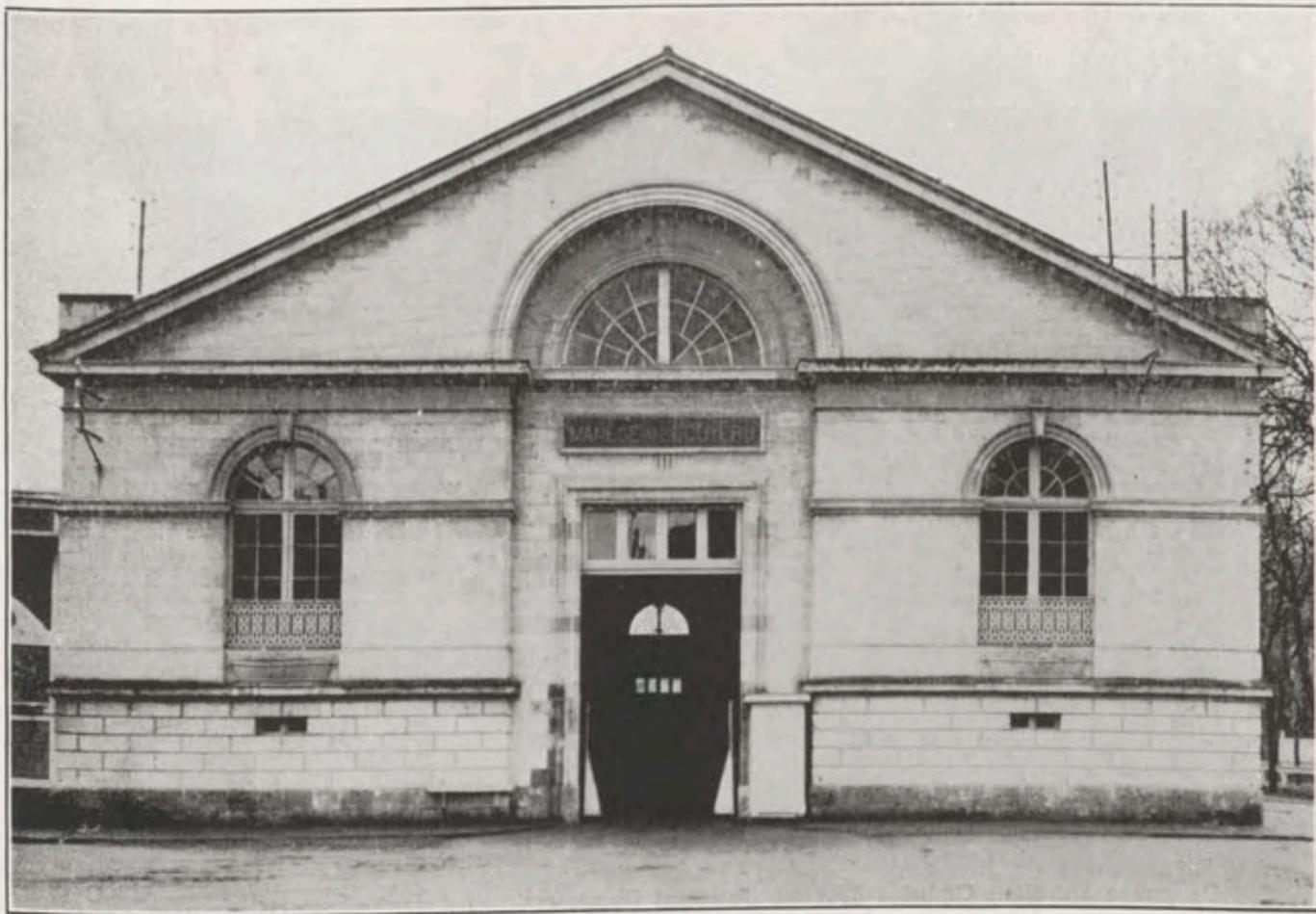
d



PL. XXV

VERRIE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



PL. XXVI

MANÈGE DES ÉCUYERS

(Phot. Blanchaud, Saumur.)



a



c



PL. XXVII

COURS DU TRAIN

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Capitaine Boucaud, lieutenant Dunat, capitaine Aspe, lieutenant Champagne, lieutenant-colonel Delest, lieutenant Ruaud, capitaine Chaudron, lieutenant Guérin, capitaine Lesage, lieutenant Derutin, capitaine Salaün



b

- a — Bivouac
- b — Chargement des mulets
- c — Convoi automobile
- d — Transport d'une pièce de 75



d

II. — LE 4^e GROUPE DE CAVALIERS D'ÉCOLE.

Cette unité, formant corps, a été créée par le décret du 20 avril 1929.

Elle administre tout le personnel troupe nécessaire à la vie de l'École et à l'instruction ainsi qu'à l'entretien du matériel.

Le 4^e groupe de cavaliers d'École est commandé par un chef d'escadrons, chef de corps.

Il comprend :

— Un état-major (major, trésorier, officier chargé du matériel).

— Un escadron hors rang (personnel des services du groupe).

— Trois escadrons :

1^{er} escadron (cavaliers de manège) : gradés et hommes spécialisés dans le service de l'instruction équestre.

Effectif approximatif : 170 hommes de troupe (gradés et cavaliers).

2^e escadron (indigènes) : gradés et hommes assurant le service des corvées et le service des ordonnances.

Cet escadron constitue des unités de manœuvre pour l'instruction militaire des élèves.

Effectif approximatif : 400 hommes de troupe (gradés français et indigènes, cavaliers indigènes); — 90 chevaux.

3^e escadron (autos-mitrailleuses) (1).

Constitue une unité de manœuvre pour l'instruction militaire des élèves et fournit des conducteurs spécialisés pour l'instruction automobile.

Effectif approximatif : 110 hommes de troupe (gradés et cavaliers).

III. — LA 21^e COMPAGNIE MIXTE D'ÉCOLE DU TRAIN (2).

Cette unité, formant corps, est commandée par un capitaine.

Elle fournit pour les élèves du train des unités de manœuvres hippomobiles et automobiles.

Effectif approximatif : 210 hommes de troupe (gradés français et indigènes, soldats français et indigènes); — 120 chevaux.

(1) Le 3^e escadron du 4^e groupe de cavaliers d'école occupe comme casernement (bureaux, magasins, matériel) :

— Une partie des écuries d'Isly transformées.

— Le garage MONTBRUN (ancien manège).

(2) La 21^e compagnie mixte d'école du train occupe du train occupe comme casernement (bureaux, magasins, matériel) :

— Les baraquements américains du CHARDONNET.

— Un garage construit en 1934 sur le CHARDONNET.

ARTICLE V

LES MOYENS D'INSTRUCTION

L'École dispose des moyens d'instruction les plus variés et les plus complets :

- Unités de manœuvre.
- Chevaux.
- Matériel de l'instruction automobile.
- Armement, tir, gaz de combat.
- Manèges et carrières.
- Terrains d'exercices.
- Matériel d'artillerie.
- Transmissions.
- Matériel de passage de rivière.
- Lithographie et topographie.
- Bibliothèque.

I. — UNITÉS DE MANŒUVRE.

1^o Le 4^e groupe de cavaliers d'École peut mettre sur pied :

- Des unités à cheval (pelotons d'indigènes).
- Des unités d'autos-mitrailleuses (3^e escadron).

2^o La 21^e compagnie mixte d'École du train peut fournir des unités de manœuvre pour l'instruction des élèves du train.

II. — CHEVAUX.

La remonte de l'École comprend :

1^o Les chevaux de l'École (950 en chiffres ronds) :

— Chevaux d'armes pour la remonte des officiers du cadre, des lieutenants d'instruction provenant de l'armée d'Afrique ou des colonies, des sous-lieutenants, des E. O. A. et des E. O. R.

— Chevaux de l'instruction équestre (carrière, manège, dressage).

2^o Les chevaux du 4^e groupe de cavaliers d'École (90 environ).

3^o Les chevaux de la 21^e compagnie mixte d'École du train (120 environ).

4^o Les chevaux du centre de préparation aux concours hippiques internationaux (50).

Au total : 1.200 chevaux (environ).

III. — MATÉRIEL DE L'INSTRUCTION AUTOMOBILE.

L'instructeur en chef d'automobile dispose pour l'instruction des élèves de moyens importants :

1^o Véhicules divers pour l'instruction de la conduite : voitures de liaison, autos-mitrailleuses, voitures de dragons portés, camions, camionnettes, motocyclettes, etc... (1).

2^o Véhicules pour le transport des élèves (breaks et autos-cars) (1).

3^o Salle de démonstration avec ses nombreux moteurs coupés et son importante collection de pièces détachées que les professeurs d'automobile utilisent pour leurs démonstrations techniques.

Cette salle est en outre ouverte en permanence aux élèves qui y trouvent tous les éléments d'une documentation pratique.

En annexe de la salle de démonstration, il existe un vaste hall où sont disposés des châssis réformés (avec moteurs) qui servent à l'étude pratique des pannes (recherches et réparations).

4^o Atelier des enfants de troupe doté des machines-outils les plus modernes qui permettent à cette catégorie d'élèves de poursuivre dans d'excellentes conditions leur spécialisation.

IV. — ARMEMENT, TIR, GAZ DE COMBAT.

1^o ARMEMENT.

L'École possède un très riche armement comportant toutes les armes actuellement en service dans la cavalerie et le train.

- Armement individuel des élèves.
- Armes automatiques (F. M. et mitrailleuses).
- Engins d'accompagnement.
- Armes de théorie et de démonstration.
- Armes de musée (historique de l'armement).
- Armement réglementaire des autos-mitrailleuses.

2^o ÉCOLE DE TIR.

Une véritable École de tir a été créée en annexe de l'instruction militaire (2).

Cette École est dirigée par le capitaine instructeur de tir qui a sous ses ordres un officier adjoint et un personnel (militaire et civil) spécialisé, pour la confection et l'entretien du matériel d'instruction (cibles, armes de démonstration, etc..., etc...).

(1) Ce matériel est indépendant de celui du 3^o escadron du 4^o groupe de cavaliers d'école.

(2) L'École de tir a été construite en 1931 à l'entrée ouest de la route du BRAY. Elle comprend des bureaux, des salles de cours et de démonstration, une salle de musée, des ateliers de confection de cibles, etc..., etc...

L'École de cavalerie utilise pour ses tirs :

- Deux stands de tir à distance réduite
- Un stand de tir réduit
- Le champ de tir de ROU-MARSON qui permet l'exécution des tirs à 100 et 200 mètres au mousqueton, au F. M., à la mitrailleuse et au canon de 37.
- Le champ de tir de FONTEVRAULT sur lequel on peut effectuer des tirs de combat au mousqueton, au F. M., à la mitrailleuse et aux engins d'accompagnement jusqu'à 1.000 mètres.

} dans les bâtiments de l'École.

Le régime de ce champ de tir permet en outre d'exécuter des tirs masqués et des tirs indirects à la mitrailleuse jusqu'à 2.000 mètres.

3^o GAZ DE COMBAT.

Les questions relatives au gaz de combat sont traitées en annexe du cours de tir qui dispose à cet effet du matériel nécessaire (moyens de protection individuels ou collectifs) et d'une chambre à gaz.

V. — MANÈGES, CARRIÈRES ET STADE.

L'École dispose des manèges, carrières et stade ci-après :

1^o MANÈGES.

Manège des Écuyers.

Manège Kellermann.

Manège Lasalle.

Manège Margueritte.

En 1934, le vieux manège MONTBRUN a été transformé en garage et affecté au 3^e escadron du 4^e groupe de cavaliers d'École.

2^o CARRIÈRES.

Carrière du CHARDONNET dont la partie nord est réservée à l'instruction automobile et la partie sud à l'instruction équestre.

Carrière du CARROUSEL (ou d'IÉNA).

Carrière des concours hippiques internationaux (en bordure de la route de SAINT-FLORENT).

3^o STADE.

Le stade offre toutes les facilités voulues pour l'éducation physique (courses, jeux, escrime à la baïonnette, lancement de la grenade inerte, etc..., etc...).

VI. — TERRAINS D'EXERCICES.

L'École possède trois terrains d'exercices :

1^o Le terrain du BRAY (52 hectares), acheté par l'autorité militaire en 1878.

Ce terrain est utilisable pour l'instruction équestre et pour l'instruction militaire à cheval et à pied.

Il comporte de nombreux obstacles, un terrain de polo et une piste d'entraînement.

2^o Le terrain de VERRIE (154 hectares), acheté par l'autorité militaire en 1902.

Ce terrain est un « terrain d'exercice » destiné principalement à l'équitation en terrain varié sur des obstacles naturels et artificiels.

Il constitue en outre un hippodrome (steeple et cross-country).

Ses nombreux couverts et la variété de son relief en font un terrain de manœuvre propice à l'étude des progressions en ordre dispersé à cheval et à pied.

3^o Le terrain de TERREFORT (141 hectares), acheté par l'autorité militaire en 1913 (complété en 1933).

Ce terrain, partiellement utilisable pour la manœuvre à cheval ou en automobile, est dans sa majeure partie remarquablement adapté à l'étude de l'emploi des petites unités au combat ainsi qu'à l'étude pratique des travaux de campagne.

Il est sillonné par de nombreuses pistes cavalières (8 kilomètres environ) praticables en toutes saisons (1).

VII. — MATÉRIEL D'ARTILLERIE.

Le matériel d'artillerie dont dispose l'École comprend :

— Une batterie de 75.

— Un canon de 105 long.

— Un canon de 155 court.

Il permet de donner aux élèves une instruction sommaire du service de la pièce et de les préparer aux tirs qu'ils effectuent pendant le séjour au camp.

VIII. — TRANSMISSIONS.

L'étude de toutes les questions relatives au service des transmissions fait l'objet d'un cours professé par un capitaine.

Le cours fonctionne dans le bâtiment de l'ancienne École de télégraphie (bâtiment BOUVINES) (2).

(1) Pistes Laperrine (2.700 mètres), Montmarin (600 mètres), Thureau (1.500 mètres), Lafont (900 mètres), du Balcon (1.500 mètres).

(2) En bordure nord du CHARDONNET.

On y trouve :

- Un matériel complet et varié (télégraphe, téléphone, radio, colombophilie, etc...).
- Une salle de manipulation équipée à la moderne.
- Des ateliers (réparation, chargement des accus, etc...).

Le professeur du cours dispose pour les démonstrations et les exercices pratiques d'une équipe de transmissions fournie par le 4^e groupe de cavaliers d'École.

Cette équipe travaille régulièrement en liaison avec l'aviation de TOURS et participe aux exercices qui figurent au programme d'instruction des élèves de l'École.

L'étude des transmissions comprend celle du chiffrement (conférences faites par des officiers du service du chiffre, exercices pratiques).

IX. — PASSAGE DE RIVIÈRE.

L'étude des questions relatives aux passages de rivière est du ressort de l'instruction militaire.

L'instructeur en chef militaire dispose à cet effet d'un matériel très complet :

- Unité de pont Verry.
- Sacs Habert.
- Matériel de fortune (tonneaux, bidons, échelles, madriers, etc...) qui permet de donner à cette branche de l'enseignement tout le développement désirable.

Les exercices de passage de rivière s'effectuent sur le THOUET (angle nord-ouest du BRAY) qui mesure au point de franchissement une largeur de 50 mètres sur une profondeur de 3 mètres.

Le programme d'études comporte des exercices techniques et des applications tactiques.

Les exercices techniques s'effectuent avec l'aide des moniteurs d'éducation physique de l'École et de spécialistes de l'École des pontonniers du génie.

Un établissement de bains froids est pendant l'été aménagé par l'École sur la Loire pour entretenir et développer le goût de la natation; il y est fait à tous les élèves des démonstrations pratiques de la méthode SCHAEFFER (secours aux noyés).

X. — LITHOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE.

L'atelier de lithographie est placé sous les ordres d'un capitaine du cadre de l'École.

Remarquablement outillé, cet atelier est en mesure de satisfaire à tous les besoins de l'École (tirage des cours, notices diverses, etc...) et travaille fréquemment pour d'autres services de l'armée.

L'enseignement de la topographie est donné à deux échelons :

- les questions d'ordre général font l'objet d'un cours spécial.

— les questions d'application militaire sont du ressort des instructeurs militaires et des instructeurs de tir.

Le professeur de topographie, les instructeurs militaires et les instructeurs de tir travaillent en étroite liaison de façon à donner à cette branche de l'enseignement un caractère essentiellement pratique (tour d'horizon, observation, orientation, tir masqué, tir indirect, etc..., etc...).

Le cours de topographie est doté de tout le matériel correspondant au but qu'il poursuit : connaissance et utilisation du terrain dans le cadre d'une unité de cavalerie (ou du train) en campagne.

ARTICLE VI

LES SERVICES

I. — SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ÉCOLE.

Le personnel, les chevaux et le matériel de l'École (à l'exclusion de ceux du 4^e groupe de cavaliers d'École et de la 21^e compagnie mixte d'École du train qui sont des unités formant corps) relèvent des services administratifs de l'École.

II. — SERVICES DE LA PLACE DE SAUMUR.

a) Service de garnison.

Le général commandant l'École exerce les fonctions de commandant d'armes de la place de SAUMUR.

Un bureau de garnison fonctionne à l'École sous la direction d'un capitaine du cadre.

b) Service de santé.

Le médecin chef du service de santé de l'École exerce en outre les fonctions de chef de service de santé de la place de SAUMUR. Il dispose de médecins capitaines et d'un personnel spécialisé (militaire et civil).

Les malades sont traités :

A l'infirmerie-hôpital de l'École, établissement qui a été construit en 1909-1910 sur les dépendances de l'ancien haras d'études.

A l'hôpital mixte de la ville (rue Seigneur) où sont aménagées des chambres pour les officiers et des salles militaires pour les hommes de troupe.

c) Service vétérinaire.

Le vétérinaire directeur du service et de l'enseignement vétérinaires de l'École est en même temps chef du service vétérinaire de la place de SAUMUR.

d) Service du génie.

Un capitaine détaché de la chefferie du génie de Tours est chargé du service du génie de la place de Saumur.

e) Service de l'intendance.

Le service de l'intendance de la place de SAUMUR est depuis 1934 organisé sur les bases suivantes :

Un officier d'administration du service des subsistances remplit les fonctions de suppléant de l'intendant militaire et gère les subsistances (vivres et fourrages) de la place.

ARTICLE VII

LA SALLE D'HONNEUR ET LA BIBLIOTHÈQUE

La salle d'honneur et la bibliothèque de l'École occupent depuis 1853 une partie des anciens appartements du général commandant l'École, dans le bâtiment central du quartier BESSIÈRES (pavillon CONDÉ).

On y accède par la grande grille de l'École (avenue du Maréchal-FOCH) qui s'ouvre sur la cour d'AUSTERLITZ, à laquelle font suite le vestibule CONDÉ et l'escalier PÉTAIN.

Cet itinéraire que marquent trois étapes : Cour d'AUSTERLITZ, vestibule CONDÉ, escalier PÉTAIN, est tout auréolé des gloires de la cavalerie.

I. — DANS LA COUR D'AUSTERLITZ.

— Les plaques portant les noms des généraux de cavalerie morts au champ d'honneur pendant les guerres de la Révolution, de l'Empire et de 1870-1871.

— Les canons pris à l'ennemi au cours de la grande guerre.

II. — DANS LE VESTIBULE CONDÉ.

Les tableaux où sont inscrits les noms :

— Des maréchaux issus de l'arme de la cavalerie.

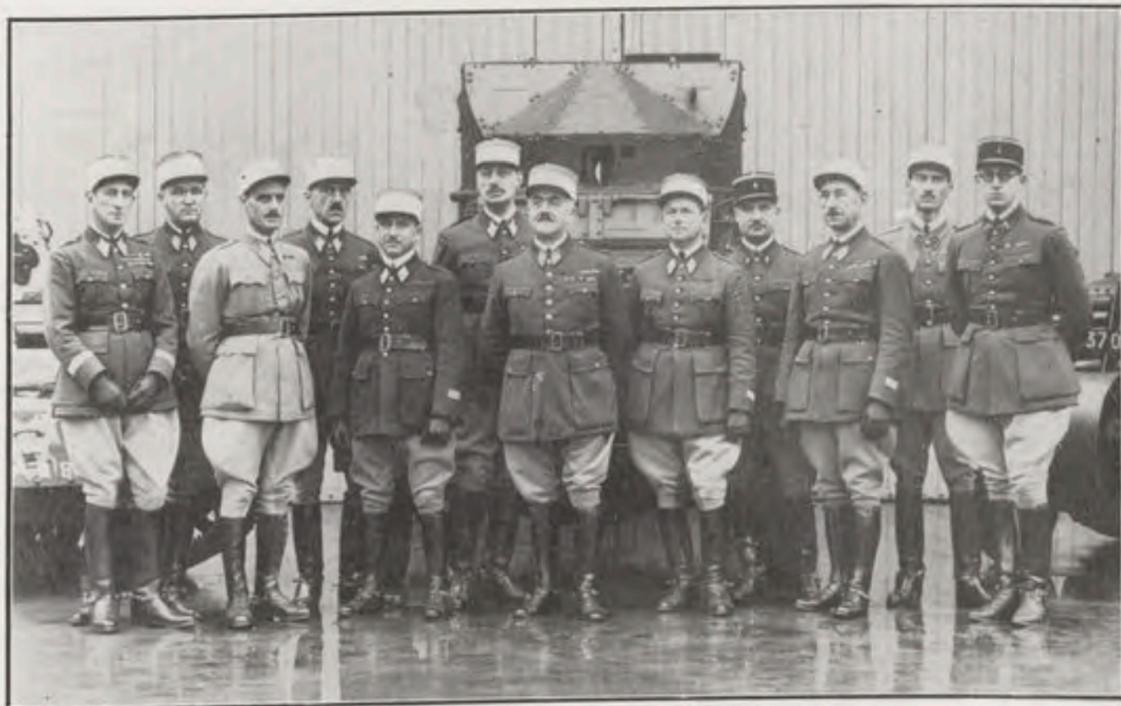
— Des généraux de cavalerie ayant exercé de grands commandements au cours de



a



c



PL. XXVIII INSTRUCTION AUTOMOBILE (Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Capitaine Alotte de la Füye, capitaine Chavardès, capitaine de Cellery d'Allens, capitaine Pallès, capitaine Quinslot, commandant Manceron, lieutenant-colonel Lacroix, capitaine Jaluzot, lieutenant Dunat, capitaine Nepveux, lieutenant Morel de Foucaucourt, lieutenant Müller



b

- a — Auto-mitrailleuses de reconnaissance
- b — Salle de démonstration
- c — Motocyclettes
- d — Auto-mitrailleuses de combat



d



a



c



PL. XXIX

ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE (Phot. Blanchaud, Saumur.)

De gauche à droite : Vétérinaire-lieutenant Roselet, vétérinaire-capitaine Barrier, vétérinaire-commandant Marcenac, vétérinaire-capitaine Carnus, vétérinaire-capitaine Comby



b

- a — La maréchalerie
- b — Visite des chevaux
- c — Pharmacie chirurgicale vétérinaire
- d — Une opération chirurgicale



d



a



PL. XXX QUATRIÈME GROUPE DE CAVALIERS D'ÉCOLE

De gauche à droite : Capitaine Laffargue, capitaine de Cellery d'Allens, capitaine Robert de Saint-Vincent, lieutenant Sigogne, commandant Trambly de Laissardière, lieutenant Vaulont, capitaine Blanchard, lieutenant Dauphinot, capitaine Pelot

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

- a — Peloton de spahis
- b — Mitrailleuses à cheval



b



PL. XXXI

LA SALLE D'HONNEUR DE L'ÉCOLE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

la dernière guerre (commandants d'armée, commandants de corps d'armée et de corps de cavalerie).

— Des officiers du cadre de l'École morts à l'ennemi ou en service commandé pendant la guerre de 1914-1918.

— Des régiments de cavalerie qui ont été dissous après la guerre avec les noms des batailles inscrits sur leurs étendards.

III. — DANS L'ESCALIER PÉTAIN.

Les listes :

— Des grands cavaliers français depuis le connétable DU GUESCLIN jusqu'au général de GALIFFET.

— Des généraux issus de la cavalerie depuis 1847.

— Des généraux qui se sont succédés à la tête de l'École.

LA SALLE D'HONNEUR

La salle d'honneur constitue le SANCTUAIRE où l'École a précieusement rassemblé les souvenirs de sa glorieuse histoire.

On y trouve :

— Les photographies des grands chefs qui nous ont donné la victoire : les maréchaux FOCH, JOFFRE, PÉTAIN.

— Le portrait de S. A. I. le maréchal prince KOTOITO KANINE, chef d'état-major de l'armée japonaise qui, après avoir été élève à l'École spéciale militaire (promotion d'Annam 1885-1887) suivit un cours à l'École de Saumur.

— La photographie du maréchal LYAUTEY.

— La photographie du général WEYGAND, major général des armées alliées.

— Les photographies des anciens inspecteurs généraux de la cavalerie : les généraux FÉRAUD, ROBILLOT, BRÉCARD.

— Les portraits ou photographies des commandants qui ont exercé le commandement de l'École depuis le général LEVESQUE de la FERRIÈRE (1814), le glorieux mutilé de la campagne de France.

Sur la table centrale sont placés les trophées que les équipes de l'École ont gagnés dans les compétitions sportives internationales. Les plus marquants de ces trophées sont :

— La Coupe de TURIN, gagnée en 1911.

— La Coupe de polo, offerte en 1925 par S. M. le roi d'Espagne ALPHONSE XIII.

— La Coupe WANNA MAKER (International HORSE SHOW de Londres), gagnée par le lieutenant BIZARD avec Pacification (1924), Pantin (1926) et Quiclet (1928).

— La Coupe du CANADIAN CHALLENGE, aux formes si harmonieuses, gagnée à LONDRES par le lieutenant BIZARD avec Sultan (1926) et Arcachon (1929.)

Parmi les souvenirs qui ornent la salle d'honneur une mention spéciale doit être faite pour :

— Le harnachement de parade du général de BRACK, ancien commandant de l'École (1838-1840).

— Les étriers du comte d'AURE et l'épée du marquis DUCROC de CHABANNES (anciens écuyers en chef).

— Le sabre du général MICHEL (commandant de l'École, 1869-1870) avec lequel cet officier général conduisit la charge de MORSEBRONNE (bataille de FROESCHVILLER, 6 août 1870).

Enfin dans un reliquaire, sont groupés quelques objets ayant appartenu à des officiers du cadre de l'École morts au champ d'honneur :

— Épée du général BRIDOUX, commandant le 1^{er} corps de cavalerie, mortellement blessé à PROEILLY, le 17 septembre 1914.

— Éperons, brassard d'E. M. et épaulettes du général des VALLIÈRES, commandant la 151^e division d'infanterie, tué le 28 mai 1918 à JUVIGNY.

— Sabre et croix de la Légion d'honneur du colonel de HAUTECLOQUE tombé à ETHE, le 22 août 1914, en chargeant à la tête de son régiment (14^e hussards).

— Carte percée de l'éclat d'obus par lequel le colonel DUVERNOY fut mortellement blessé, le 9 septembre 1914, au camp de MAILLY.

— Croix de la Légion d'honneur du lieutenant-colonel GASSER, mortellement blessé, le 31 août 1918, comme commandant du 80^e régiment d'infanterie, à la passerelle du pont Saint-Mard (3 km. 50 de Coucy-le-Château).

— Petit chapeau et épaulettes du lieutenant-colonel CROMBACH tué le 10 mars 1916.

— Décorations du commandant BUTTE tombé, le 26 septembre 1914, à BOUCONVILLE-en-VOEVRE.

— Croix de guerre du capitaine COURTOIS tombé, le 8 juin 1916, à SPINCOURT.

Et, planant sur toutes ces émouvantes reliques, les dernières paroles, gravées sur le marbre, que prononça le général BRIDOUX sur son lit d'agonie :

« Dites au corps de cavalerie que le sacrifice de ma vie doit lui servir d'exemple. »

Testament spirituel d'un grand chef qui a aimé son pays jusque dans la mort.

* * *

C'est dans cette salle d'honneur, à l'ombre de tous ces souvenirs, que le général commandant l'École reçoit chaque année, à l'ouverture des cours, les officiers élèves et les élèves officiers.

Les personnalités qui viennent visiter l'École sont invitées à s'inscrire sur un « LIVRE D'OR » où il est ainsi gardé trace de leur passage.

Ce LIVRE D'OR, ouvert en 1910, sous le commandement du colonel MAZEL, porte la signature de souverains et de personnalités illustres; c'est l'attestation écrite de la renommée mondiale de notre École.

Les visites les plus marquantes que nous y avons relevées sont :

- 10 mai 1910 : S. A. I. le prince TA-TSAO, chef d'état-major général de l'armée chinoise.
- 5 mai 1909 : S. A. le prince NAPOLÉON MURAT, colonel à l'École de cavalerie de SAINT-PETERSBOURG.
- 18 mai 1911 : Le Colonel commandant l'École de cavalerie de Roumanie.
- 30 juillet 1911 : M. BARRÈRE, ambassadeur de France en Italie, conduisant une mission italienne sous le commandement du major PANDOLFI, directeur de l'École de TORE DI QUINTO.
- 7 janvier 1913 : M. Alexandre MILLERAND, ministre de la Guerre.
- 4 août 1913 : Général PAU, membre du Conseil supérieur de la guerre.
- 11 novembre 1913 : Le baron G. MANNERHEIM, major général à la suite de S. M. l'Empereur de Russie, commandant le régiment des lanciers de l'Empereur.
- 26 novembre 1913 : Le prince BTOSSSELSKY-BETOZERSKY, major général à la suite de S. M. l'Empereur de Russie, commandant le régiment des lanciers de l'Impératrice.
- 18 juin 1914 : Le colonel POLINI WAUCHAN, commandant la Cavalry School.
- 27 février 1920 : Le général FÉRAUD, inspecteur général de la cavalerie.
- 16 juillet 1920 : Le colonel JONESCU MUNTES, attaché militaire de Roumanie.
- 17 juillet 1920 : M. le maréchal PÉTAÏN.
- 21 juillet 1920 : Le colonel EMMING PALASON, commandant la Cavalry School.
- 4 juillet 1921 : S. A. I. le prince HIROHITO (empereur actuel du Japon) et le prince KOTOHITO.
- 12 novembre 1922 : Le général ALBRICI, commandant le 2^e C. A. italien.
- 22 novembre 1922 : Mission roumaine.
- 6 juin 1923 : Mission polonaise.
- 6 juillet 1923 : Mission canadienne.
- 30 juillet 1923 : Le général CHEYBANI, de l'armée persane.
- 1^{er} décembre 1923 : Mission d'officiers étrangers (tchécoslovaques, serbes, finlandais, roumains).
- 11 juillet 1924 : S. A. R. le prince CAROL de Roumanie, accompagné de la princesse HÉLÈNE.
- 4 septembre 1924 : M. le maréchal FRANCHEY d'ESPEREY.
- 7 décembre 1925 : Lieutenant-colonel AFTHONIDES, directeur de la cavalerie hellénique.

- 10 novembre 1926 : Le général SINESCU, inspecteur de la cavalerie royale de Roumanie.
- 2 avril 1927 : S. A. R. le prince GEORGE (troisième fils du roi d'Angleterre).
- 31 mai 1928 : S. A. R. le prince GUSTAVE-ADOLF de SUÈDE.
- 6 juillet 1928 : Le général BRÉCARD, inspecteur général de la cavalerie.
- 8 juillet 1929 : Mission cubaine.
- 23 octobre 1929 : Mission mexicaine.
- 28 mai 1930 : Le général WEYGAND, inspecteur général de l'armée.
- 31 mars 1931 : Mission japonaise.
- 4 juillet 1931 : Mission hongroise conduite par le général de TOSCOVICKS.
- 27 juillet 1931 : S. M. l'Empereur d'ANNAM.
- 20 décembre 1931 : D^r BROOMTES, membre de la Conférence de la Table Ronde.
- 25 juillet 1932 : M. J. PAUL-BONCOUR, ministre de la Guerre.
- 4 octobre 1932 : S. M. ALPHONSE XIII, accompagnée de LL. AA. RR. les infantes BÉATRICE et MARIA-CRISTINA de BOURBON.
- 26 octobre 1932 : M^{me} la duchesse d'UZÈS, douairière, à la tête de l'Automobile-Club féminin de France.
- 24 avril 1933 : La Société des dragons-guides et mitrailleurs du canton de VAUX (Suisse).
- 25 mai 1934 : S. A. I. le prince ISUNÉMORI KAYA.
- 18 juillet 1934 : Le général baron von DALWICK zu LICHTENFELS, commandant l'École de cavalerie de Hanovre (Allemagne).
- 23 septembre 1934 : Le général d'AMADE, ancien commandant du corps expéditionnaire français aux Dardanelles.
- 20 novembre 1934 : M. Claude FARRÈRE (commandant BARGONE), président de l'Association des écrivains anciens combattants.
- 29 novembre 1934 : M. MACHNIK, vice-président de la Commission de l'armée au Parlement tchécoslovaque, et le lieutenant-colonel VLTAVSKY, attaché militaire auprès de la légation de Tchécoslovaquie à Paris.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est riche de 20.000 volumes environ.

Les ouvrages qui la composent sont, pour la plus grande partie, consacrés à l'instruction militaire : Traités d'art militaire, études sur la stratégie et la tactique, règlements dans leurs textes et leur application, histoires des guerres, mémoires et biographies militaires, revues militaires, etc...

Mais la bibliothèque renferme aussi une ample documentation sur toutes les questions qui touchent à la culture générale : Histoire, géographie, lettres, sciences, arts.

Son domaine le plus complet est, cela va sans dire, celui de l'art équestre : Traités d'équitation et d'hippologie dont certains ont une grande valeur artistique.

Parmi les plus précieux, sinon les plus rares ou les plus utiles, nous citerons :

— L'ouvrage en langue italienne de GIORDANO ROFFO qui est le plus ancien traité connu d'hippiatrie (1215), manuscrit de la main de l'auteur, écuyer en chef des écuries de l'empereur FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

— Les ouvrages de maîtres italiens : RUELLO (1530), GRISONI (1550), SILICO (1598), FIESCHI (1603), ANTONIO FERRARO (1620) et ceux de maîtres espagnols : DIAZ (1511), de la REYNA (1552), MANCANAS (1570), VERGAS (1600), de VILLA LOBOS (1605).

Enfin la collection complète des œuvres des grands écuyers français : Frédéric GRISON (1584), de la BROUE (1602), LAURENT RUSE (1610), de MENOUE (1651), de PLUVINEL (1660), SOLLEYSSEL (1677), GASPARD de SAUNIER (1750), de la GUÉRINIÈRE (1751), etc..., etc..., SAINT-PHALLE (1901).

La bibliothèque est ouverte à tous les officiers (cadre et élèves) qui y trouvent la plupart des grandes revues (Revue des Deux-Mondes, Revue de Paris, Conferencia, revues militaires, etc..., etc...).

En annexe de la bibliothèque fonctionne la petite bibliothèque personnelle des officiers du cadre qui achète les ouvrages n'offrant pas un intérêt d'instruction (romans, etc..., etc...).

ARTICLE VIII

CHARGES SUPPLÉMENTAIRES

On aurait un aperçu incomplet de l'activité de l'École si on ne notait pas les charges supplémentaires qui incombent à cet établissement :

- Cours de franchissement de grade (cavalerie et train).
- Cours de formation de chef de canton de commission régulatrice routière.
- Écoles de perfectionnement des officiers et sous-officiers de réserve.

I. — COURS DE FRANCHISSEMENT DE GRADE.

a) Le cours de la cavalerie fonctionne en annexe du Centre d'études tactiques de cavalerie de VERSAILLES où doivent passer les capitaines de toutes armes au moment de leur promotion au grade supérieur.

Ce cours, dirigé par le général commandant l'École, est suivi par les capitaines de cavalerie (durée : une semaine environ). Cette mesure maintient une étroite liaison entre

le « Centre d'études tactiques de Versailles » et l'« École de Saumur », mais surtout elle a un puissant effet moral sur les cadres de la cavalerie qu'elle replonge dans la vivifiante atmosphère de la « Maison-Mère de l'arme ».

b) Un cours analogue existe pour l'arme du train (durée : quinze jours).

II. — COURS DE FORMATION DE CHEF DE CANTON DE COMMISSION RÉGULATRICE.

Ce cours, dont le titre seul définit nettement l'objet, a une durée d'une semaine. Il est suivi par des officiers de l'active et des officiers de la réserve dont le ministre fixe chaque année l'effectif (60 officiers environ).

III. — ÉCOLES DE PERFECTIONNEMENT DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE.

Le groupement des Écoles de perfectionnement des officiers et des sous-officiers de réserve de l'arrondissement de SAUMUR est rattaché à l'École militaire et d'application de la cavalerie et du train.

Ces écoles ont pour objet « de développer l'instruction militaire des cadres de la réserve et de les préparer à leur rôle en campagne ».

Le général commandant l'École est chargé du contrôle du groupement.

Un officier supérieur du cadre de l'École remplit les fonctions de directeur du groupement; il est assisté d'un officier adjoint.

Le directeur administre :

Quatre écoles d'officiers (80 inscrits).	} Total :
Dix écoles de sous-officiers (350 inscrits).	
Un cours de spécialité (190 inscrits).	

600 élèves environ.

Les instructeurs de ces diverses écoles sont recrutés :

— Dans le cadre de l'École militaire et d'application de la cavalerie et du train (22 officiers).

— Dans la gendarmerie (1 officier).

— Parmi les officiers de réserve du groupement (8 officiers de réserve).

Le cadre des moniteurs comprend :

— Sept sous-officiers de l'École de Saumur.

— Six sous-officiers de la gendarmerie.

Le matériel nécessaire pour l'instruction (armes, champs de tir, etc..., etc...) est fourni par l'École de Saumur.

CHAPITRE IX

ÉCOLE D'APPLICATION DU SERVICE VÉTÉRINAIRE DE L'ARMÉE ⁽¹⁾

ARTICLE PREMIER

LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE AVANT LA FONDATION DE L'ÉCOLE

A l'origine, les vétérinaires militaires ne passaient pas par SAUMUR.

a) Jusqu'en 1813, ils provenaient de « sujets détachés à l'École d'ALFORT (2) pendant quatre ans, par les colonels de cavalerie, pour y être instruits dans l'art vétérinaire afin d'exercer cet art dans les corps de troupe montés ». Ces militaires avaient le grade de maréchal des logis, ils eurent ensuite le titre de maître-maréchal, puis celui d'artiste vétérinaire.

b) De 1813 à 1854, ils se recrutèrent parmi les élèves sortis des écoles vétérinaires où vingt places étaient réservées « aux fils des vétérinaires en activité ou pensionnés, aux fils de cavaliers et de maréchaux-ferrants, aux enfants de troupe à cheval ». A leur sortie de l'École ces élèves-militaires étaient versés dans les régiments avec le titre de

(1) Cette appellation n'est pas officielle, mais elle est communément employée, le caractère de l'enseignement qui y est donné la justifie.

(2) Fondée en 1766.

maréchal-vétérinaire, puis celui de maréchal-expert, puis celui de vétérinaire et enfin avec le grade de sous-officier, puis celui d'officier (décret impérial de 1852).

L'ordonnance du 10 mars 1825 affecta à l'École royale de cavalerie un vétérinaire en premier et un vétérinaire en second pour y assurer le service, « y professer un cours d'hippiatrique et y diriger l'École de maréchalerie » (1).

Le premier chef de service fut le vétérinaire en premier HAVOUX (1827-1848).

ARTICLE II

L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

L'École vétérinaire de SAUMUR fut fondée par le décret impérial du 17 octobre 1853.

L'année suivante, l'École recevait la première promotion régulière de vétérinaires destinés à la carrière militaire.

Ces jeunes élèves provenaient de l'École civile d'ALFORT où ils avaient fait quatre ans d'études; ils étaient envoyés à SAUMUR avec le titre d'aides-vétérinaires stagiaires pour « y être initiés à la médecine vétérinaire militaire, au service régimentaire sous les ordres du vétérinaire chef de service de l'École et acquérir les principes de l'équitation sous la direction des écuyers ».

Le premier directeur de l'École vétérinaire de SAUMUR fut le vétérinaire en premier VALLON.

Sorti de l'École vétérinaire de LYON (1841) (2), il avait été directeur du Haras de MOSTAGANEM, puis chargé d'une mission en SYRIE et enfin envoyé à SAUMUR où il remplissait les doubles fonctions de professeur d'hippologie et de directeur du Haras d'étude.

Cet éminent professeur instruisit dix promotions de vétérinaires et mourut en 1864.

L'École vétérinaire fut installée dans le petit domaine du Haras d'étude où elle subsiste encore aujourd'hui après s'être notablement agrandie.

L'enseignement vétérinaire était établi sur des bases solides, il ne fera que se développer et se préciser.

Le décret du 30 août 1876 décida que l'École de SAUMUR recruterait ses élèves dans les trois écoles vétérinaires civiles de LYON, TOULOUSE et ALFORT où des bourses militaires furent instituées.

(1) L'École de maréchalerie fut créée par l'ordonnance du 23 juillet 1826.

(2) L'École vétérinaire de LYON avait été fondée sous le règne de Louis XV (1762).

Les cours furent d'une année, ils eurent pour objet « de compléter l'instruction techniques des aides-vétérinaires stagiaires nouvellement promus, de leur enseigner l'équitation et de les initier au service régimentaire ».

A partir de 1894, l'installation du service vétérinaire subit de nombreuses transformations :

— Construction de bureaux, d'une pharmacie, d'une salle de cours et d'une bibliothèque dans l'ancien pavillon d'ARBOVAL (1894).

— Aménagement d'une salle de chirurgie dans les anciennes écuries des PYRAMIDES (1895).

— Aménagement de boxes d'hospitalisation, d'un laboratoire et de salles de collections sur l'emplacement des écuries SOMO-SIÉRA (1901).

La loi du 15 mars 1901 remplaça le titre de « chef du service vétérinaire de l'École de cavalerie » par celui de « directeur du service et chef de la division des aides-vétérinaires stagiaires » et une décision ministérielle de la même année porta à quatre le nombre des vétérinaires professeurs :

Un vétérinaire principal directeur.

Un vétérinaire en premier chef de clinique.

Un vétérinaire en second chef adjoint de clinique.

Un vétérinaire en premier (détaché d'un régiment) professeur de maréchalerie.

Le programme de l'enseignement donné aux aides-vétérinaires stagiaires était complété. Il devait désormais comprendre :

a) Une instruction technique :

Inspection des viandes, des animaux de boucherie et des conserves.

Cours de pathologie militaire et d'épizooties.

Extérieur du cheval.

Zootéchnie, hygiène hippique militaire.

Maréchalerie.

Clinique et pharmacologie.

Ophthalmoscopie, microbiologie.

b) Une instruction militaire :

Équitation.

Maniement et emploi du sabre et du revolver.

Notions de topographie.

Escrime.

La loi des cadres du 13 juin 1913 donna au vétérinaire directeur le titre définitif de « Directeur du service et de l'enseignement vétérinaires ».

Au cours de la longue période qui s'étend depuis la fondation de l'École jusqu'à la grande guerre (1853-1914), trois grands noms se détachent :

— Celui du vétérinaire en premier VALLON (1854-1867), dont le Cours d'hippologie, en deux volumes (1863), est encore classique.

— Celui du vétérinaire principal JACOULET (1896-1899), dont l'habileté opératoire et les importants travaux sur l'ostéitisme ont eu une réputation mondiale.

— Celui du vétérinaire major de 1^{re} classe JOLY (1908-1913), qui fut le digne continuateur de son maître JACOULET.

ARTICLE III

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE APRÈS LA GRANDE GUERRE

C'est au vétérinaire major de 1^{re} classe CARITTE (1919-1924) que revint la lourde tâche de réorganiser, après la grande guerre, le service vétérinaire de l'École de cavalerie.

Pour cette réorganisation, il prit comme base l'ancien cadre de ce service et renoua fidèlement les traditions.

En 1931, le laboratoire clinique fut entièrement modernisé et doté des appareils les plus perfectionnés, notamment en ce qui concerne l'équipement radiologique et l'emploi des rayons ultra-violets.

Une chambre à sulfuration modèle fut construite en remplacement de celle par trop rudimentaire du lazaret.

ARTICLE IV

L'ÉCOLE MODERNE

L'École est aujourd'hui parfaitement outillée pour remplir le rôle qui lui est assigné.

A) Le CADRE PROFESSEUR est constitué par :

— Un vétérinaire lieutenant-colonel (ou commandant) directeur du service et de l'enseignement, chargé de l'hygiène, de la zootechnie appliquée et de l'hippologie.

— Un vétérinaire commandant (ou capitaine) professeur de clinique, de pathologie et d'épidémiologie, chargé du laboratoire.

— Un vétérinaire capitaine chef de clinique, professeur de législation et d'administration vétérinaires militaires.

— Un vétérinaire capitaine professeur de maréchalerie, chargé en outre de l'inspection des animaux et des viandes destinées à la troupe.

Ce cadre est appelé à participer à l'instruction des brigades d'élèves de la cavalerie et du train (conférences et exercices pratiques concernant : l'hygiène générale; l'examen des denrées fourragères, des produits de substitution et des viandes; l'hippologie, etc...).

B) Les INSTALLATIONS comprennent :

a) La salle d'honneur de l'École vétérinaire avec le mémorial qui porte les noms des 51 vétérinaires disparus au cours de la grande guerre et une riche bibliothèque technique.

b) Les bâtiments administratifs (bureaux des professeurs, salle de garde du maréchal infirmier de service, etc..., etc...).

c) L'hôpital d'instruction avec ses boxes spacieux et aérés, transformables à volonté chacun en deux intervalles permettant d'abriter 72 sujets (malades ou accidentés) et dont une aile est spécialement affectée aux contagieux.

d) La droguerie (médicaments, matériel de pansement, eau chaude, etc..., etc...).

e) La salle de chirurgie, vaste et lumineuse, permettant au chirurgien d'intervenir de jour et de nuit dans d'excellentes conditions. Elle comporte un appareil de contension (système VINSOT) et un lit de paille baché avec appareil de levage.

f) La pharmacie chirurgicale dotée de l'outillage le plus moderne (étuves de stérilisation, appareil radiographique, appareil producteur de rayons ultra-violet, etc...).

g) Le laboratoire de chimie biologique et de microbiologie disposant d'une instrumentation perfectionnée.

h) Les salles de collection avec leurs herbiers et leurs pièces anatomiques.

j) La chambre de sulfuration } aménagées d'après les principes les plus modernes.

i) La salle d'autopsie

k) Le jardin botanique où sont cultivés des spécimens des principales plantes fourragères.

l) Le pédiluve.

m) Le lazaret (5 places), construit en bordure de la route du BRAY.

C) RECRUTEMENT DES ÉLÈVES.

L'École reçoit deux catégories d'élèves :

— Les vétérinaires qui se destinent à la carrière militaire (E. O. A.).

— Les vétérinaires de réserve (E. O. R.).

Les premiers (vétérinaires E. O. A.) se recrutent par voie de concours à la sortie d'une des trois écoles nationales vétérinaires (LYON, TOULOUSE, ALFORT).

Ils suivent à SAUMUR un cours de dix mois à l'issue duquel ils sont affectés à un corps de troupe monté avec le grade de sous-lieutenant (effectif : 10 à 15).

Les seconds (vétérinaires E. O. R.) proviennent également des écoles nationales vétérinaires. Ils doivent être pourvus du certificat de fin d'études et du brevet de préparation militaire supérieure. Ils sont incorporés comme adjudants et, en fin de cours (trois mois) sont affectés à un corps de troupe monté. S'ils deviennent docteur dans les cinq mois qui suivent leur incorporation, ils sont promus vétérinaires sous-lieutenants au titre de la réserve et achèvent dans ce grade leur service militaire légal (effectif : 60 à 80).

Les uns et les autres reçoivent une instruction technique, militaire et équestre basée sur les mêmes principes mais suivant des programmes qui sont adaptés à la longueur des stages.

ÉCOLE MILITAIRE DE MARÉCHALERIE

L'École militaire de maréchalerie — la seule École de maréchalerie existant en France — fonctionne en annexe du service vétérinaire.

Elle est dirigée par le capitaine vétérinaire professeur de maréchalerie qui dispose de maîtres maréchaux moniteurs; elle comprend des ateliers de forge et une collection complète de fers normaux et pathologiques.

Elle constitue un merveilleux champ d'observation, d'expérimentation et d'enseignement et répond entièrement à son triple objet qui est :

- D'instruire les élèves vétérinaires (E. O. A. et E. O. R.).
- De former au point de vue théorique et pratique les maréchaux-ferrants des corps de troupe (150 à 200 élèves par an).
- D'assurer la ferrure des chevaux de l'École (cavalerie et train).



LE COMMANDANT LESAGE, MONTANT « TAINE »

PL. XXXII

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

CHAPITRE X

CENTRE DE PRÉPARATION AUX CONCOURS HIPPIQUES INTERNATIONAUX

ARTICLE PREMIER

Un Centre de préparation aux épreuves hippiques internationales fut créé à SAUMUR en 1922, dans le but « de diriger spécialement en vue de chaque épreuve envisagée la préparation, l'entraînement, la mise en condition des cavaliers et des chevaux ».

La direction de ce Centre fut confiée au lieutenant-colonel HAENTJENS, ancien écuyer, qui s'était acquis, tant en France qu'à l'étranger, une autorité incontestée dans les milieux hippiques.

En 1929, le Centre prit le nom de Centre de préparation aux concours hippiques internationaux et son objet fut précisé comme suit : « La préparation des concours internationaux à l'École de cavalerie a pour objet de constituer, en cavaliers et en chevaux, le fond des équipes destinées à représenter la France dans ces compétitions. »

Enfin en 1933 le Centre fut réorganisé sur les bases suivantes :

Le Centre est placé sous l'autorité du général commandant l'École militaire et d'application de la cavalerie et du train.

Il doit organiquement comprendre :

- Un chef d'escadrons, chef du Centre.
- Huit officiers subalternes.
- Un sous-officier maréchal (détaché de la maréchalerie de l'École) :
- Des gradés, cavaliers de manège, spahis, en nombre suffisant pour assurer l'entretien des chevaux du Centre.
- Cinquante chevaux (effectif maximum).

Ce Centre dispose pour la préparation de ses équipes :

- D'un manège (Manège Margueritte).
- D'une carrière (Carrière du Paddock).
- D'un terrain de parcours (Terrain des Huraudières).

En 1934, « l'Équipe française des concours hippiques internationaux » avait la composition suivante :

Commandant de LAISSARDIÈRE,
Capitaine DURAND,
Lieutenant BENOIST-GIRONNIÈRE,
Lieutenant BIZARD,
Lieutenant de BUSNEL,
Lieutenant de BARTILLAT,
Lieutenant de MAUPÉOU,
Lieutenant de TILIÈRE,

} du Centre de préparation
aux concours hippiques
internationaux de Saumur.

Capitaine du BREUIL, instructeur à l'École spéciale militaire.

Lieutenant CAVAILLÉ, instructeur d'équitation à l'École militaire et d'application de la cavalerie et du train.

Capitaine CLAVÉ, du 11^e régiment de cuirassiers.

Lieutenant de CASTRIES, du 11^e régiment de cuirassiers.

ARTICLE II

Il n'est pas possible d'inclure au complet dans cet historique de l'École de SAUMUR le palmarès des succès remportés par les équipes françaises aux différents concours hippiques internationaux. Nous nous bornerons à mentionner les victoires les plus marquantes (1^{er} Prix) en prenant comme point de départ l'année 1930.

PRINCIPALES ÉPREUVES INTERNATIONALES GAGNÉES
(premiers prix)

ANNÉES	ÉPREUVES	CAVALIERS	CHEVAUX
I. — CONCOURS DE BERLIN			
1934	1. Record du saut en hauteur et en largeur.	Capitaine DURAND.	Berceuse } Asmodée } ex aequo. Tenace }
	2. Prix des Étrangers	Lieutenant BIZARD	Asmodée } Wednesday } ex aequo.
	3. Prix de BERLIN	Lieutenant de CASTRIES.	Tenace.
II. — CONCOURS DE BOSTON			
1931	1. Hunter (class 95 A)	Lieutenant du BREUIL	Laitue.
	2. Officiers-Chargers (class 102).	Lieutenant du BREUIL	Welcome.
	3. Hunter Jumper (class 95).....	Lieutenant du BREUIL	Welcome.
	4. Six Foot Curse (class 94).	Lieutenant du BREUIL	Welcome.
1932	1. Class 86	Lieutenant CAVAILLÉ	César.
	2. Class 88	Lieutenant CAVAILLÉ	César.
	3. Class 89	Lieutenant CAVAILLÉ	Champagne.
	4. Class 91	Lieutenant de TILIÈRE	Cambronne } Acis } ex aequo.
III. — CONCOURS DE BRUXELLES			
1930	1. Championnat du saut en hauteur	Commandant LONGIN-SPINDLER	Henri IV.
	2. Prix des Habits rouges	Capitaine CLAVÉ	Le Trouvère.
1932	1. GRAND PRIX	Lieutenant de CASTRIES.	Tenace.
	2. Classement individuel de la Coupe des Nations.	Lieutenant de CASTRIES.	Tenace.
1933	1. Prix des Syndicats.....	Lieutenant BIZARD	Pantin.
	2. Saut en hauteur	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
	3. Prix des Habits rouges	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
	4. GRAND PRIX	Lieutenant de CASTRIES.	Robespierre.

IV. — CONCOURS DE DUBLIN

1931	1. Military Compétition.	Lieutenant du BREUIL	Papoll.
1933	1. COUPE des NATIONS	Lieutenant de TILIÈRE	Papillon.
		Lieutenant CAVAILLÉ	Olivette.
		Lieutenant du BREUIL	Exercice.
	2. Canadian Trophy	Lieutenant CAVAILLÉ	Olivette.
1934	3. Coupe de la Cavalerie suisse	Lieutenant CAVAILLÉ	Olivette.
	1. Championnat des murs et barres	Lieutenant de BARTILLAT	Welcome.
	2. Canadian Trophy	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Exercice.

V. — CONCOURS DE FLORENCE

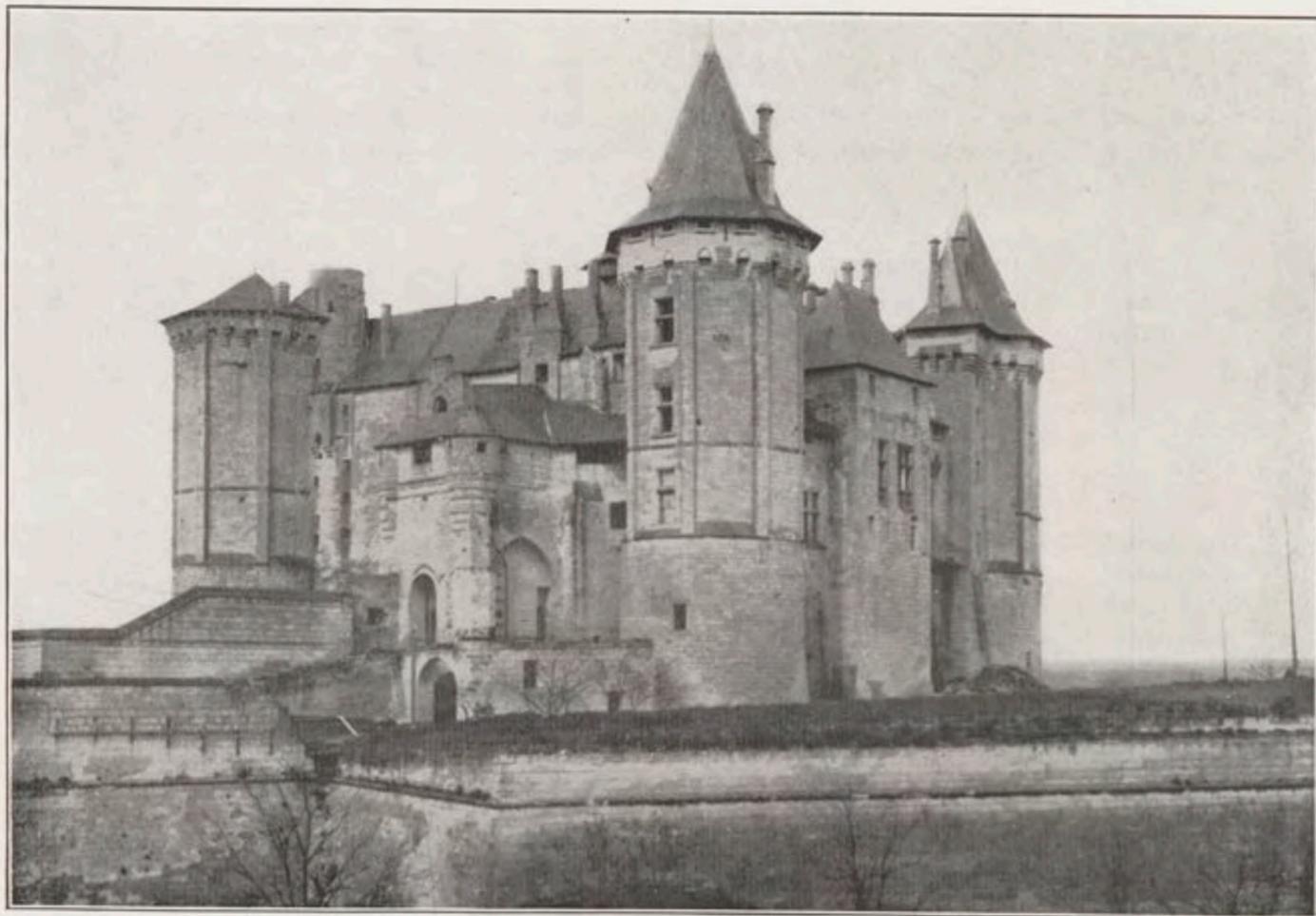
1933	1. Prix Giglio.	Capitaine du BREUIL	Ciguë.
	2. Prix de l'Arno.	Capitaine du BREUIL	Ciguë.

VI. — CONCOURS DE GENÈVE

1930	1. Prix d'ouverture.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Vermouth.
	2. Prix du Salève.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Vermouth. Pair.
	3. GRAND PRIX MILITAIRE.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Vermouth.
	4. Prix du Jura.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Pétillante.
	5. Prix du Rhône.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN.	Pair.
1933	1. COUPE des NATIONS	Capitaine CLAVÉ	Judex.
		Lieutenant de MAUPEOU.	Saïda.
		Lieutenant de BARTILLAT	Royal.
		Lieutenant de CASTRIES.	Robespierre.
	2. Prix individuel de la Coupe des Nations.	Lieutenant de BARTILLAT	Royal.
	3. GRAND PRIX	Lieutenant de CASTRIES.	Wednesday.
1934	4. Championnat de Genève.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
	5. Prix de l'Association des intérêts de Genève.	Lieutenant de TILIÈRE	Papillon.
	1. Prix d'ouverture.	Lieutenant de BUSNEL	Castagnette.
	2. Championnat de Genève.	Lieutenant BIZARD	Trévoux.

VII. — CONCOURS DE LISBONNE

1934	1. Prix de la Société hippique.	Lieutenant de TILIÈRE	Papillon. Fougua.
	2. Épreuve des six barres	Capitaine DURAND.	Henri IV.
	3. Coupe d'honneur.	Capitaine CLAVÉ	Irish Quaker.



PL. XXXIV

LE CHATEAU DE SAUMUR

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

VIII. — CONCOURS DE LONDRES

1930	1. Gold Cap	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	2. Class 92 SA	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	3. Class 93 SA	Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday
		Lieutenant BIZARD	Pair
	4. Class 92 SB	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	5. Prix des officiers étrangers et des Dominions	Lieutenant BIZARD	Coquette.
	6. Coupe de Hollande	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	7. Coupe du Daily Mail	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
1931	1. COUPE du PRINCE de GALLES (Coupe des NATIONS)	Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday.
		Lieutenant BIZARD	Pair.
		Lieutenant GIBAULT	Mandarin.
	2. Class 71 SB	Lieutenant BIZARD	Pair.
	3. Class 74 SA	Lieutenant BIZARD	Pair.
	4. Coupe de Hollande	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
1932	1. COUPE du PRINCE de GALLES (Coupe des NATIONS)	Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday.
		Capitaine NOBILI	Chérubin.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	2. Classement individuel de la Coupe des Nations	Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday.
		Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday.
	3. Class 66 SA	Capitaine NOBILI	Tonkin.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	4. Class 66 SB	Commandant de LAISSARDIÈRE	Espiatz.
	5. Class 66 SC	Commandant de LAISSARDIÈRE	Champagne.
		Capitaine NOBILI	Chérubin.
6. Class 67 SA	Commandant de LAISSARDIÈRE	Champagne.	
	Lieutenant BIZARD	Arcachon.	
	7. Class 67 SB	Commandant de LAISSARDIÈRE	Wednesday.
	8. Class 69 SC	Lieutenant BIZARD	Pantin.
	9. Coupe BALLY CUMBER	Lieutenant BIZARD	Pantin.
	10. Prix de Hollande	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
1934	1. COUPE du PRINCE de GALLES (Coupe des NATIONS)	Commandant de LAISSARDIÈRE	Espiatz.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
		Lieutenant de MAUPEOU	Saïda.
	2. Championnat du saut en hauteur	Lieutenant de MAUPEOU	Trévoux.
	3. Coupe du Daily Mail	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	4. Class 73	Lieutenant de MAUPEOU	Saïda.
	5. Class 68 B	Commandant de LAISSARDIÈRE	Trévoux.
	6. Class 69 B	Lieutenant BIZARD	Ultor.

} ex aequo.

IX. — CONCOURS DE LUCERNE

1930	1. Prix du Righi	Lieutenant BIZARD	Pantin.
	2. Coupe de la Cavalerie suisse	Lieutenant de BREUIL	Laitue.

ANNÉES	ÉPREUVES	CAVALIERS	CHEVAUX
1931	1. Prix du Saint-Gothard	Lieutenant du BREUIL	Welcome. Obscur.
	2. Prix du Mggenhorn.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN	Pair.
1934	1. Prix du Saint-Gothard	Lieutenant de CASTRIES	Tenace. Wednesday.
	2. COUPE des NATIONS.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
		Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	Lieutenant de BARTILLAT.	Welcome.	
	3. Classement individuel de la Coupe des Nations.	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	4. Prix de la ville de Lucerne	Lieutenant de CASTRIES	Wednesday.

X. — CONCOURS DE MADRID

1931	1. Prix de la Société hippique.	Capitaine de CARRÈRE.....	Anousta.
1932	1. Épreuve de puissance	Capitaine CLAVÉ	Obscur.
1934	1. Coupe de la Cavalerie italienne.	Capitaine CLAVÉ	Irish Quaker.
	2. Prix Despédida.	Lieutenant de TILIÈRE.....	Papillon.
	3. Prix Potentia.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
		Capitaine DURAND.....	Henri VI.
	4. COUPE des NATIONS.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.	
	Lieutenant de TILIÈRE... ..	Wednesday.	
	5. Classement individuel de la Coupe des Nations.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.

XI. — CONCOURS DE NEW-YORK

1931	The Commandan.	Lieutenant du BREUIL.....	Laitue.
1932	1. Coupe BOWMAN	Lieutenant CAVAILLÉ	César.
	2. Class 123	Lieutenant CAVAILLÉ	César.
	3. GRAND PRIX (class 128).....	Capitaine CLAVÉ	Judex
		Lieutenant de TILIÈRE.....	Acis
		Lieutenant de CASTRIES	Henri IV
		Lieutenant de BARTILLAT.	Rollot
		Lieutenant de BARTILLAT.	Rollot.
	2. COUPE des NATIONS.	Capitaine CLAVÉ	Welcome.
		Lieutenant de CASTRIES	Henri VI.
		Lieutenant de BARTILLAT.	Saïda.
		Lieutenant de BARTILLAT.	Rollot.

ANNÉES ÉPREUVES CAVALIERS CHEVAUX

XII. — CONCOURS DE NICE

1930	1. Prix de la duchesse d'AOST.	Lieutenant du BREUIL.....	Salamandre. Popol.
	2. Prix du Comité des fêtes et des sports.	Lieutenant du BREUIL.....	Salamandre.
	3. Prix de la Turbie	Lieutenant GUDIN de VALLERIN	Pair.
	4. Prix Pierre Gauthier	Commandant de LAISSARDIÈRE.....	Kerma.
	5. Coupe de la Cavalerie française.	Lieutenant GUDIN de VALLERIN	Vermouth.
	6. Prix de la Victoire.....	Lieutenant GUDIN de VALLERIN Lieutenant de TILIÈRE.....	Laitue } Pair } ex aequo.
1931	1. Prix du Comité technique.	Capitaine BERTRAN de BALLANDA. .	Papillon XIV.
	2. Coupe de la Cavalerie française.	Lieutenant du BREUIL..... Lieutenant BIZARD	Arcachon } Popol } ex aequo.
	3. Prix des Arènes	Capitaine CLAVÉ	Robespierre.
1932	1. Coupe de l'Armée polonaise.....	Lieutenant de TILIÈRE.....	Wednesday.
	2. GRAND PRIX de la ville de NICE.	Capitaine NOBILI.	Chérubin.
1933	1. Coupe de l'Armée polonaise.....	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	2. GRAND PRIX de MONACO	Lieutenant BIZARD	Royal.
	3. Coupe de la Cavalerie portugaise	Capitaine CLAVÉ	Judex.
	4. COUPE des NATIONS	Capitaine CLAVÉ	Judex.
		Lieutenant du BREUIL.....	Royal.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	Lieutenant CAVAILLÉ.....	Olivette.	
1934	1. Prix de la duchesse d'AOST.	Capitaine CLAVÉ	Irish Quaker. Volant III.
	2. Coupe de la Cavalerie suisse	Capitaine CLAVÉ	Irish Quaker.

XIII. — CONCOURS DE PARDUBICE

1931	1. Prix de la Société équestre paysanne tchécoslovaque	Lieutenant BRO de COMÈRES.....	Avion.
	2. Prix du Ministère de la Défense nationale	Commandant MARION.	Vélodrome.

XIV. — CONCOURS DE ROME

1930	1. Prix du Capitole	Lieutenant BIZARD	Pair.
	2. GRAND PRIX de la ville de ROME. ...	Lieutenant du BREUIL.....	Vermouth.
1931	1. Prix des officiers étrangers	Capitaine BERTRAN de BALLANDA. .	Papillon XIV. Fleurance.
	2. Coupe de la Cavalerie italienne.	Lieutenant de TILIÈRE.	Acis.
	3. GRAND PRIX de la ville de ROME. ...	Lieutenant du BREUIL.....	Welcome.

ANNÉES	ÉPREUVES	CAVALIERS	CHEVAUX
1932	1. Classement individuel de la Coupe des Nations	Lieutenant du BREUIL.....	Ciguë.
	2. GRAND PRIX de la ville de ROME. ...	Lieutenant GUDIN de VALLERIN	Vermouth.
1933	1. GRAND PRIX de la ville de ROME. ...	Lieutenant du BREUIL.	Exercice.
1934	1. Prix Esquilino	Lieutenant BIZARD	El Taillée.
	2. Classement individuel de la Coupe des Nations.	Lieutenant de MAUPEOU	Espiatz.
	3. GRAND PRIX de la ville de ROME. ...	Lieutenant de MAUPEOU	Espiatz.

XV. — CONCOURS DE SPA

1931	1. Prix du Casino	Lieutenant BIZARD	Carthage.
1932	1. Prix des Hôtels	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
		Lieutenant de MAUPEOU.	Spergule.
	2. Prix de Creppe	Lieutenant GUDIN de VALLERIN	Maritza.
	3. Épreuve du saut en hauteur	Capitaine NOBILI.	Chérubin.
	4. Prix des adieux.	Lieutenant de MAUPEOU	Castagnette.
	5. COUPE des NATIONS	Capitaine de TAURINES.	Robespierre.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
		Lieutenant de MAUPEOU	Spergule.
1933	1. Épreuve du saut en largeur	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	2. Prix des Hôtels.	Capitaine CLAVÉ	Judex.
		Lieutenant de CASTRIES	Wednesday.
	3. Prix de Creppe	Lieutenant de BARTILLAT	Débit.
	4. GRAND PRIX.	Lieutenant de MAUPEOU	Castagnette.
		Capitaine CLAVÉ	Judex.
	5. Compétition franco-belge.	Lieutenant de CASTRIES	Wednesday.
		Lieutenant de BARTILLAT.	Royal.
1934	1. Prix du Casino	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	2. Épreuve du saut en largeur.	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	3. Prix du Cercle équestre.	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	4. Prix de Varaux.	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
			Wednesday.

XVI. — CONCOURS DE TORONTO

1932	1. Saut par équipe de trois	Capitaine CLAVÉ	Judex.
		Lieutenant de TILIÈRE.	Acis.
		Lieutenant CAVAILLÉ	César.
	2. Class 1923	Lieutenant CAVAILLÉ.	Champagne } ex aequo.
		Lieutenant de TILIÈRE.	Cambronne }
1934	1. GRAND PRIX.	Lieutenant de CASTRIES	Henri VI.
	2. Épreuve de puissance	Lieutenant de BARTILLAT.	Saïda.



a



c



PL. XXXV CENTRE DE PRÉPARATION (Phot. Blanchaud, Saumur.)
 AUX CONCOURS HIPPIQUES INTERNATIONAUX

De gauche à droite : Lieutenant d'Huriel Bartillat, lieutenant de Maupéou d'Ableiges, lieutenant de Busnel, lieutenant Bizard, commandant Trambly de Laissardière, lieutenant Benoist-Gironnière, lieutenant Taupinart de Tilière, capitaine Durand



b

- a — Lieutenant Benoist-Gironnière
- b — Capitaine Durand
- c — Lieutenant d'Huriel Bartillat
- d — Lieutenant Taupinart de Tilière



d



PL. XXXVI

VERMOUTH

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(monté par le lieutenant Gudin de Vallerin)

ANNÉES	ÉPREUVES	CAVALIERS	CHEVAUX
—	—	—	—

XVII. — CONCOURS DE TURIN

1930	1. Coupe de la ville de TURIN.	Lieutenant BIZARD	Arcachon.
	2. Prix Carcilio Metello.	Lieutenant BIZARD	Arcachon.

XVIII. — CONCOURS DE VARSOVIE

1930	1. Prix d'ouverture	Capitaine BERTRAN de BALLANDA .	Bolivar.
	2. Coupe de l'Armée polonaise.	Lieutenant du BREUIL.	Don Giovanni. Popol.
1931	1. Prix Robert Calon.	Lieutenant du BREUIL.	Popol.
	2. Prix Frédéric Jurjeviez	Lieutenant du BREUIL.	Popol.
	3. Coupe de l'Armée polonaibe	Lieutenant du BREUIL.	Popol. Welcome.
	4. Prix des Armées étrangères	Capitaine BERTRAN de BALLANDA .	Bolivar.
	5. Prix des adieux	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
1933	1. Prix d'ouverture	Lieutenant CAVAILLÉ	Olivette.
	2. Épreuve du saut en hauteur	Lieutenant CAVAILLÉ	Champagne.
1934	1. Prix du Ministère des Affaires étrangères.	Capitaine GUDIN de VALLERIN	Exercice.
	2. Épreuve du saut en hauteur	Capitaine GUDIN de VALLERIN	Champagne. Écuyère.

XIX. — CONCOURS DE VIENNE

1934	1. Prix de Schonbrunn	Lieutenant de CASTRIES	Tenace. Wednesday.
	2. Prix Stéphan Sturm.	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	3. Prix du prince Eugène (épreuves de puissance).	Capitaine CLAVÉ	Henri VI.
	4. Prix des vainqueurs.	Lieutenant BIZARD	Trévoux.
	5. Prix du Danube	Lieutenant de CASTRIES	Tenace.
	6. Prix du Kahlenberg.	Lieutenant BIZARD	Trévoux Asmodée } Arcachon } ex aequo.
	7. COUPE des NATIONS.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.
		Capitaine GUDIN de VALLERIN	Exercice.
		Lieutenant BIZARD	Arcachon.
		Lieutenant de CASTRIES	Arcachon.
	8. Classement individuel de la Coupe des Nations.	Capitaine CLAVÉ	Volant III.

ARTICLE III

LES GRANDS VAINQUEURS
DANS LES ÉPREUVES INTERNATIONALES (1930-1934)

NOM ET ORIGINES DU CHEVAL	PREMIERS PRIX	AUTRES PRIX	CAVALIERS
1. ARCACHON (demi-sang), né en 1922 à Caen, par Gambaiseuil (p. s.) et une fille de Valet de Pique (½ s.)	24	37	Lieutenant BIZARD.
2. PAIR (demi-sang), né en 1915 à Saint-Lô, par Nemours (½ s.) et Granette (½ s.)	10	22	Capitaine GUDIN de VALLERIN. Lieutenant BIZARD.
3. WELCOME (demi-sang anglo-arabe), né en 1923 à Saint-Jean-d'Angély, par Inops (p. s. a. ar.) et une fille de Tomaro (½ s.)	7	22	Capitaine du BREUIL. Lieutenant de BARTILLAT.
4. POPOL (demi-sang), né en 1916 à Aurillac, par Nemrod (p. s.) et Séquédilla (½ s.)	7	13	Capitaine du BREUIL.
5. CHAMPAGNE (demi-sang), né en 1924 à Caen, par Gambaiseuil (p. s.) et une fille de Jacobra (½ s.)	6	18	Commandant de LAISSARDIÈRE. Capitaine GUDIN de VALLERIN. Lieutenant CAVAILLÉ.
6. PAPILLON XIV (demi-sang anglo-arabe), né en 1912 à Mérignac, par Léonce (½ s.) et Sédéville (½ s.)	6	18	Capitaine BERTRAN de BALLANDA. Lieutenant de TILIÈRE.
7. VERMOUTH (demi-sang), né en 1915 à Mâcon, par Marsan (p. s.) et une fille de Restaurateur (½ s.) (1)	6	17	Capitaine CARBON. Capitaine de TAURINES. Capitaine GUDIN de VALLERIN. Capitaine du BREUIL.
8. TRÉVOUX (demi-sang), né en 1919 à Mâcon, par Ourson (½ s.) et une fille de Hoffmann (½ s.)	5	18	Commandant de LAISSARDIÈRE. Lieutenant BIZARD. Lieutenant de MAUPEOU.
9. OLIVETTE (pur sang anglo-arabe), née en 1925 à Caen, par Vélox (p. s. a.-ar.) et Osnie (p. s. a.-ar.)	5	16	Lieutenant CAVAILLÉ.

(1) **VERMOUTH** avait déjà gagné, avant 1930, 63 prix (dont 8 premiers).

NOM ET ORIGINES DU CHEVAL	PREMIERS PRIX	AUTRES PRIX	CAVALIERS
10. CÉSAR (demi-sang anglo-arabe), né en 1924 par Diamant (½ s. a.-ar.) et une fille de Kalin (p. s. ar.).....	5	16	Commandant de LAISSARDIÈRE. Capitaine GUDIN de VALLERIN. Capitaine DURAND. Lieutenant CAVAILLÉ.
11. ROYAL (demi-sang), né en 1920 à Mâcon, par Mazzini (p. s.) et Rosalie (½ s.).....	5	11	Lieutenant BIZARD. Lieutenant de BARTILLAT.
12. ACIS (demi-sang), né en 1922 à Caen, par Haut-Brion (½ s.) et une fille de Prince William (½ s.).....	4	29	Lieutenant de TILIÈRE.
13. PANTIN (demi-sang), né en 1915 à Angers, par El Tango (p. s.) et une fille de l'Y-Laisse (1)..	4	15	Lieutenant BIZARD.
14. LAITUE , née en 1914 (origine inconnue) ...	4	11	Capitaine du BREUIL. Lieutenant du TILIÈRE.
15. CASTAGNETTE (demi-sang), née en 1924 à Mâcon, par Sainfoicrotte (p. s.) et une fille de Houandie (½ s.).....	3	20	Lieutenant de MAUPEOU. Lieutenant de BUSNEL.
16. EXERCICE (demi-sang), né en 1926 à Caen, par Gambaiseuil (p. s.) et une fille de Hoche (½ s.).....	3	12	Capitaine du BREUIL. Capitaine GUDIN de VALLERIN.
17. SAIDA (demi-sang), née en 1918 à Alençon, par Trivoy (½ s.) et une fille de Signor (½ s.)..	3	9	Lieutenant de MAUPEOU. Lieutenant de BARTILLAT.
18. CIGUE (pur sang anglo-arabe), née en 1924 à Agen, par Oiseau-Lyre (p. s.) et une fille de Royal Tenteur (p. s. a.-ar.).....	3	7	Capitaine du BREUIL.

L'équipe des C. H. I. comprend en outre des chevaux civils appartenant à des officiers du Centre.

Les plus connus sont :

WEDNESDAY, au commandant de LAISSARDIÈRE (22 premiers prix, 104 autres prix).

ESPIATZ, par Mon-Petiot et Victoire (fille de Mosque), au commandant de LAISSARDIÈRE (12 premiers prix, 57 autres prix).

ASMODÉE, par Ourson (½ s.) et une fille de Raph, au lieutenant BIZARD (17 premiers prix, 35 autres prix).

(1) **PANTIN** avait déjà gagné, avant 1930, 70 prix (dont 18 premiers).

CHAPITRE XI

LE MUSÉE DU CHEVAL ⁽¹⁾

Le MUSÉE du cheval n'est pas à proprement parler une annexe de l'École; mais dans un historique de l'École de cavalerie, on ne saurait passer sous silence ce MUSÉE qui est vraiment la « Maison du cheval ».

La Société du Musée du cheval fut fondée le 2 novembre 1911 par M. le vétérinaire major JOLY, ancien professeur à l'École de cavalerie.

Son but, nettement défini par les statuts, était « de fonder un musée spécialement affecté au cheval, à son histoire et à ses modes d'utilisation par l'humanité de tous les âges ».

Le maire de SAUMUR, M. le docteur PETON, offrit gracieusement à la Société, pour y loger son musée, le deuxième étage du château, merveilleux spécimen d'architecture des quatorzième et quinzième siècles, que la ville venait d'acheter à l'État.

Le Comité de la Société naissante fut constitué de la façon suivante :

Président : M. Jean STERN.

Vice-président : M. le comte d'IDEVILLE.

Conservateur : M. le vétérinaire major CARITTE.

Conservateur adjoint : M. le vétérinaire major BOUCHET.

Secrétaire-trésorier : M. AURIOU.

(1) Une excellente notice sur le Musée du cheval est en vente chez M. BLANCHAUD, photographe, rue Saint-Nicolas, SAUMUR.

Le Musée du cheval s'enrichit rapidement de nombreux dons; il occupe actuellement cinq salles qui s'avèrent aujourd'hui trop étroites pour abriter toutes les collections.

La salle n° 1 (salle JOLY) renferme un groupe chronologique de tous les documents pouvant servir à l'histoire du cheval à travers les âges.

On y peut suivre l'évolution du cheval à l'aide de figures démonstratives et d'ossements fossiles ou modernes :

— ÉOHIPPUS et PACHYNOLOPHUS (ancêtres à plusieurs doigts du cheval) de l'époque ÉOCÈNE.

— HIPPARION (cheval de la taille d'un grand chien) et EQUUS.

— Chevaux des civilisations primitives (égyptiennes, assyriennes, babyloniennes, etc.).

— Chevaux du Moyen âge.

— Chevaux du dix-septième et dix-huitième siècles.

— Squelette de FLYNG FOX (mort le 21 mars 1911).

La salle n° 2 est consacrée à l'art hippique :

— Œuvres d'éminents sculpteurs }
 Quadrige, de FALGUIÈRES.
 La Charge, de RICHEFEU.
 Le Cheval au démarrage, de Gustave DEBRIE.
 Le Cheval gallo-romain, de Henri LAMBERT.

— Collection de vingt-huit selles en cire de toutes les époques.

— Gravures originales de Crafty, Vallet, etc..., etc...

La salle n° 3 est consacrée aux écuyers.

On y a réuni les souvenirs (cravaches, éperons, travaux écrits, etc...) des écuyers célèbres.

La salle n° 4 renferme la collection LAMAUGARNY, une des plus remarquables du musée (éperons, étriers, mors de tous les types).

La salle n° 5 est consacrée à l'étude des races pures et renferme déjà une importante documentation concernant GODOLPHIN ARABIAN et ÉCLIPSE.

Dans des salles annexes nous trouvons :

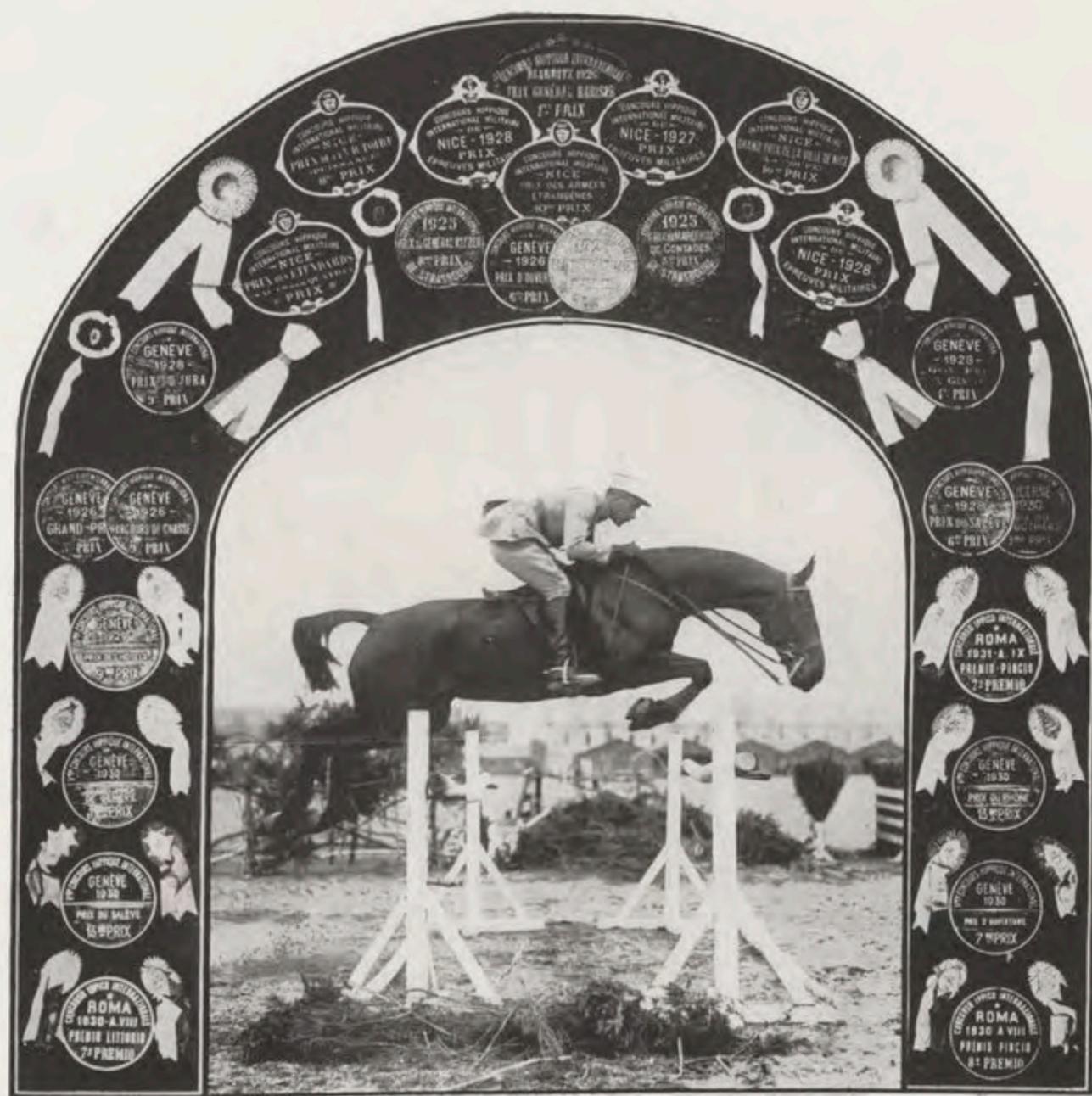
— La collection de MAURICE BIXIO, représentant par des tableaux, des peintures, des aquarelles et des photographies, tous les moyens de locomotion depuis la plus haute antiquité (chars hippomobiles de combat, chars des rois fainéants, basternes, carrosses somptueux et de gala, diligences, berlines, etc...).

— La collection des ferrures (embataï des Grecs, soléa ferrea des Romains, hippo-sandales des Gallos-Romains, fers mérovingiens, fers des onzième et douzième siècles, fers spécialisés de César FIESCHI, fers de M. de GARSULT, etc..., etc...).

Cette rapide visite à travers les salles du Musée du cheval ne donne qu'un rudimen-

taire aperçu des multiples richesses qui y sont déjà rassemblées; mais ce musée n'est pas seulement une œuvre consacrée à l'érudition : « C'est un hommage élevé au noble animal qui a toujours été le compagnon fidèle et l'ami de l'homme. » (Vétérinaire major CARITTE.)

Un vétérinaire de l'École exerce les fonctions de conservateur-adjoint du Musée; il en fait les honneurs aux nombreuses personnalités qui viennent le visiter, en particulier lors du pèlerinage annuel que la « Société française et d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre » organise à cette maison consacrée au cheval.



PL. XXXVII

PANTIN

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(monté par le lieutenant Bizard)



PL. XXXVIII

WELCOME

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(monté par le lieutenant Du Breuil)

CHAPITRE XII

LA X^E OLYMPIADE DE LOS ANGELES (10 AOUT 1932)

L'École s'enorgueillit du succès remporté par un de ses écuyers, le commandant XAVIER LESAGE, au Concours de dressage de la X^e Olympiade; succès qui mérite d'être fixé dans les Annales de l'École.

Le Concours eut lieu le 10 août 1932 au Riviera Country Club de LOS ANGELES; il comportait « une reprise de seize minutes dans laquelle se trouvaient réunies toutes les difficultés que doit vaincre le dressage dans un cheval de haute école et l'application pour son cavalier, de toutes les finesses dont il doit user avec tact pour présenter un travail impeccable ».

Cette importante compétition mit aux prises quatre nations : AMÉRIQUE, FRANCE, MEXIQUE et SUÈDE.

L'équipe (trois cavaliers) à qui la France avait confié ses couleurs était constituée par :

- Le commandant MARION, montant LINON (p. s. a.-ar.).
- Le commandant LESAGE, montant TAINE (p. s.).
- Le capitaine JOUSSEAUME, montant SORELLA (p. s.).

Le commandant LESAGE se classa premier avec une avance de huit points sur le second (commandant MARION) et de vingt-quatre points sur le dernier (lieutenant mexicain GRACIDA).

Dans le classement par équipe, la France fut également la première avec 281 points contre 267 à l'équipe suédoise classée deuxième.

Le commandant LESAGE appartient à la phalange des grands maîtres de l'art équestre.

Sa distinction native, l'élégance de sa silhouette, la finesse de son tact, la discrétion de ses aides, la maîtrise de ses réflexes, pour tout dire des dons naturels hors de pairs mis au service d'une claire intelligence classent cet écuyer parmi les meilleurs de l'École française.

Remarquable instructeur, le commandant LESAGE est aussi brillant au manège qu'à l'extérieur; il est digne de figurer sur les plaques de marbre où sont gravés les noms des grands écuyers français; « l'affectueuse admiration de ses camarades l'y a déjà officieusement inscrit après le capitaine de SAINT-PHALLE ».

Le cheval TAINÉ, par MAZZARA (p. s.) et TRUFFE (p. s.) est né en 1922 au haras de TELLIER (Orne).

« D'un beau modèle, agrémenté d'une robe bai frun foncé, tirant sur le noir, d'une grande finesse de tissus aux reflets brillants, TAINÉ a une tête expressive, finement attachée à une encolure bien sortie qui lui permet un placer relevé et lui donne une très noble attitude. Toujours en éveil, les oreilles très mobiles, il est extrêmement vivant.

« Puissant dans sa croupe avec une musculature très développée, il n'est pas irréprochable dans ses aplombs et ses jarrets sont un peu loin naturellement.

« Son action au trot est des plus brillantes; il a dans cette allure des transitions remarquables, passant avec la plus grande facilité du trot le plus ralenti au trot le plus étendu qu'il soit possible de voir.

« Son galop est facile avec un joli geste des antérieurs, ses changements de pied sont amples et coulants. »

Acheté en 1924 par le dépôt de remonte de Paris, TAINÉ fut envoyé à l'École de cavalerie de SAUMUR.

Le capitaine WALLON, instructeur d'équitation à l'École le prit en dressage (1925).

Cet écuyer remporta avec lui le premier prix à l'Épreuve centrale de dressage de Paris (1928) après une reprise très remarquable au cours de laquelle la rectitude, la facilité et la précision de ses changements de pied firent sensation.

En juillet de la même année, le capitaine WALLON présenta TAINÉ au Concours international de dressage de LUCERNE, mais la lourdeur du terrain, détrempé par les pluies, ne lui permit pas d'achever la reprise.

Lorsque le capitaine WALLON, promu au grade de chef d'escadrons (octobre 1930), partit pour le Maroc, TAINÉ fut affecté au commandant LESAGE, récemment nommé instructeur d'équitation à l'École de SAUMUR.

Le commandant LESAGE poursuivit le dressage de TAINÉ et le présenta l'année suivante (avril 1931) à l'Épreuve centrale de dressage de Paris où il se classa premier.

Il remporta quelques mois plus tard un égal succès au Concours international de VICHY à propos duquel le baron Von LANGEN, champion allemand du Concours de dressage olympique de 1928, écrivit : « Ce cavalier remarquablement fin, a fait une présentation qui se distingue entre toutes les autres par la beauté du cheval dans tous ses mouve-

ments. Ce fut un ravissement, car on nous montra là le véritable art équestre qui ne connaît pas de frontières. »

Moins heureux au Concours international de PARDUBICE (octobre 1931) (1), il ne se classa que deuxième, à quelques dixièmes de points près du premier, mais il reprit l'année suivante la tête des concurrents à l'Épreuve centrale de dressage de Paris pour couronner par sa splendide victoire de LOS ANGELES une carrière de champion international déjà bien remplie.

Il fut, de l'avis unanime des concurrents eux-mêmes, le triomphateur incontesté de cette grande épreuve.

« La reprise que, seul, il exécuta dans le Stade olympique quatre jours plus tard, avant la fermeture des jeux, a été la consécration publique de la décision des juges et l'occasion d'une manifestation enthousiaste de la part des 11.000 spectateurs qui n'ont cessé d'acclamer cet élégant cavalier et son cheval qui, semblant se rendre compte de l'honneur qui lui était fait, ne fut jamais plus attentif ni plus brillant. »

L'année suivante, le commandant LESAGE fut invité à refaire la « reprise olympique » au Grand Palais à PARIS (avril 1933), devant M. Albert LEBRUN, président de la République; en BELGIQUE (mai 1933), devant Sa Majesté le roi ALBERT 1^{er}, et à GENÈVE (novembre 1933).

Le cavalier et le cheval furent, chaque fois, à la hauteur de leur mondiale renommée.

(1) Tchécoslovaquie.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Second block of faint, illegible text, continuing the bleed-through from the reverse side.

Third block of faint, illegible text at the bottom of the page.



PL. XXXIX

ESPIATZ

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(monté par le commandant de Laissardière)



PL. XL

CASTAGNETTE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(montée par le lieutenant Hubert de Maupeou)



PL. XLI

OLIVETTE

(Phot. Blanchaud, Saumur.)

(montée par le lieutenant Cavillé)

CHAPITRE XIII

LE CARROUSEL DE 1934

Comme les années précédentes, le Carrousel devait comporter quatre journées :

- Jeudi 26 juillet : Première répétition.
- Samedi 28 juillet : Deuxième répétition.
- Dimanche 29 juillet : Répétition de gala.
- Lundi 30 juillet : Carrousel.

La première répétition eut lieu comme il était prévu, mais les autres furent supprimées en raison de la mort du maréchal LYAUTEY (27 juillet). La FRANCE entière, son armée tout particulièrement, était en deuil, toutes les fêtes officielles furent décommandées.

Le général commandant l'École demanda au ministre de la Guerre l'autorisation de donner le Carrousel du 30 juillet.

Il voulait, en maintenant à cette fête un caractère exclusivement militaire, en faire comme un hommage rendu à la mémoire du grand chef que le pays venait de perdre.

L'autorisation demandée fut accordée.

Le lundi 30 juillet, à 14 heures, tous les éléments devant participer au Carrousel étaient rassemblés dans la carrière d'ÉNA, et l'étendard reçu devant les troupes avec la gravité que comporte cette cérémonie.

Le général commandant l'École, en présence de 10.000 spectateurs qui l'écoutèrent debout, tête nue, dans un impressionnant silence, ouvrit le Carrousel en ces termes :

« La France est aujourd'hui en deuil, elle pleure un de ses plus éminents serviteurs, le maréchal LYAUTEY.

« Le Gouvernement, sur ma demande et sur les interventions répétées de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de SAUMUR, a bien voulu autoriser l'École à célébrer sa fête traditionnelle, mais sous la pieuse réserve que cette fête soit comme un hommage rendu à la mémoire de notre grand maréchal.

« C'est dans ces sentiments que j'ouvre le Carrousel de 1934 en le plaçant sous l'égide de la grande et noble figure du maréchal LYAUTEY, ce chef en qui tout était grand : le Cœur, l'Intelligence, le Caractère et la Foi.

« Tous debout! et dans le recueillement de la minute de silence que je vous demande d'observer en son honneur, devant notre étendard, laissons nos pensées et nos cœurs monter à sa suite vers l'éternel séjour au seuil duquel saint Michel et saint Georges l'ont déjà accueilli du salut de leurs flamboyantes épées. »

Le Carrousel se déroula ensuite dans sa forme traditionnelle; seuls la musique et les jeux furent supprimés.

I. — CARROUSEL DU MANÈGE

I. — LE CARROUSEL DES OFFICIERS-ÉLÈVES.

Le Carrousel fut présenté par le commandant WALLON, instructeur en chef d'équitation, montant « Fidèle Amant » (par Amant de Cœur, p. s., et Firof-Army, p. s.).

Il comportait deux reprises de trois quadrilles chacune (lieutenants d'instruction et sous-lieutenants de cavalerie).

Première reprise sous les ordres du capitaine L'HOTTE (écuyer) :

Première quadrille : Chef de quadrille, lieutenant DAUPHINOT du 8^e régiment de chasseurs.

Deuxième quadrille : Chef de quadrille, lieutenant de CHAMPVALLIER du 12^e régiment de chasseurs.

Troisième quadrille : Chef de quadrille, lieutenant du BOULET du 11^e régiment de cuirassiers.

Deuxième reprise sous les ordres du capitaine de BOISSESON (écuyer) :

Première quadrille : Chef de quadrille, lieutenant de BALORRE du 6^e régiment de cuirassiers.

Deuxième quadrille : Chef de quadrille, lieutenant JOBERT du 1^{er} régiment de chasseurs.

Troisième quadrille : Chef de quadrille, lieutenant de SAINT-LÉGER du 2^e régiment de hussards.

Au coup de canon traditionnel, l'écuyer en chef pénètre dans la Carrière par la porte qui fait face à la tribune officielle, s'arrête au centre et salue de l'épée.

Les reprises entrent au pas, en double colonne, se divisent au centre de la Carrière en appuyant l'une à droite l'autre à gauche et saluent de la lance les autorités. Nous passons la parole au général comte FE d'OSTIANI (1) qui rapporte le Carrousel de la façon suivante :

« Après le salut, les cavaliers, divisés en six quadrilles, exécutent au galop tous les mouvements du Carrousel avec la plus grande aisance et la plus grande précision. Ils se passent, ils s'entrecroisent bien alignés dans tous les sens, ils galopent en rond sur des cercles parfaits, non tracés sur le terrain, ils exécutent des changements de pied sur les diagonales, prenant consécutivement au tournant l'un après l'autre le galop correspondant et ils se saluent en levant la lance toutes les fois qu'ils se rencontrent.

« L'écuyer en chef et ses deux aides placés à distance égale sur la ligne du milieu face à la tribune d'honneur, silencieux et immobiles.

« Pas un commandement; pas un mot, tout le monde sait par cœur l'enchaînement des mouvements; les six reprises quittant la piste en même temps, chaque cavalier emboitant le pas du précédent : le même rythme de galop, la précision dans les intervalles et dans les distances. La parfaite homogénéité de race dans les soixante chevaux, et la position précise des cavaliers, une assiette parfaite, la jambe naturellement descendue, le corps droit mais sans raideur, la main gauche au garrot, mouvant sur place, pour conduire, tourner ou arrêter le cheval. Les chevaux en petits mors et filet.

« Après les trois quarts des mouvements exécutés simultanément par les six quadrilles, comme si c'était une seule, les officiers se disposent moitié d'un côté moitié de l'autre sur cinq lignes face au centre de la Carrière, qu'on laisse libre pour la reprise des écuyers et celle des sauteurs. »

Dans l'intervalle de ces reprises, les officiers-élèves exécutent des courses de bagues et de têtes.

Après la reprise des sauteurs, le Carrousel de manège reprend et s'achève par un défilé d'une majestueuse correction.

(1) Officier général de l'armée italienne.

II. — LA REPRISE DES ÉCUYERS.

La reprise des écuyers avait la composition suivante :

NOMS	GRADES	CHEVAUX	ORIGINES DES CHEVAUX
MM.			
WALLON	Chef d'escadrons inst. en chef d'équitation.	Taine.	par Mazzara (p. s.) et Truffe (p. s.).
LESAGE.	Chef d'escadrons instructeur d'équitation..	Rosamant. ...	par Amant de Cœur (p. s.) et Rosiériste (p. s.).
de VERNEJOU	Chef d'escadrons instructeur d'équitation..	Mi-Rose	par Radi Rose (p. s.) et une fille de Gourbi (p. s. ar.).
L'HOTTE.	Capitaine instructeur d'équitation.	Dollar.	par Octroi (½ s.) et une fille d'Imposant (½ s.).
de BOISSESON.	Capitaine instructeur d'équitation.	Garibaldi	par Magellan (p. s.) et Gallapaway (p. s.).
LAFFARGUE.	Capitaine instructeur d'équitation.	Noaillac	par Saint-Souplet (p. s.) et La Nostro (p. s.).
RÉTHORÉ.	Capitaine instructeur d'équitation.	Cailloutis	par Montmaur (p. s.) et Colleville (p. s.).
VERNHOL	Capitaine instructeur d'équitation.	Aden.	par Mahon (p. s. ar.) et Ariam (p. s. a.-ar.).
de MINVIELLE	Lieutenant instructeur d'équitation.	Débaucheur. .	par Saint-Sébastien (p. s. a.-ar.) et une fille de Gavarni (½ s.).
CAVAILLÉ.	Lieutenant instructeur d'équitation.	Ksour	par Chouberski (p. s.) et Kizilson (p. s.).
JALENQUES de LABEAU. .	Lieutenant instructeur d'équitation.	Cachottier ...	par Montmaur (p. s.) et Cora (p. s.).
du CORAIL.	Lieutenant instructeur d'équitation.	Mohican	par Prince-of-Wales (p. s.) et Chi-Lo-Sa (p. s.).

La reprise exécutée par les écuyers fut la reprise classique de haute école du Cadre noir. Le commandant WALLON en avait rajeuni les figures et, tout en respectant la Tradition, avait su donner à cette reprise un cachet de souple élégance qui n'a peut-être jamais été dépassé.

Les mouvements au « pas d'école », au « trot rassemblé », au « galop » et au « passage » ont été d'une impeccable exécution et lorsque les écuyers vinrent s'aligner au centre de la Carrière pour le salut final, « ce ne furent pas des applaudissements, mais une véritable ovation que 10.000 spectateurs enthousiastes leur adressèrent ».

III. — LA REPRISE DES SAUTEURS.

La reprise des sauteurs fut conduite par le capitaine RÉTHORÉ, montant « Uléma ».

C'était la dernière reprise que cet écuyer, appelé à prendre un commandement dans la troupe, conduisait et il nous a paru que tous les cavaliers (officiers, maîtres et sous-maîtres de manège), partageant la légitime émotion de leur chef, ne furent jamais plus attentifs.

La reprise fut peut-être à la fois la plus soumise et la plus vibrante de toutes celles qu'il nous a été donné de voir depuis la guerre.

Les figures, dont certaines étaient empruntées à l'ancienne École de VIENNE, se déroulèrent avec la gracieuse harmonie d'un ballet du dix-huitième siècle : galop détendu, changement de pied, terre à terre, courbette, croupade, capriole.

« La foule électrisée, redouble ses applaudissements. »

IV. — LES PRÉSENTATIONS DU CENTRE DE PRÉPARATION AUX CONCOURS HIPPIQUES INTERNATIONAUX.

Dans un court intermède, les officiers de l'équipe des Concours hippiques internationaux présentèrent les grands vainqueurs de l'année :

— « Exercice », monté par le capitaine GUDIN de VALLERIN.

— « Arcachon », monté par le lieutenant BIZARD.

— « Saïda », monté par le lieutenant de MAUPEOU.

— « Welcome », monté par le lieutenant de BARTILLAT.

Le public ne ménagea pas ses applaudissements aux cavaliers qui avaient su si brillamment défendre à l'étranger les couleurs de la FRANCE.

V. — REPRISE DE SAUT DE HAIES.

La reprise fut dirigée par le chef d'escadrons WALLON, montant « Victorieuse II » (par Harpon, $\frac{1}{2}$ s., et une fille de Prince Charmant, p. s.).

Elle comprenait vingt-quatre officiers (lieutenants d'instruction et sous-lieutenants de cavalerie).

La reprise commença par des sauts individuels pour se terminer, après être passée par toute la gamme ascendante, par des sauts de douze.

Elle fut menée avec beaucoup de style dans un galop coulant.

Laissons d'ailleurs parler le général FE d'OSTIANI :

« L'écuyer en chef entre au galop brillant à la tête de vingt-quatre officiers-élèves. Les étriers ont été convenablement raccourcis et le Carrousel de carrière va commencer. Le corps légèrement penché en avant, les mains prêtes à suivre la bouche du cheval, les talons très bas, les élèves toujours précédés par l'écuyer en chef, sautent en formations alignées de deux, quatre, six, huit, dix, douze, s'entrecroisant. Comme la Carrière est rectangulaire et de dimensions assez restreintes (90 mètres sur 60 mètres environ), la principale difficulté technique est l'alignement des cavaliers dans les tournants, après le

saut fait sur la piste droite, surtout quand le nombre des cavaliers en ligne augmente. Toutefois, même par douze, le mouvement est bien exécuté; et après l'obstacle, au tournant, les cavaliers, avec beaucoup de tact et sans le moindre arrêt brusque au pivot, tournent et toujours alignés abordent à vive allure l'obstacle suivant. Beaucoup d'allant, la même position partout, la même liberté de tête aux chevaux. »

II. — CARROUSEL MILITAIRE

Le Carrousel militaire fut présenté par le lieutenant-colonel MAILLARD, instructeur en chef militaire.

C'était également le dernier Carrousel que le lieutenant-colonel MAILLARD était appelé à présenter avant de quitter SAUMUR pour aller prendre le commandement d'un régiment, et ceux qui ont eu l'honneur de servir dans notre École comprendront l'intense émotion qui étreignait cet officier. Cette émotion est l'apanage de ceux qui ont une âme de chef.

I. — LE CARROUSEL DES ÉLÈVES.

Le Carrousel fut exécuté par deux demi-escadrons.

Premier demi-escadron sous les ordres du capitaine de BOYSSON, instructeur militaire :

Premier peloton (lieutenants du train, sous-lieutenants de cavalerie et du train) :
Chef de peloton, lieutenant de cavalerie GRIBIUS.

Deuxième peloton (sous-lieutenants de cavalerie et du train) : Chef de peloton,
sous-lieutenant de cavalerie ROUX.

Deuxième demi-escadron sous les ordres du lieutenant CODET, instructeur militaire :

Troisième peloton (E. O. A. de cavalerie et du train) : Chef de peloton, sous-
lieutenant de cavalerie de CUNIAC.

Quatrième peloton (E. O. R. de cavalerie) : Chef de peloton, lieutenant de
cavalerie de MONTILLE.

Ce Carrousel comporta les classiques évolutions (cercles, doublés, croix de Saint-André, huit de chiffres, etc...) et les traditionnels exercices d'emploi des armes.

II. — LE CARROUSEL DES SPAHIS fut exécuté par le 2^e escadron du 4^e groupe de cavaliers d'École sous le commandement de son chef, le capitaine BLANCHARD.

III. — LE CARROUSEL AUTOMOBILE, dirigé par le capitaine CHAVARDÉS, commandant le 3^e escadron du 4^e groupe de cavaliers d'École, comporta des évolutions d'autos-mitrailleuses et de motocyclistes.

Il se termina par une démonstration de l'action des moyens de feu de la cavalerie qui laissa comme toujours aux spectateurs une profonde impression de puissance.

IV. — LA CHARGE FINALE.

La traditionnelle « charge en ligne » clôtura le Carrousel et, comme chaque année, cette fresque animée qui rappelle les plus poignantes pages de notre épopée militaire, souleva l'enthousiasme du public.

C'est, en effet, tout le glorieux passé de la cavalerie qui revit en cette fugitive minute. Spectacle de rêve : le rêve que tous les cavaliers de notre génération ont fait..... mais celui dont seuls quelques rares privilégiés ont pu faire une réalité.

*
* *

Le Carrousel de 1934 était clos.

La silencieuse ordonnance lui avait imprimé le cachet d'une « parade militaire » digne du grand chef à qui l'École avait voulu en faire l'hommage.

FIN



COMMANDANTS DE L'ÉCOLE

ANCIENNE ÉCOLE

Lieutenant Général Comte DE LAFERRIÈRE 1814
 Maréchal de Camp DE LA TOUR-FOISSAC 1818
 Maréchal de Camp GENTIL-ST-ALPHONSE 1820

NOUVELLE ÉCOLE

Maréchal de Camp Marquis OUDINOT 1825
 Maréchal de Camp Baron DELAITRE 1830
 Maréchal de Camp Baron DE MOREL 1832
 Maréchal de Camp DE BRACK 1838
 Maréchal de Camp PRÉVOST 1840
 Maréchal de Camp BUDAN DE RUSSÉ 1845
 Général de Brigade Comte DE GOYON 1850
 Général de Brigade Comte DE ROCHEFORT 1852
 Général de Brigade BRUNO 1859
 Général de Brigade CRESPIN 1861
 Général de Brigade MICHEL 1869

CAMPAGNE 1870-1871

Général de Brigade THORNTON 1872
 Général de Brigade L'HOTTE 1875
 Colonel DES ROYS 1880

Colonel puis Général de B^{de} DANLOUX 1882

Général de Brigade JACQUEMIN 1889

Général de Brigade MASSIET 1892

Colonel puis Général de Brigade RAIMOND 1893

Général de Brigade DE LA CELLE 1899

Colonel puis Général de Brigade DUBOIS 1901

Colonel puis Général de Brigade MAZEL 1905

Général de Brigade BOURDERIAT 1910

Colonel ANSELIN 1912

Colonel puis Général de Brigade MOREL 1913

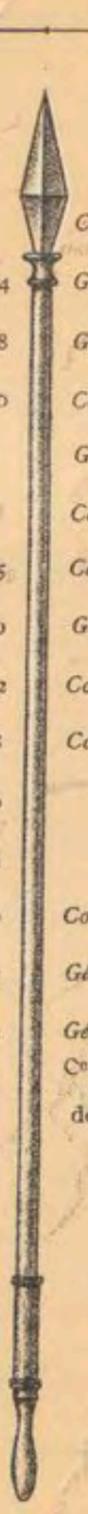
CAMPAGNE 1914-1918

Colonel puis Général de Brigade THUREAU 1919

Général de Brigade LAFONT 1925

Général de B^{de} MARIN DE MONTMARIN 1929

Col puis Gal de B^{de} DE FORNEL DE LA LAURENCIE 1931



OFFICIERS SUPÉRIEURS AYANT COMMANDÉ EN SECOND L'ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

<i>Lieutenant-Colonel</i> BLIN	1825	<i>Lieutenant-Colonel</i> BELBEZE	1888
<i>Lieutenant-Colonel Baron</i> DE MORELL	1827	<i>Lieutenant-Colonel</i> TRÉMEAU	1891
<i>Colonel</i> DUPORT dit SAINT-VICTOR	1832	<i>Lieutenant-Colonel</i> GAUDIN DE VILAINE	1893
<i>Colonel</i> BÉNARD dit FLEURY	1841	<i>Lieutenant-Colonel</i> DOR DE LASTOURS	1895
<i>Colonel</i> DESHAYES	1844	<i>Lieutenant-Colonel</i> ABONNEAU	1899
<i>Colonel</i> JACQUEMIN	1848	<i>Lieutenant-Colonel</i> GILLET	1901
<i>Colonel</i> DE ROCHEFORT	1852	<i>Lieutenant-Colonel</i> MOREL	1905
<i>Colonel</i> NAZON	1853	<i>Lieutenant-Colonel</i> SCHMIDT	1910
<i>Colonel</i> SCHMIDT	1854	<i>Lieutenant-Colonel</i> GILLOIS	1913
<i>Colonel</i> CORDIER	1861		
<i>Colonel</i> DE SANSAL	1867		
<i>Colonel</i> HAINGLAISE	1868		

CAMPAGNE 1870-1871

<i>Lieutenant-Colonel</i> CASTANIER	1872
<i>Lieutenant-Colonel</i> JACQUEMIN	1875
<i>Lieutenant-Colonel</i> DANLOUX	1880
<i>Lieutenant-Colonel</i> HAUBT	1882
<i>Lieutenant-Colonel</i> TREYMULLER	1884

CAMPAGNE 1914-1918

<i>Lieutenant-Colonel</i> MEYER	1919
<i>Lieutenant-Colonel</i> BONNET	1920
<i>Lieutenant-Colonel</i> LAFONT	1924
<i>Commandant</i> DECARPENTRY	1925
<i>Lt-Colonel</i> DE GAULLIER DES BORDES	1931

ÉCUYERS EN CHEF



<i>Monsieur</i> CORDIER	1825	Commandant DE VAULOGE	1896
Commandant RENAUX	1834	Commandant DE CONTADES	1898
Commandant CHAMPET	1837	Commandant VARIN	1899
Commandant NOVITAL	1841	Commandant DE CONTADES	1901
<i>Monsieur le Comte</i> D'AURE	1847	Commandant GABORIT DE MONTJOU	1903
Commandant GUÉRIN	1857	Commandant BLACQUE-BELAIR	1909
Colonel L'HOTTE	1864	Commandant DÉTROYAT	1914
CAMPAGNE 1870-1871		CAMPAGNE 1914-1918	
Commandant DE LINIÈRES	1872	Commandant WATEL	1919
Commandant D'UTILH	1874	Lieutenant-Colonel DANLOUX	1929
Commandant PICLU	1877	Commandant WALLON	1933
Commandant DE BELLEGARDE	1881		
Commandant DE PIOLANT	1886		
Commandant DE CANISY	1890		

DIRECTEURS DES ÉTUDES PROFESSEURS D'HISTOIRE ET D'HISTOIRE MILITAIRE

<i>Capitaine</i> JACQUINOT DE PRESLE	1826		<i>Commandant</i> MARTINEAU	1895
<i>Capitaine</i> LONCLAS	1831		<i>Commandant</i> ALLENOU	1899
<i>Commandant</i> ROUSSELOT	1832		<i>Commandant</i> LACOMBE DE LA TOUR	1902
<i>Capitaine</i> JACQUEMIN	1835		<i>Commandant</i> DE PLACE	1904
SUPPRESSION DU COURS D'HISTOIRE ET D'HISTOIRE MILITAIRE DE 1835 à 1861			<i>Commandant</i> DE GONDRECOURT	1909
<i>Commandant</i> HUMBERT	1861		<i>Commandant</i> RAMPONT	1911
<i>Commandant</i> ALLAVENE	1868		CAMPAGNE 1914-1918	
CAMPAGNE 1870-1871			<i>Commandant</i> PASTOUREL	1919
<i>Commandant</i> TORDEUX	1872		<i>Commandant</i> DE MESMAY	1920
<i>Commandant</i> BRIOIS	1881		<i>Commandant</i> BOUGRAIN	1926
<i>Commandant</i> RAIMOND	1884		<i>Lt-Col</i> DU BESSEY DE CONTENSON	1931
<i>Commandant</i> POURNEZ	1886			
<i>Commandant</i> PARET	1890			
<i>Cdt</i> MARETTE DE LAGARENNE	1893			

INSTRUCTEURS EN CHEF MILITAIRES

Commandant DES ROYS

1872

Commandant DUPRÉ

1874

Commandant BERTRAND-GESLIN

1874

Commandant MOREL

1875

Commandant LACOSTE DE LISLE

1875

Cdt CHAUVÉAU DE BOURDON

1876

Commandant D'ESCLAIBES D'HUST

1878

Commandant REVERONY

1882

Commandant RAMOTOWSKI

1886

Commandant ODENT

1888

Commandant LEVILLAIN

1892

Cdt LIBEAU DE LA CHEVASNERIE

1898

Commandant DEAN DE LUIGNÉ

1900

Commandant MOREL

1902

Commandant SIMON

1905

Commandant LEPS

1907

Commandant WEYGAND

1910

Commandant DUVERNOY

1912

Commandant MOREL

1913

CAMPAGNE 1914-1918

Commandant WALLACE

1919

Commandant DE LAFOND

1922

Commandant CLOUET DES PESRUCHES

1926

Commandant MAILLARD

1929

Lieutenant-Colonel DESPREZ

1934

**OFFICIERS AYANT COMMANDÉ LE CENTRE D'INSTRUCTION
DES AUTOS-MITRAILLEUSES DE CAVALERIE**

Capitaine DE CASTELBAJAC 1916

Commandant DE SEZE 1924

Commandant LACROIX 1927

INSTRUCTEURS EN CHEF D'AUTOMOBILE

Commandant LACROIX 1929

DIVISION DU TRAIN
DIRECTEUR DES COURS DU TRAIN

Capitaine DELEST

1928



DIRECTEURS

DU SERVICE ET DE L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRES

VALLON	de 1855 à 1864
MERCHE	de 1864 à 1873
GOYAU	de 1873 à 1875
DUPLESSIS	de 1875 à 1878
CAPON	de 1878 à 1879
BIZOT	de 1879 à 1883
BARTHES	de 1883 à 1888
CHARON	de 1888 à 1889
LOGEAY	de 1889 à 1893
AUREGGIO	de 1893 à 1896
JACOULET	de 1896 à 1901
BOËLLMANN	de 1901 à 1906
ALIX	de 1906 à 1908
JOLLY	de 1908 à 1913
STEULLET	de 1913 à 1914

CAMPAGNE 1914-1918

CARITTE	de 1919 à 1924
RAYSSIGUIER	de 1924 à 1928
REBEU	de 1928 à 1934
MARCENAC	de 1934



ÉQUITATION FRANÇAISE

ECUYERS CÉLÈBRES

DE LA BROUE
DE PLUVINEL

XVI^e SIÈCLE

Vicomte D'ABZAC

XIX^e SIÈCLE

Chevalier D'ABZAC

Marquis DUROC DE CHABANNES

ROUSSELET

DE SOLLEYSEL

XVII^e SIÈCLE

Comte D'AURE

DU PLESSIS

BAUCHER

DE LA VALLÉE

Général L'HOTTE

DE VENDEUIL

Capitaine RAABE

SAUNIER

Lieutenant-Colonel GERHARDT

Général Baron FAVEROT DE KERBRECH

Général DE LA FORGUE DE BELLEGARDE

DE LA GUÉRINIÈRE

XVIII^e SIÈCLE

JAMES FILLIS

DE NESTIER

DE SALVERT

DE NEUILLY

DE LUBERSAC

DE MONTFAUCON DE ROGLES

DUPATY DE CLAM

D'AUVERGNE

MOTTIN DE LA BALME

DE BOHAN

DE BOISDEFFRE

Capitaine DE SAINT-PHALLE

XX^e SIÈCLE



ÉQUITATION FRANÇAISE

LES GRANDS CAVALIERS FRANÇAIS



DU GUESCLIN	XIV ^e SIÈCLE	LATOIR-MAUBOURG	XIX ^e SIÈCLE
DE RICHEMONT	XV ^e SIÈCLE	BELLIARD	"
GASTON DE FOIX	XVI ^e SIÈCLE	TREILHARD	"
BAYARD	"	NANSOUTY	"
<i>Maréchal</i> DE GASSION	XVII ^e SIÈCLE	DE LA FERRIÈRE	"
DE SIROT	"	MARULAZ	"
<i>Maréchal</i> DE TURENNE	"	ARRIGHI	"
CONDÉ	"	LETORT	"
<i>Maréchal</i> DE LUXEMBOURG	"	PAJOL	"
<i>Maréchal</i> DE BOUFFLERS	"	KELLERMANN	"
<i>Maréchal</i> DE VILLARS	"	MILHAUD	"
DE LA BARRE	XVIII ^e SIÈCLE	CURELY	"
DUBOIS	"	DE COLBERT ALPHONSE	"
STEINGEL	"	GUYOT	"
D'HAUTPOUL	XIX ^e SIÈCLE	LEFEBVRE-DESNOETTES	"
DE COLBERT AUGUSTE	"	WATHIER	"
ESPAGNE	"	CORBINEAU J.	"
LASALLE	"	DELORT	"
DE BEAUMONT	"	SUBERVIE	"
MONTBRUN	"	BORDESOUILLE	"
DE CAULAINCOURT	"	DE BRACK	"
BRUYÈRE	"	MORRIS	"
WALTHER	"	D'ALLONVILLE	"
		LEGRAND	"
		MARGUERITTE	"
		DU BARAIL	"
		MICHEL	"
		DE GALLIFET	"

LES MARÉCHAUX DE FRANCE

ISSUS DE LA CAVALERIE

1804-1870

1914-1918

MURAT, <i>Roi de Naples</i>	1763-1815
AUGEREAU, <i>Duc de Castiglione</i>	1757-1815
MORTIER, <i>Duc de Trévis</i>	1763-1835
NEY, <i>Prince de la Moshowa</i>	1769-1815
DAVOUT, <i>Prince d'Eckmühl</i>	1770-1823
KELLERMANN, <i>Duc de Valmy</i>	1735-1820
BESSIÈRES, <i>Duc d'Istrie</i>	1768-1813
DE GROUCHY	1768-1847
DE COIGNY	1737-1821
CLARKE, <i>Duc de Feltre</i>	1765-1818
DE VIOMESNIL	1734-1827
GÉRARD	1773-1852
SÉBASTIANI	1775-1851
EXELMANS	1775-1852
DE CASTELLANE	1788-1862
BARAGUAY D'HILLIERS	1795-1878
RANDON	1795-1871
REGNAULT DE S ^t -JEAN-D'ANGÉLY	1794-1870
D'ORNANO	1784-1863



LYAUTEY, L. H. G.

1854-1934

GÉNÉRAUX DE CAVALERIE AYANT COMMANDÉ UNE ARMÉE

1789 à 1870

CAMPAGNE 1914-1918

DUMOURIEZ

1739-1823

MAZEL, O. C. A.

1858

CUSTINE

1740-1793

DUBOIS, P. J. L. A.

1852-1924

PICOT, *Comte* DE DAMPIERRE

1756-1793

D'URBAL, V. L. L.

1858

HOUCARD

1740-1793

HENRYS, P. P.

1862

MENOU

1750-1810

RICHEPANSE

1770-1802

RAPP

1772-1821

SAVARY

1774-1835



**GÉNÉRAUX DE CAVALERIE
AYANT COMMANDÉ UN CORPS D'ARMÉE
PENDANT LA GRANDE GUERRE**

1914 à 1918

MUTEAU, P. J. H. 1854-1927

DE CASTELLI, M. J. L. B. 1856-1933

HÉLY D'OISEL, A. R. 1859

PRAX, M. L. L. 1864

MAS-LATRIE, J. M. A. 1851-1927

TAUPFLIEB, M. E. A. 1857

CORVISART, C. P. R. V. 1857

**GÉNÉRAUX DE CAVALERIE
AYANT COMMANDÉ UN CORPS DE CAVALERIE
PENDANT LA GRANDE GUERRE**

1914 à 1918

SORDET, J. F. A. 1852-1923

BRIDOUX, M. J. E. 1856-1914

CONNEAU, L. N. E. J. 1856-1930

FÉRAUD, E. J. B. 1862

BUISSON, C. H. J. 1852-1930

DE BUYER, M. J. L. R. 1855-1919

ROBILLOT, F. A. 1865

GÉNÉRAUX DE CAVALERIE TUÉS A L'ENNEMI

RÉVOLUTION ET GRANDE ARMÉE

DE DAMPIERRE	(Valenciennes, 1793)
DE CHARENTHAL	(Pellemborg, 1793)
BURCY	(Gundershoffen, 1793)
DE LA BARRE	(Le Llobregat, 1794)
MIRABEL	(St-L ^t de la Mouga, 1794)
DE STEINGEL	(Mondovi, 1796)
DUBOIS	(Roveredo, 1796)
BONNAUD	(Giessen, 1796)
MINEUR	(Egypte, 1799)
FOREST	(Modène, 1799)
CHAMPEAUX	(Marengo, 1800)
ROIZE	(Egypte, 1801)
MORLAND	(Austerlitz, 1805)
FORNIER-FÉNEROLS	(Golymin, 1806)
D'HAUTPOUL	(Eylau, 1807)
CORBINEAU C.	(Eylau, 1807)
DAHLMANN	(Eylau, 1807)
GUYOT	(Kleinenfeld, 1807)
DUPRÉS	(Baylen, 1808)
CERVONI	(Ratisbonne, 1809)
ESPAGNE	(Essling, 1809)
LASALLE	(Wagram, 1809)
DE COLBERT AUGUSTE	(Calcabellos, 1809)
D'AVENAY	(La Piave, 1809)
PARIS D'ILLINS	(Ortigiola, 1809)

BEAUREGARD	(Valverde, 1809)
DE SAINTE-CROIX	(Torrès Védras, 1810)
DE MARISY	(Talavera de la Vieja, 1811)
CHAMORIN	(Campo Major, 1811)
ROUSSEL	(Ostrowno, 1812)
MONTBRUN	(La Moskowa, 1812)
DE CAULINCOURT	(La Moskowa, 1812)
DERY	(Winhowa, 1812)
BESSIÈRES	(Wemsenfels, 1813)
BRUYÈRE	(Reichembach, 1813)
LETORT	(Gilly, 1815)
DONOP	(Waterloo, 1815)
JAMIN	(Waterloo, 1815)

1816 à 1871

DE BOURGON	(Paris, 1848)
BOUSCARIN	(Laghout, 1852)
LEGRAND	(Rezonville, 1870)
MARGUERITTE	(Sedan, 1870)
GIRARD	(Sedan, 1870)
TILLARD	(Sedan, 1870)

CAMPAGNE 1914-1918

BRIDOUX, M. J. E.	(Prœuilly, 1914)
ANSELIN, E. F. A.	(Douaumont, 1916)
DES VALLIÈRES, P. E.	(Juvigny, 1918)
ROUSSEAU, J. L. T. L.	(Cormicy, 1914)

PLAN D'ENSEMBLE DES BATIMENTS MILITAIRES

(1934)



LEGENDE

1. Quartier BESSÈRES. — Quartier construit par le Royal Carabiniers de MONDEUR en 1767 (1767-1770).
2. Casernes d'ÉNA. — Casernes du Carrousel aménagées par le général de BRACE en 1840 (occupées le 24 septembre 1840) sur les débris de l'ancien Hôtel d'Éna.
3. Mais des officiers (quartier BESSÈRES). — Ancien Hôtel d'Éna en 1848 par un terrain donné par le roi et transformé en Mais des officiers (quartier BESSÈRES) rénové en 1911.
4. Mais des sous-officiers (quartier DAUMESNIL) rénové en 1911.
5. Hôtel du Commandement. — Hôtel du général commandant l'École, construit par le général de ROCHÉFORT en 1853.
6. Manège des ÉCUYERS. — Manège construit par le général Cardeur de MONDEUR en 1764 (premier manège de l'École) et rénové en 1883.
7. Garage de l'Instruction assemblée. — Garage construit en 1928 (1928-1931) sur l'ancien terrain des Écuries.
8. Écuries de Manège. — Écuries dont la construction fut commencée en 1827 et achevée en 1840 sous le commandement du général de BRACE.
9. Manégerie construite en 1827.
10. Instruction assemblée. — Bureau, atelier de réparation, salle de distribution, magasins, etc., aménagés en 1927 dans les bâtiments de l'ancien atelier d'arpentage.
11. Manège LASALLE (1875-1877).
12. Manège KELLERMANN (1874).
13. Écuries BOUVINES construites en plusieurs étapes : 1855, écuries de l'ancien École de dressage ; 1879, 1882, aménagement de l'École en intégralité dans les granges des écuries.
14. Garage MONTEBAUP. — Ancien manège (1787) transformé en garage (1930) pour le 3^e escadron du 1^{er} régiment de cavalerie d'Éna.
15. Écuries d'ÉLY. — Écuries construites en 1886. Une partie de ces écuries a été endommagée en 1894 par le 3^e escadron du 1^{er} régiment de cavalerie d'Éna (Éna, Éna).
16. Écuries DENAIN (1865-1866).
17. Écuries VALMY (1842).
18. Écuries TEXEL (1867).
19. Écuries de la MOSKOVA construites par le Royal Carabiniers de MONDEUR en 1767.
20. Manège MARGUERITE (1901-1905).
21. Centre du Centre de préparation aux concours hippiques internationaux (1923-1934).
22. Paddock aménagé en deux stades sur les terrains de l'École Mars d'Éna ; premier stade (1871-1902) ; deuxième stade (1905-1910).
23. École de SR. — Deux stades : Premier construit en 1890 (deuxième construit en 1931).
24. Écuries du 2^e escadron du 1^{er} régiment de cavalerie d'Éna. — Écuries SAC NÉHOU (1894) et TCHAD (1905) sur les terrains de l'École Mars d'Éna.
25. École vétérinaire aménagée sur les terrains de l'École Mars d'Éna ; Origine (1858) ; matériel (1895) ; matériel (1905-1902).
26. Stade d'Éducation physique (1910).
27. Infirmerie-hôtel (1905-1910).
28. Bureaux administratifs (21^e compagnie Mars d'Éna).
29. Garage (1930) de la division de train.

Echelle : 1:5000

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Chapitre premier. — La préhistoire, les Gaulois, les Romains, les Barbares, les Francs.	9
Chapitre II. — La Chevalerie	11
Chapitre III. — Les académies d'équitation.	19
Chapitre IV. — Le dix-huitième siècle.	27
Chapitre V. — L'École de Saumur de 1814 à 1870	31
Chapitre VI. — L'École entre les deux guerres (1871-1914)	67
Chapitre VII. — L'École après la grande guerre	77
Chapitre VIII. — L'École militaire et d'application de la cavalerie et du train .	93
Chapitre IX. — L'École d'application du service vétérinaire de l'armée	119
Chapitre X. — Le Centre de préparation aux concours hippiques internationaux.	125
Chapitre XI. — Le Musée du cheval.	137
Chapitre XII. — La X ^e Olympiade de Los Angeles (10 août 1932)	141
Chapitre XIII. — Le Carrousel de 1934	145
Appendices	153

Achévé d'imprimer le trente
mars mil neuf cent trente-cinq,
à Angers, sur les presses des

ÉDITIONS  DE L'OUEST

Il a été tiré quarante exemplaires
sur Annam de Rives numérotés

1 à 40.

